

C'est aujourd'hui qu'a débuté le véritable camp d'entraînement du Canadien. Les poses ont été moins rafraichissantes qu'hier alors que plusieurs joueurs se sont entraînés en dilettante.



Gullickson, un athlète comme Ruel les aime

page C 1

25 CENTS ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI *1.75

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

MONTREAL, MARDI 16 SEPTEMBRE 1980, 96e ANNÉE, no 218, 94 PAGES, 6 CAHIERS

hypermarché
met de la personnalité dans votre panier.
Square Décarie et Centre 2000, Laval.

DÉMENTI À RAFSANJANI KHOMEINY N'EXIGE PAS D'EXCUSES



■ WASHINGTON — Contrairement aux déclarations faites hier par le président du parlement à Téhéran, l'ayatollah Khomeiny n'exige pas des États-Unis qu'ils s'excusent pour les crimes commis par le chah comme condition sine qua

JEAN PELLETIER
de notre bureau de Washington

non à la libération des 52 otages détenus à l'ambassade des États-Unis à Téhéran.

De sources officielles au ministère des Affaires étrangères en Iran, LA PRESSE a appris que les débats sur la libération des otages que doit entreprendre le maglis demain, se dérouleront «à l'intérieur des paramètres établis par l'imam Khomeiny vendredi dernier», dans une déclaration officielle transmise par la radio iranienne.

Le chef du Parlement iranien, Hashemi Rafsanjani, a réclamé hier à Téhéran que les États-Unis présentent des excuses officielles à l'Iran

Ce sont, a-t-on appris de même source, des dissensions profondes qui divisent le parlement iranien et la précarité de l'économie de la jeune république islamique qui président à la conclusion rapide d'un règlement sur la libération des otages américains. On redoute en effet, comme le soulignait le 11 août le ministre Sadegh Ghotbzadeh, que «les Américains parviennent à sécréter l'antidote au poison que leur a injecté l'Iran.»

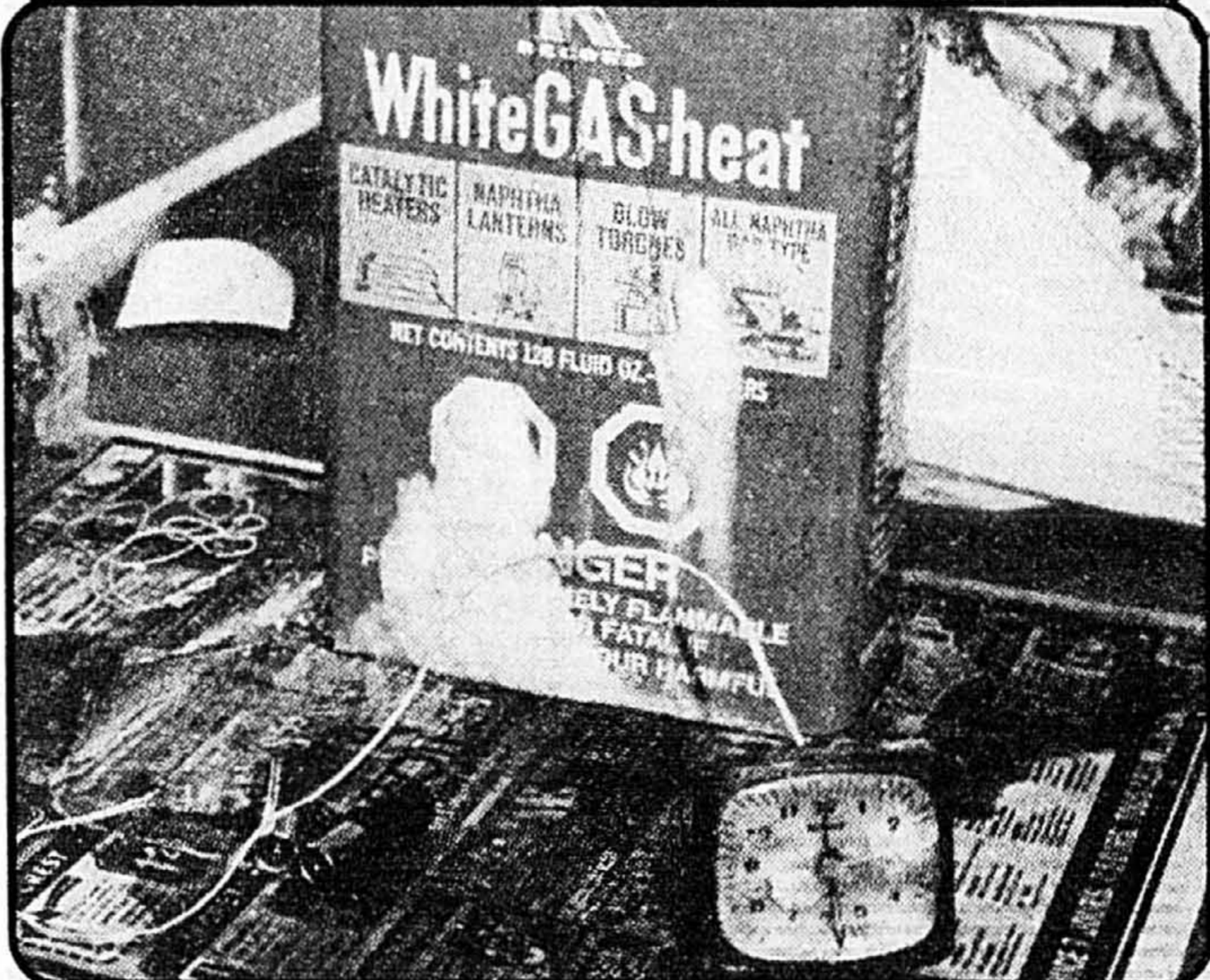
L'ayatollah partage ce diagnostic et sa déclaration de vendredi, note-t-on en Iran, vise à parer au plus pressé, «le maintien de l'unité nationale et la réconciliation des factions conservatrices radicales et modérées.» L'éclatement, dit-on, est plus menaçant que ne le suggère-

voir EXCUSES en page A 4

TRUDEAU EN ARABIE

■ Le premier ministre Trudeau a accepté une invitation des autorités saoudiennes de se rendre dans ce pays au début de l'année prochaine. Il en profitera pour visiter la Jordanie. Ce voyage survient à un moment où les milieux arabes s'inquiètent devant le peu d'empressement montré par Ottawa pour mettre en oeuvre les recommandations du «rapport Stanfield»

page B 1



Des erreurs ont empêché les engins d'exploser

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

page A 3

ÉDITO
LA PROMESSE QUI A DÉCLENCHÉ LE PROCESSUS
PAR MARCEL ADAM
page A 6

Spécial
MODE
automne-hiver

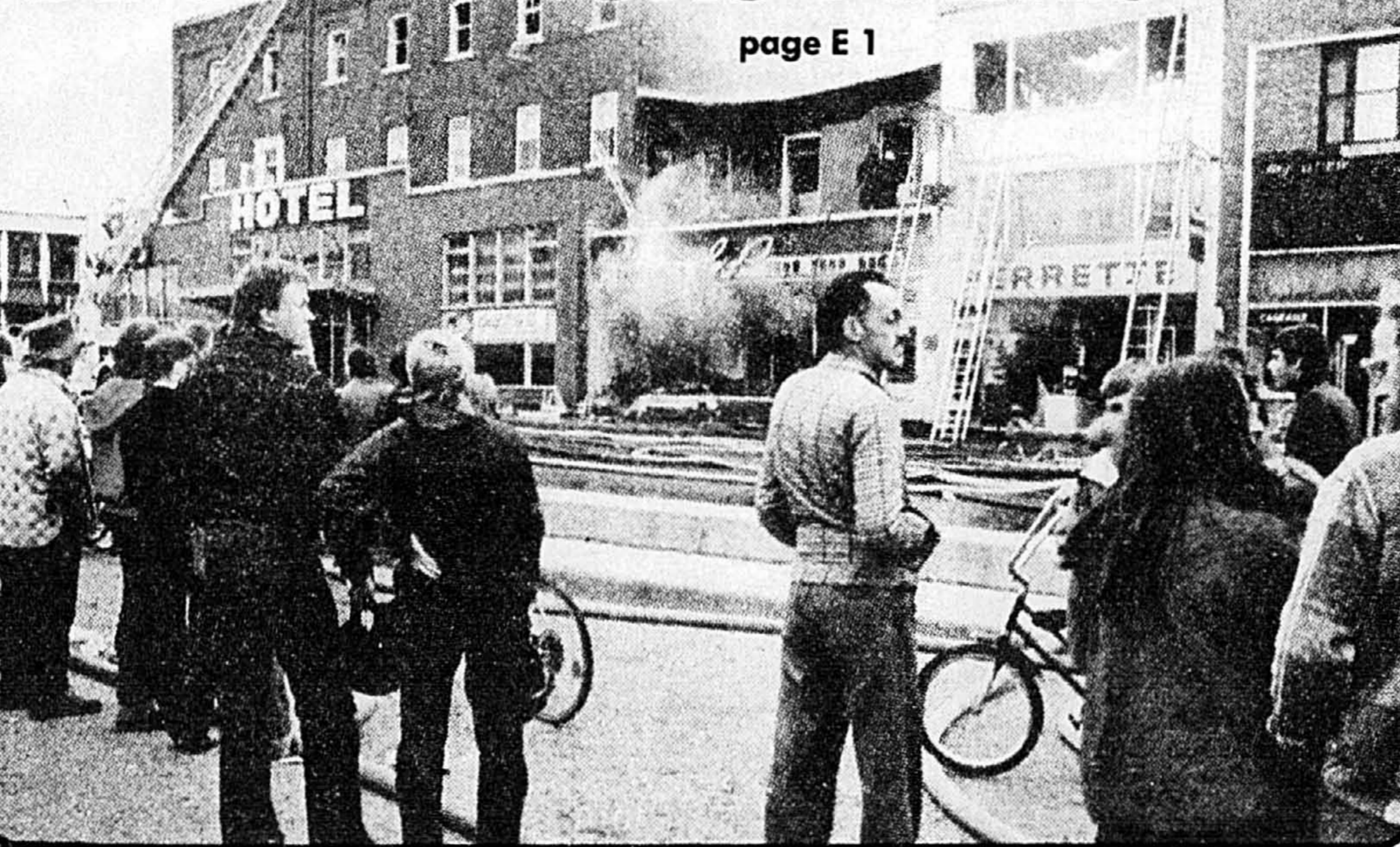
Cahier F

BIENTÔT...
DANS TOUTES LES BONNES LIBRAIRIES DU QUÉBEC
LA RÉPLIQUE DE DRAPEAU À MALOUF

SENSAS! LA PORTÉE DE TOUTES LES BOURSES
UN VRAI GONCOURT
ÉPOUSTOUFLANT!
DU JAMAIS LU!

L'INCENDIE DE LA CHUTE TROIS ENFANTS EN QUÊTE DE SENSATIONS FORTES

page E 1



BRANLE-BAS D'ÉLECTIONS / Abitibi, Ungava CAMIL SAMSON, UN ATOUT DANS TOUTE LA RÉGION

■ AMOS — Le passage de Camil Samson aux libéraux amènera des bénéfices à ce parti non seulement dans sa circonscription de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, mais aussi dans les trois autres comtés de la région où les créditistes demeurent une force avec laquelle il faut compter.

A l'élection de 76, ils s'étaient classés deuxièmes derrière les péquistes, dans Abitibi-Est et Abitibi-Ouest, ne concédant cet

te dernière circonscription que par un peu plus de 1,200 voix.

Ils sont par contre moins forts dans le nouveau comté d'Ungava, formé de la partie nord d'Abitibi-Est (la Baie James, Chibougamau, Chapais, Matagami) mais même là leur présence n'est pas négligeable.

Personne ne croit que Samson transportera tout le vote créditiste dans le camp libéral. Beaucoup d'observateurs soutiennent que le parti était déjà en perte de

vitesse et qu'il n'aurait probablement pas conservé la moitié de ses appuis à la prochaine élection générale.

Le résultat du référendum confirme d'ailleurs que les créditistes sont loin d'avoir tous suivi Camil Samson dans le camp du «non». Dans Abitibi-Est, 17,890 personnes ont voté «oui» alors que 11,265 avaient appuyé le PQ en 76. Dans Abitibi-Ouest, le vote «péquiste» est passé de 8,533 à 11,462. Dans

PRODUCTION: CONSENSUS UNE BAISSÉ DES PRIX DE L'OPEP?

■ À part l'Arabie Saoudite, un consensus général s'est dégagé hier à Vienne entre les ministres de l'OPEP sur la nécessité de réduire la production pétrolière de 5 à 10 pour cent. Notre envoyé spécial Robert Pouliot rapporte que l'Arabie Saoudite, le plus modéré des pays exportateurs de pétrole, pourrait donner son accord, mais exige au préalable deux conditions qui, si elles sont remplies, déboucheraient sur une baisse des prix pétroliers. Ce troc, où s'affrontent essentiellement les perspectives à long terme des pays modérés aux objectifs à court terme des radicaux (Nigéria, Iran, Algérie, Libye), advenant sa conclusion, demain, sanctionnerait la première baisse officielle de prix de l'OPEP.

page B 1



Rouyn-Noranda, de 7,553 à 11,095.

Mais cette progression n'aurait suffi à assurer une victoire péquiste dans une lutte à deux que dans la circonscription d'Abitibi-Est. Toutefois, le remaniement de la carte permet aux fédéralistes de prendre une légère avance dans ce comté également

voir ABITIBI en page A 4

SOMMAIRE

- Annonces classées: D 6 à D 12
- Arts et spectacles
- Informations: B 8 à B 10
- Horaires: C 12
- Bandes dessinées: C 13
- Décès, naissances, etc.: D 13
- Économie: B 1 à B 7
- Éditorial: A 6
- Êtes-vous observateur?: D 8
- FEUILLETON:
- L'alternative du diable: D 7
- Horoscope: C 13
- L'auto: C 7 à C 10
- Le monde: A 10, A 11
- Météo: A 2
- Mot mystère: C 13
- Mots croisés: C 13
- Quoi faire aujourd'hui: C 12
- Radio et télévision: C 12
- Sports: C 1 à C 11, C 14
- Ron LeFlare: C 6
- Tribune libre: A 7
- Vivre aujourd'hui: D 1 à D 4

Consultez-nous
POUR LA VENTE
OU L'ACHAT
de votre
propriété

immobles

GOULET

courtiers, inc.

angle
JEAN-TALON
et PIE-IX
374-5744

Vous avez déjà
songé à une
CARRIÈRE en
IMMEUBLE?



NOTES POLITIQUES

Un son de cloche pour des élections au printemps?

Le leader parlementaire du gouvernement à l'Assemblée nationale, M. Claude Charron, a accédé hier sur les ondes de Radio-Canada la rumeur persistante d'un report au printemps prochain des élections générales au Québec, prévues pour cet automne. Faisant référence à l'échec de la dernière conférence constitutionnelle la semaine dernière à Ottawa et de la menace d'un rapatriement unilatéral de la constitution par le gouvernement fédéral, M. Charron a clairement laissé entendre que le gouvernement Lévesque pourrait bien alors, par solidarité envers les autres gouvernements provinciaux, reporter les élections à plus tard afin de consacrer ses énergies à faire sa part, avec les autres, pour empêcher Ottawa de réaliser son dessein. «Si le pays devait faire face à un rapatriement unilatéral de la constitution, a-t-il déclaré, et ce contre le gré du Québec et des autres provinces, l'argument d'une élection générale prochaine ne tient plus.» M. Charron a en outre indiqué qu'un scrutin général à l'automne risquerait de favoriser l'élection d'un gouvernement par la minorité anglophone plutôt que par les Québécois francophones. Le ministre n'a cependant pas indiqué en quoi un changement de saison pour la tenue d'élections rendrait plus représentatif de la réalité linguistique du Québec le résultat du vote.

Invité hier à commenter les propos de M. Charron, le chef libéral Claude Ryan a affirmé que «le PQ cherche tous les moyens pour éviter ce rendez-vous avec le peuple, lequel est absolument nécessaire». Il a affirmé que les méthodes du PQ qui, selon lui, consistent essentiellement à tenir Ottawa responsable de tout ce qui ne va pas, lui rappellent les habitudes électorales de Maurice Duplessis. Il a tenu à prévenir les dirigeants péquistes que la population québécoise a grandement évolué depuis vingt ans et qu'elle «ne se laissera pas prendre par ces dupériess». Quant à lui, «il est temps que ce genre de farces soit dénoncé».

...et le PLQ prend la chose au sérieux

Le Parti libéral du Québec commence à prendre au sérieux l'hypothèse selon laquelle le premier ministre Lévesque reporterait au printemps prochain les élections générales. L'organisateur en chef du PLQ, M. Pierre Bibeau, a en effet déclaré hier à LA PRESSE qu'on s'apprête à faire ralentir la machine

du parti lancée à pleine vapeur depuis l'été en vue d'élections dès cet automne. On avait au départ imaginé deux scénarios en fonction d'un scrutin plus ou moins hâtif d'ici décembre et c'est dans cette perspective qu'on s'est empressé de choisir déjà une bonne fournée de candidats prêts à plonger immédiatement dans la mêlée. La possibilité maintenant que le tout soit reporté de cinq ou six mois a contraint le PLQ à mettre la pédale douce afin de laisser certains bons comités ouverts à d'autres personnalités qui pourraient se laisser séduire d'ici le printemps. On terminera donc la présente ronde d'assemblées de mise en candidature qui est déjà convoquées, mais sans fixer la date des autres.

En attendant d'y voir plus clair, on tentera de faire travailler les militants qui piaffent d'impatience, estime M. Bibeau, en les enrôlant dans la campagne de financement présentement en cours sous la présidence du député de Prévost, Solange Chaput-Rolland.

Enfin, cette menace d'élections au printemps seulement risque, si elle devait se concrétiser, de compliquer singulièrement la vie aux deux principaux partis qui devraient, dans cette éventualité, faire face à des élections partielles qui se dérouleraient selon l'ancienne carte électorale. La loi prévoit en effet que la nouvelle carte n'entrera officiellement en vigueur qu'à la prochaine élection générale. Ce qui forcerait plusieurs associations de comités mises en place depuis l'adoption de la nouvelle carte à se réorganiser provisoirement en fonction de l'ancienne.

M. Lévesque rattrape le retard

La réunion de l'exécutif du Parti québécois qui devait se tenir demain soir a été reportée d'une semaine à la demande du premier ministre Lévesque. La raison officielle invoquée pour ce report: le chef du gouvernement a du retard à rattraper sur son agenda officiel, passablement bouleversé par la conférence constitutionnelle d'Ottawa qui a duré plus longtemps que prévu. C'est au cours de cette réunion annulée que les dirigeants du PQ devaient, avec le premier ministre, établir le bilan des derniers pourparlers constitutionnels et analyser les retombées de cet échec sur l'échiquier électoral. Les membres de l'exécutif se réuniront néanmoins cette semaine, vendredi soir, mais il ne s'agira alors que de préparer la réunion du Conseil national qui se tiendra en fin de semaine à Québec. Ce n'est donc pas avant au moins huit jours que les autorités du PQ

auront l'occasion de faire le post-mortem de la conférence d'Ottawa et de formuler leurs recommandations au premier ministre quant à la date et à la stratégie face aux prochaines élections générales ou partielles.

L'ex-comité du OUI commente...

C'est ce matin, en conférence de presse, que le groupe de personnalités qui ont pris la relève de l'ex-comité du OUI, sous le nom de Regroupement pour les droits politiques du Québec, feront connaître leurs commentaires sur l'issue de la conférence constitutionnelle d'Ottawa, tenue la semaine dernière. On y dénoncera surtout «la façon dont M. Trudeau exerce le pouvoir», et on tentera de démontrer «comment une grande partie de



Rodrigue Tremblay a sa petite idée...

l'information sur les principaux enjeux de la question constitutionnelle actuellement trompent et abusent la population canadienne aussi bien que québécoise».

Rodrigue Tremblay indécis...

L'ex-ministre péquiste et député de Gouin à l'Assemblée nationale, M. Rodrigue Tremblay, n'a pas encore fait savoir s'il tentera de se faire réélire dans cette circonscription à l'occasion de la prochaine élection générale. M. Tremblay a révélé à LA PRESSE récemment qu'il avait bien déjà sa petite idée sur son avenir politique immédiat, mais qu'il attendrait que le scrutin général soit officiellement appelé pour révéler ses intentions. Le candidat péquiste récemment choisi dans Gouin, M. Jacques Rochefort, qui a mis hier au défi l'ex-ministre de se représenter dans ce comté «pour venir défendre son bilan devant la population», risque donc d'attendre encore longtemps pour savoir si M. Tremblay relèvera le gant. Surtout si les élections sont reportées au printemps comme la rumeur le laisse entendre.



Les ministres de l'Expansion économique Bud Olsen, de l'Emploi Lloyd Axworthy, du Commerce Herb Gray et le ministre d'État aux Finances Pierre Buisières participent hier à une rencontre avec les représentants des Travailleurs unis de l'automobile sur la colline parlementaire, à Ottawa.

Axworthy promet d'aider les travailleurs de l'automobile en chômage

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Emploi s'est engagé hier à réclamer du cabinet, d'ici à trois semaines, une série de mesures destinées à venir en aide aux quelque 27.000 travailleurs de l'automobile mis à pied, dont quelques-uns depuis plus d'un an.

M. Lloyd Axworthy a fait cette promesse au cours d'une rencontre avec 300 représentants des Travailleurs unis de l'automobile, syndicat qui compte plus de 300.000 membres.

Sans entrer dans les détails, le ministre a dit que ces mesures pourraient comprendre des prestations du genre de l'assurance-chômage, des subventions pour permettre aux ouvriers de se

trouver de nouveaux emplois, des cours de recyclage et des allocations de retraite prématuurée, comme il en existe déjà dans l'industrie textile.

Commentant cette promesse, M. Robert White, directeur canadien des TUA, a déclaré qu'il existait maintenant «une lueur d'espoir».

70 pour cent

M. Axworthy, par contre, a pratiquement rejeté la demande syndicale de remettre en vigueur l'assistance déjà accordée de façon transitoire à la suite de la signature du pacte de l'auto.

En vertu de ce programme, des milliers d'ouvriers mis à pied à ce moment avaient reçu

jusqu'à 70 pour cent de leur salaire durant trois ans.

Le ministre a cependant expliqué que la situation n'était pas la même, car plusieurs ouvriers, qu'ils le veulent ou non, ne pourraient jamais plus retourner dans l'industrie automobile.

«Rien ne sert de simplement jeter de l'argent sur le problème. Ce n'est pas ainsi qu'on va le régler.»

Il faut d'ailleurs agir très prudemment, a ajouté M. Axworthy, afin de ne pas favoriser outre mesure les ouvriers de l'automobile. D'autres industries font également des mises à pied et le Congrès du travail du Canada recherche lui aussi l'aide financière d'Ottawa.

John Aird succède à Pauline McGibbon

TORONTO (PC) — Après avoir prêté serment comme 23e lieutenant-gouverneur de l'Ontario, hier, M. John Black Aird a promis de toujours s'inspirer de «la vision et de l'esprit d'un Canada unique».

L'ancien sénateur libéral de 57 ans s'est également engagé à respecter «les traditions d'usage, mais avec un minimum de pompe et un maximum de bonne humeur».

M. Aird, qui est avocat, a rendu hommage à son prédécesseur, Mme Pauline McGibbon, qui a été lieutenant-gouverneur de l'Ontario au cours des six dernières années.

Pour M. Aird, le Canada est fabriqué de liens solides et il va être plus fort que jamais après avoir traversé «les difficultés (constitutionnelles) actuelles».

«Les médailles les plus résistantes, a-t-il rappelé, sont forgées dans des circonstances extrêmes.»

M. Aird s'est dit convaincu que «la couronne peut et doit jouer un rôle de cohésion dans les affaires de la province».

La Quotidienne
Tirage d'hier
1-2-9

CHOISISSEZ LE NOUVEAU DU BILLARD AU CANADA

INCLUS:

- 1 set de boules
- 2 baguettes
- 1 triangle
- 6 craies

3' x 6' (non ardoise) ... \$229.
4' x 8' (non ardoise) ... \$329.
4' x 8' (ardoise) ... \$795.
4 1/2' x 9' (ardoise) ... \$1995.
5' x 10' (ardoise) ... \$2595.

BRUNSWICK

FAITES UN BON COUP! CHOISISSEZ LE PLUS GRAND CENTRE DE BILLARD AU CANADA

Laval (514) 687-5991
3300, boul. St-Martin
Chomedey, Laval, P.Q. H7T 1A1

Rock Forest (819) 567-5216
4838, boul. Bourque
Rock Forest, J0B 2J0

Trois-Rivières (819) 373-7157
5634, boul. des Forges
Trois-Rivières, G8Y 1X7

CANADA BILLIARD

FUTURIC CENTRE DE SOLDES SPÉCIAUX POUR LES ÉTUDIANTS

Bureaux à partir de \$97⁵⁰
Chaises à partir de \$13⁵⁵
Cabinets-classeurs, bibliothèques, tables, etc. en stock à prix de liquidation.
Lundi-vendredi 9 a.m. - 5 p.m. Samedi 9 a.m. à midi

9150, av. du Parc, à Chabanel
Montréal
Tel.: 382-5672

«Un service réputé depuis 20 ans»
Stationnement pour les clients sur le côté de l'ameuble.

LA MÉTÉO à Montréal

AUJOURD'HUI Minimum: 12 Maximum: 20
Ennuagement graduel possibilité d'averses

DEMAIN Nuageux et quelques averses

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	—	18	Nuageux, quelques averses	Peu de changement
Outaouais	—	20	Ennuagement, averses	Peu de changement
Laurentides	—	18	Ennuagement, pass. averses	Nuageux, quel. averses
Cantons de l'Est	—	20	Ensoleillé, suivi ennuag.	Nuageux, quel. averses
Mauricie	—	15	Ensoleillé, ennuag. grad.	Nuageux, quel. averses
Québec	—	17	Ensoleillé, ennuag. gra.	Nuageux, quel. averses
Lac-Saint-Jean	—	15	Ensoleillé, ennuag. gra.	Nuageux, quel. averses
Rimouski	—	15	Ensoleillé, pass. nuageux	Nuageux, quel. averses
Gaspésie	—	15	Ensoleillé, pass. nuageux	Nuageux, quel. averses
Bas-Comeau	—	15	Ensoleillé, pass. nuageux	Nuageux, quel. averses
Sept-Îles	—	15	Ensoleillé, pass. nuageux	Nuageux, quel. averses

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Ensoleillé	Victoria	10	22
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	4	10

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	14	18	Miami	24	28
Buffalo	12	13	New York	18	21
Chicago	14	19	Nlle-Orléans	23	38

vers les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	12	14	Hong Kong	—	25
Athènes	—	21	Le Caire	—	21
Berlin	—	12	Lisbonne	18	23
Bruxelles	6	13	Londres	—	15
Buenos Aires	16	27	Moscou	—	20
Copenhague	—	10	Moscou	—	12
Genève	—	9	Mexico	10	21

vers les plages

	Min.	Max.		Min.	Max.
Acapulco	26	33	Bermudes	26	29
Barbade	24	30	Nassau	23	31
			San Juan	26	32
			Trinidad	23	32

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E. 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. - Courrier de la deuxième classe - Enregistrement numéro 1400 - Part de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS

LIVRAISON A DOMICILE	Lundi au samedi	\$1 75
Lundi au vendredi	\$1 25	
Samedi seulement	0 75	

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE

par courrier	Canada	13	26	52
Lundi au samedi	\$37 00	\$74 00	\$148 00	
Lundi au vendredi	\$24 00	\$48 00	\$96 00	
Samedi seulement	\$13 00	\$26 00	\$52 00	

ETATS-UNIS — PAYS ÉTRANGERS

par courrier	13	26	52
Lundi au samedi	\$55 25	\$110 50	\$221 00
Lundi au vendredi	\$34 45	\$68 90	\$137 80
Samedi seulement	\$20 80	\$41 60	\$83 20

ANNONCES CLASSÉES

Commandes	285-7111
du lundi au vendredi 9h à 17h	
Pour changer	285-7205
du lundi au vendredi 9h à 12h30	

GRANDES ANNONCES

Détailants	285-7202
National, Tele-Press	285-7306
Vacances, voyages	285-7265
Carières et professions, nominations	285-7320

COMPTABILITÉ

Grandes annonces	285-6892
annonces classées	285-6901

Pour tous genres d'abonnements, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h (samedi: 9h à 16h) 285-6911

Des erreurs ont empêché les engins incendiaires d'exploser

Les quatre engins incendiaires découverts en fin de semaine dans deux manèges militaires de la région de Montréal auraient pu causer des dégâts importants.

Le ou les auteurs (ils restent inconnus) ont toutefois commis des erreurs techniques dans la fabrication de leurs engins, ce qui a empêché la déflagration de

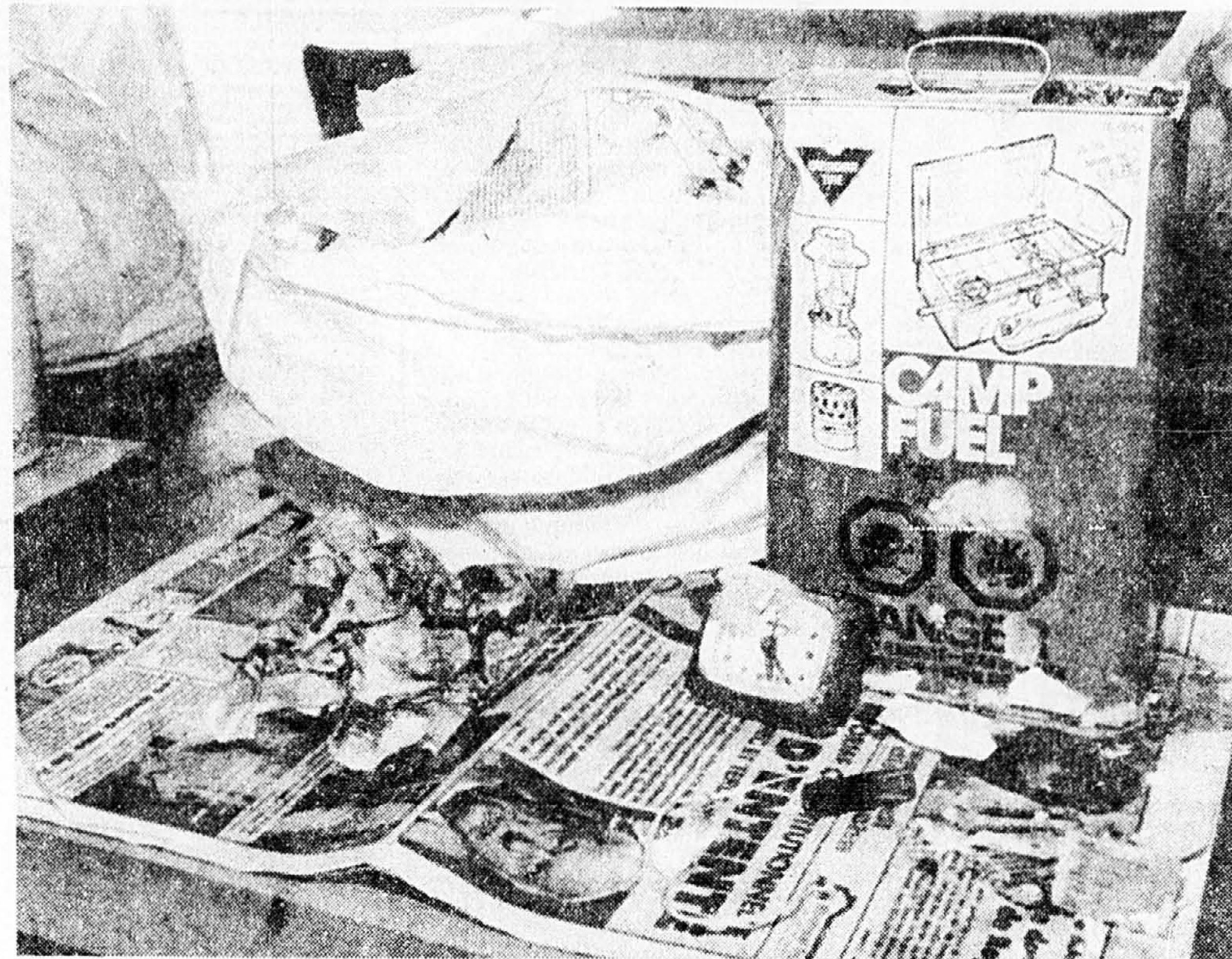
MARTHA GAGNON

se produire. Il ne s'agit pas de bombes mais bien d'engins incendiaires capables de produire le même effet qu'un baril d'essence auquel on aurait mis le feu.

Ces engins ont été fabriqués avec du matériel qu'on peut se procurer sans difficulté. Il n'est pas besoin d'avoir suivi un cours élaboré pour créer un tel objet. Il s'agit d'une minuterie reliée à un système de mise à feu qui, au moment voulu, enflamme un liquide qu'on croit être de l'essence. Un contenant sur lequel on peut lire les mots «gaz blanc» a été envoyé au laboratoire médico-légal pour des expertises.

Les quatre engins qui ont été découverts au Royal Montréal Régiment sur la rue Sainte-Catherine ouest et dans la cour du manège du Black Watch Régiment sur la rue Bleury, sont identiques. Selon le sergent Roy de la section technique de la police de la CUM, c'est la première fois qu'on enquête sur des modèles de ce genre. On n'en a jamais vu de pareils. Contrairement à une bombe, l'engin incendiaire n'est pas fabriqué avec des explosifs.

D'après M. Roy, si le mécanisme avait fonctionné comme le désiraient sans doute les au-



Il a été possible de voir hier les quatre engins incendiaires qui se trouvaient à la section technique de la police de la CUM.

teurs, les engins auraient causé des dommages sérieux. Heureusement, le modèle n'était pas tout à fait au point.

Les policiers de la CUM poursuivent toujours leur enquête pour savoir s'ils ont affaire à un groupe organisé ou à de mauvais farceurs. Aucun lien n'a encore été établi entre la découverte de ces engins et le communiqué signé «Gens du pays» dans lequel on revendique une série d'attentats à la bombe qui aurait

démarré il y a huit jours, pour protester contre l'attitude d'Otawa envers le Québec.

Selon les policiers, il ne faut pas penser immédiatement à la formation d'un groupe terroriste. Lors de la période référendaire, on se souviendra qu'une enquête avait été déclenchée après que des bombes eurent fait voler en éclats des panneaux de Pro-Canada. Rien de bien concret n'est ressorti de cette enquête. Certains policiers ont déclaré

qu'il s'agissait de l'oeuvre d'un plaisantin contre lequel les preuves étaient insuffisantes. Personne n'a jamais connu la fin de l'histoire.

Le découvrte du premier engin incendiaire a eu lieu samedi. C'est un militaire qui sans le savoir a lancé un sac de polythène qui contenait l'objet dangereux. Par la suite la police militaire a ordonné un ratissage de tous les édifices militaires de la région.

la presse

Nguyen Theminh a le vin triste...avec raison

Guy Pinard



Nguyen Theminh est restaurateur, rue Prince-Arthur. Il détient un permis de vente d'alcool, ce que d'aucuns considéreraient comme une chance inouïe, devant le combat de tranchée qu'ils doivent mener contre la Commission de contrôle des permis d'alcool pour obtenir leur document bien à eux.

Pourtant, Nguyen Theminh est malheureux parce que chez les restaurateurs de son secteur, ceux qui ne détiennent pas de permis font de meilleures affaires que lui... et le vin coule à flot. Et Nguyen Theminh est furieux!

«Même si je respecte la loi, dit-il, je subis un grave préjudice puisque mes concurrents acceptent les clients qui apportent leur vin, ce que je ne peux faire à cause de mon permis.»

Le phénomène n'est sans doute pas nouveau. A la Commission de contrôle des permis d'alcool, on est incapable de retracer son origine, tout en concédant qu'il peut découler des occasions de voyage plus nombreuses pour les adolescents d'aujourd'hui. C'est en effet un phénomène commun dans plusieurs villes européennes. A Paris par exemple, certains restaurateurs tolèrent les clients qui apportent leur vin, tout en percevant un «droit de bouchon» pour ouvrir la bouteille et placer des verres sur la table.

Theminh constate que le quartier est surtout habité par des étudiants et il sympathise avec eux, car il doit majorer de 100 pour cent le prix au comptoir (comme le font tous les restaurateurs ou presque) à la Société des alcools. Sur trois bouteilles d'un vin vendu \$5 à une succursale de la SAQ, c'est donc \$15 que les étudiants économisent.

Mais, dit-il le règlement est là, et tous devraient le respecter, ce qui n'est pas le cas. Il mentionne un concurrent, vietnamien lui aussi, qui a obtenu son permis, mais refuse de l'utiliser parce qu'il craint de perdre une bonne partie de sa clientèle et, partant, de ses revenus.

Haro sur le règlement!

Nguyen Theminh ne demande donc qu'une chose: que les autorités fassent respecter le règlement. Hélas, ce n'est pas aussi facile.

Me Gilles Patenaude, conseiller juridique à la commission de contrôle, sympathise avec Theminh, et il m'a répété ce qu'il avait dit à ce dernier: de l'avis de tous ses confrères à la commission, les clients n'ont pas le

droit d'apporter leur vin dans un restaurant pour l'y consommer. Il admet toutefois que l'article concerné (91-e, ex 95-e jusqu'en 1977) n'est pas clair.

Quant au Service de la police de la Communauté urbaine de Montréal, il est impuissant devant la situation. Selon le lieutenant Laurent Lévis, d'une part, la police ne peut rien contre le restaurateur. Il faudrait plutôt, dit-il, qu'elle s'en prenne au client et fasse la preuve de l'endroit où le client incriminé a acheté son vin et de son intention bien arrêtée de le consommer dans un restaurant sans permis de boissons alcooliques. Ce qui est à toutes fins utiles impossible.

Après consultation avec les procureurs de la Couronne et les chefs-enquêteurs de la commission, le SPCUM a décidé de ne pas agir (et de ne même pas tenter un «test case») tant que le règlement ne serait pas plus clair.

De ce côté, une lueur d'espoir. Selon Me Patenaude, le législateur travaille actuellement à une nouvelle rédaction des règlements, de sorte qu'on est en droit de s'attendre à d'importants changements à ce niveau. Dans le contexte actuel, tous les Nguyen Theminh de Montréal sont pénalisés et victimes d'un sérieux préjudice financier parce qu'ils respectent la loi. C'est une injustice.

Mais en attendant? Theminh dit qu'il a pris la décision de vendre son vin au prix coûtant (donc au prix du comptoir de la SAQ), en absorbant même sa surcharge de 5 pour cent que la société impose aux restaurateurs. Il n'a vraiment pas le choix, même si cette décision l'horripile. Pas à cause de l'argent impliqué. «C'est une question de principe», assure-t-il.

Le mont Sainte-Anne à vendre

Le gouvernement du Québec a tenté au cours des dernières semaines de convaincre la Fédération des caisses d'épargne économique d'acquiescer les installations du mont Sainte-Anne.

La fédération a toutefois refusé, suggérant au gouvernement de courtiser d'abord les hommes d'affaires de la région, pour qu'elle poursuive son action dans les régions économiquement défavorisées (comme au mont Tremblant par exemple). Elle pourrait toutefois reconsidérer sa décision si le gouvernement du Québec ne trouvait pas preneur.

Brunet veut poursuivre la CSN et Rodrigue pour \$11.6 millions

Qualifiant son geste «d'effort désespéré de légitime défense», M. Claude Brunet, président du Comité provincial des malades, a déposé, hier, devant la Cour supérieure, une

NICOLE BEAUCHAMP

requête en recours collectif pour intenter une poursuite de \$11,636,000 contre la CSN et son président, de même que deux autres instances de cette centrale syndicale.

Cette action judiciaire nous ramène aux heures troubles des négociations dans le secteur hospitalier, alors qu'une loi spéciale, sanctionnée le 12 novembre 79, venait suspendre le droit de grève pour une période de deux semaines. La requête de M. Claude Brunet, au double titre de président du Comité provincial des malades et de secrétaire du comité des bénéficiaires de l'hôpital Saint-Charles Borromée, réfère ainsi aux événements qui en ont découlé et à la situation particulière vécue par les malades chroniques de l'institution montréalaise.

La requête stipule en effet que «la désobéissance civile prônée, demandée, encouragée, planifiée, autorisée et ratifiée par les parties intimées fut suivie, entreprise et actualisée par 185 syndicats, lesquels étaient affiliés à la Fédération des affaires sociales et à la CSN.» Elle expose aussi que, pendant quatre jours consécutifs soit du 18 au 22 novembre 79, «le requérant (Claude Brunet) et tous les patients hospitalisés au Centre hospitalier Saint-Charles Borromée furent victimes d'une grève illégale de la part du Syndicat national des employés de l'hôpital, lequel syndicat est responsable conjointement et solidairement avec Norbert Rodrigue, la CSN et la FAS.»

De la même manière, l'exercice du recours collectif demandé par M. Brunet comporte deux volets: une action en dommages-intérêts et en dommages exemplaires. Sur le plan des dommages-intérêts, le requérant invo-

que la privation de soins de santé habituels, en quantité et en qualité, et le préjudice moral, entre autres, l'anxiété, la souffrance, etc.

Le document énumère une série de doléances individuelles et collectives: alimentation réduite à des sandwiches selon un horaire irrégulier, diminution des soins hygiéniques de base, etc.. M. Brunet réclame donc pour les 284 malades, qu'hébergeait Saint-Charles Borromée au moment de l'arrêt de travail, la somme globale de \$1,136,000.

Quant aux dommages exemplaires, le requérant soutient que les intimés ont transgressé la Charte des droits et libertés de la personne en l'utilisant, lui et les autres patients, «comme otage pour atteindre leurs fins». À ce chapitre, il réclame \$500,000 du Syndicat national des employés de l'hôpital Saint-Charles Borromée et une somme globale de \$10 millions de Norbert Rodrigue, la CSN et la FAS. «Etant donné leur responsabilité directe et immédiate dans les événements survenus tant à l'hôpital Saint-Charles Borromée que dans les autres établissements de santé au Québec, et étant donné la façon dont elles ont choisi de défendre les intérêts économiques de leurs membres au détriment des droits du malade.»

M. Brunet réédite ainsi de façon plus percutante la tentative d'un paraplégique de l'hôpital Saint-Charles Borromée. En juillet 79, M. René Lapointe, président du comité des bénéficiaires de l'établissement, a fait une requête en recours collectif pour intenter une poursuite contre le syndicat des employés CSN à la suite d'un débrayage illégal de 24 heures.

Il y a près d'un an, le juge Guy Mathieu de la Cour supérieure a rendu un jugement favorable à la requête de M. Lapointe. La CSN a interjeté appel. La Cour d'appel doit rendre jugement dans cette cause, le 24 septembre. La requête en recours collectif de M. Brunet devrait être entendue le 6 octobre prochain.

Par ailleurs, le président de la CSN, Norbert Rodrigue a déclaré trouver très curieux que ce comité ne se manifeste publiquement que pour s'attaquer aux travailleurs syndiqués et à leurs organisations.

«L'intention de défendre les droits des malades est édifiante, a dit M. Rodrigue, mais le président de ce comité, M. Claude Brunet, n'a jamais, à ma connaissance, appuyé les efforts de la CSN et de ses travailleurs affiliés quand nous avons lutté pour le maintien des postes dans

les hôpitaux, ce qui assurait les malades de meilleurs services. Il n'a pas non plus appuyé ses revendications quand nous dénoncions le sort fait aux malades cordés, dans les salles d'urgence des hôpitaux.

«Il n'a pas non plus appuyé nos efforts quand nous avons dénoncé, à de nombreuses reprises, les mauvais traitements infligés à des vieillards et à des malades dans des établissements privés à buts lucratifs. De même, encore récemment, M. Brunet a été complètement absent de la lutte des employés des entreprises Forest qui voulaient maintenir un service de qualité dans le transport des handicapés.»

Un choix judicieux pour étaler vos revenus exceptionnels et diminuer vos impôts

La rente à versements invariables

La Fiducie du Québec offre une formule des plus intéressantes à l'intention de ceux qui reçoivent un revenu exceptionnel.

Cette rente a été conçue spécialement pour répondre aux préoccupations financières de ceux qui reçoivent une forte somme en quittant leur emploi, de ceux qui réalisent un gain de capi-

tal imposable ou récupèrent une déduction pour amortissement à la vente d'un bien, et enfin de ceux qui perçoivent des revenus irréguliers, comme les artistes et les sportifs, par exemple.

Cette rente constitue en fait un contrat qui vous permet d'étaler un tel revenu sur un certain nombre d'années et d'en différer ainsi l'impôt.

La rente à versements invariables de la Fiducie du Québec est un placement intéressant, qui garantit un intérêt élevé pour la durée du contrat. Et il n'y a aucuns frais d'adhésion, de gestion, ni de fermeture.

Nos conseillers se feront un plaisir de vous fournir plus d'informations sur la rente à versements invariables, ou même une soumission immédiate.

Venez ou téléphonez.



MONTRÉAL
Complexe Desjardins
281 8834
De l'extérieur, sans frais:
1-800-361-6840, poste 8834

LAVAL
Place Val des Arbres
668-5223
De l'extérieur, sans frais:
1-800-361-3803

Fiducie du Québec

desjardins



Drapeau voulait la tour Eiffel à Montréal

Tout indique que le maire Jean Drapeau a sérieusement étudié il y a quelques années, en vue de l'Expo 67, la possibilité de déménager temporairement la tour Eiffel de Paris à Montréal. C'est du moins ce qu'on a pu apprendre hier soir sur les ondes de CBC, au programme d'affaires publiques «The Fifth Estate».

M. Robert Lapalme, ancien caricaturiste au journal *Le Devoir* et qui fut très proche du maire Drapeau, a même précisé au cours de l'entrevue que le projet était si sérieux que le président de la France d'alors, le général Charles de Gaulle avait donné son accord officiel pour un tel prêt...

Cette tour célèbre qui avait été construite à l'occasion de l'exposition universelle de Paris en 1889 pour démontrer la valeur de l'acier, aurait été complètement démantelée puis transportée jusqu'ici par bateau et ensuite reconstruite comme un jeu de mécano sur les îles de l'Expo.

Pendant son absence de Paris, on aurait installé sur l'emplacement de la tour Eiffel une affiche explicative soulignant que le célèbre monument reprendrait bientôt sa place, au retour de son voyage à Montréal.

Mais, on s'en souvient, la tour Eiffel ne vint pas sur les îles en 1967: le projet était faisable, mais ça coûtait trop cher...



ABITIBI

suite de la page A 1

ment, tout en créant une véritable forteresse péquiste, la nouvelle circonscription d'Ungava.

Député-ministre

François Gendron, le député-ministre d'Abitibi-Ouest, reconnaît que la conversion de Samson lui cause passablement d'inquiétude. Fort de 47 p. 100 des voix au référendum, il aurait de beaucoup préféré une lutte à trois ou à quatre dans laquelle se seraient divisées les voix fédéralistes. Il était d'ailleurs un des partisans du report de l'élection au printemps, notamment pour que l'UN ait le temps de se refaire un peu. Mais il s'est rendu aux arguments de la majorité et il est déjà en campagne en vue d'un scrutin automnal.

Il part confiant et il dispose en effet de solides atouts. D'abord son titre de ministre qui en fait une personnalité régionale de premier plan. Ensuite le bilan de son administration: tous ses engagements tenus ou en voie de l'être, ce qui rendra crédibles les promesses qu'il s'approprie à faire. Et le fait que depuis 76 Amos et La Sarre, les deux villes du comté, connaissent un essor industriel sans précédent ne pourra que lui aider.

D'ailleurs ses adversaires trouvent difficilement ce qu'ils pourraient lui reprocher. Un enseignant libéral, Jocelyn Carrier, qui a, un moment, songé à l'affronter, s'attaque plutôt à son dossier comme ministre et dit que le parti va lui faire beaucoup de tort, qu'il perdra à cause du parti.

Tous ici, ses adversaires comme ses partisans, reconnaissent qu'il jouit d'une grande popularité, qu'il est extrêmement habile, diplomate, qu'il a su travailler dans l'harmonie et d'une façon efficace avec des maires et des hommes d'affaires essentiellement libéraux. S'il a des adversaires, on ne lui connaît pas d'ennemi et tous les pronostiqueurs disent qu'il aurait facilement remporté une lutte à trois.

Les libéraux

Son adversaire libéral n'a pas encore été choisi mais jusqu'à maintenant seul Roger Bureau a fait savoir qu'il serait candidat à la convention. C'est lui qui portait les couleurs créditistes en 76 et il agit maintenant comme secrétaire de Camil Samson.

Si Claude Ryan a accepté sa candidature, il a toutefois refusé de l'imposer comme il l'a fait pour Samson. Et il est d'ores et déjà certain qu'il aura un adversaire à la convention. Julien Viens, le plus influent organisateur libéral du comté, qui a fait venir 1,000 cartes de membre du national la semaine dernière, dès qu'a été connue la candidature de Bureau, nous a confirmé qu'il tenait à lui opposer quelqu'un et qu'il avait deux prospects en vue.

Les rues de Montréal

LABADIE, rue (1911)

Voie ainsi nommée en hommage à une vieille famille canadienne-française, et qui avait porté les noms d'avenue Young et de rue-Royale. Axe est-ouest, au nord du boulevard Saint-Joseph, entre du Parc et Hutchison.

MACDONALD, avenue (1908) et parc (1910)

En hommage à Dugald Macdonald, échevin de l'ancienne ville de Notre-Dame-de-Grâce et du quartier du même nom.

Ayant jadis porté le nom de rue Monklands, la voie est située dans l'axe nord-sud, à la limite d'Hampstead, à l'ouest de l'autoroute 15, et croise le chemin de la Reine-Marie.

Le parc de voisinage est borné par les avenues Clanranald, Earncliffe, Isabella et Dupuis dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce. Nom précédent: parc Mount Royal Vale.

NADON, rue (1954)

En hommage à J.-Isidore Nadon, premier secrétaire trésorier de l'ex-village d'Ahuntsic et président de la première élection de l'ex-village de Bordeaux, en 1898. Axe est-ouest, au sud de Dudemaine, à partir de Jean-Massé, dans le quartier Ahuntsic.

IBERVILLE, rue d' (avant 1879), terrasse d' (?) et square d' (1898)

Ces lieux toponymiques hono-

M. Viens se dit certain de pouvoir battre Gendron malgré sa réelle popularité. «C'est un peu comme les sondages le révèlent pour le national, nous a-t-il dit. Lévesque est plus populaire que Ryan mais il perdra l'élection.»

Abitibi-Est

Dans Abitibi-Est, Jean-Paul Bordeleau est en bien moins bonne posture que Gendron même s'il possède, dit-on, la meilleure organisation de la région. Il a d'abord perdu la partie la plus péquiste de son comté de sorte qu'il part maintenant perdant plutôt que fort d'une majorité de plus de 3,000 voix. Il doit aussi faire face à un adversaire de taille, Mme Noëlla Labelle, présidente de l'association des commissions scolaires de la région.

Bordeleau n'a pas non plus le charisme de Gendron, ni sa popularité, ni sa diplomatie. Il n'a pas su composer comme son collègue avec l'establishment d'affaires de la région. Mais il n'en a pas moins beaucoup travaillé ses dossiers et obtenu d'excellents résultats, souvent avec l'aide de Gendron. La route 117 est enfin en voie de réfection, le ministre Léger a débloqué \$11 millions pour la dépollution du lac Blouin, les usines poussent à Val-d'Or (grâce au dynamisme des industriels libéraux mais aussi grâce au travail du député) et la région connaît de bons moments sur le plan économique.

Ungava

Dans Ungava, les libéraux ont rrouvé un solide candidat en la personne de Laurent Levasseur, le directeur régional de la SDBJ. Mais il aura fort à faire pour battre celui que le PQ lui opposera car ce comté est un des plus péquistes du Québec. D'autant plus que la fin de la grève permettra le retour des travailleurs à la Baie James, un atout de plus pour le parti gouvernemental.

Tout dépendra peut-être du choix du candidat et à ce chapitre on a assisté à une rocambolesque aventure qui aurait pu mal finir. Des gens de la région, mais aussi du national, ont formé le projet d'y présenter Pierre Bourgault. Celui-ci a décliné l'offre mais sans décourager ses promoteurs qui ont alors entrepris de faire circuler une pétition. Tout est tombé à l'eau quand Bourgault a fait la sortie que l'on sait contre Lévesque.

Mis au courant de l'affaire, le premier ministre avait fait une sainte colère et on peut se demander ce qui serait arrivé si Bourgault avait succombé aux sollicitations. La situation de Maisonneuve et de Prévost aurait très bien pu se reproduire.

Quatre personnes sont présentement intéressées à représenter le PQ dont deux, venant de Chibougamau, ont les meilleures chances. Il s'agit de MM. Michel Provencher, un syndicaliste, et Jean-Marie Fournier, un comptable.

rent Pierre Le Moine, sieur d'Iberville (1661-1706), qui découvrit l'embouchure du Mississippi, puis fonda (en 1700) la Louisiane (nom donné en l'honneur de Louis XIV) dont il fut le premier gouverneur.

La voie est située dans l'axe nord-sud à l'est de deLorimier.

Connu sous le nom de carré Bonaventure depuis 1887, le square prit le nom d'Iberville en 1898, quatre ans après l'érection d'une statue par les citoyens de la municipalité (annexée à Montréal le 4 décembre 1905) de Sainte-Cunégonde, laquelle était une oeuvre du sculpteur J.-A. Vincent. Ce parc ornemental est situé à l'angle sud-ouest des rues Saint-Jacques et Vinet, dans le quartier Sainte-Cunégonde.

En outre, sur la rue Saint-Sulpice, à l'angle ouest de la rue Saint-Paul, on a gravé sur une petite plaque de bronze: «Pierre Le Moine, sieur d'Iberville, né à cet endroit le 20 juillet 1661; mort à bord du «Juste», inhumé dans la cathédrale de La Havane le 9 juillet 1706. Le plus grand homme de guerre produit par la Nouvelle-France.

JACQUES-BIZARD, rue (1955)

En l'honneur de Jacques Bizard (1642-1692), aide-de-camp de Frontenac en 1672, major de Montréal en 1677, gouverneur de Montréal par interim en 1690, et concessionnaire de l'île Bizard à partir de 1677. Axe est-ouest, au nord d'Henri-Bourassa, à partir de Mercelin-Wilson.

Flamand remporte haut la main la première manche

■ ROUYN — Antonio Flamand a remporté haut la main la première étape de la lutte qui l'oppose à Réal Roy pour l'obtention de la candidature péquiste dans Rouyn-Noranda-Témiscamingue.

Il a en effet complètement dominé, l'assemblée annuelle de l'association locale du parti, à Guérin, y faisant élire un exécutif uniquement composé de ses partisans et allant même jusqu'à faire battre, et à plate couture, son adversaire Réal Roy qui avait accepté d'être mis en nomination pour un poste de délégué au conseil national.

Surte victoire de Flamand a surpris bien des observateurs qui ne savent pas trop comment l'interpréter. Ou il s'était remar-

quablement bien organisé et a mieux réussi à convaincre ses partisans d'oublier la chasse et le soleil pour la politique. (Seulement 200 des 2,000 membres du parti s'étaient déplacés.) Ou encore il est bien plus populaire qu'on le pense au sein du parti et vogue vers une victoire facile à la convention.

Cette victoire surprend d'autant plus que Flamand a été absent de la région entre le milieu de 77 et le début de cette année, qu'il n'a pas milité dans le parti depuis son retour, même à l'occasion du référendum où il n'a fait que des interventions ponctuelles et en dehors des cadres du parti, et qu'il n'avait aucun partisan connu au sein de l'exécutif sortant.

Fossile d'oiseau grand comme un homme

■ WASHINGTON (AP) — Des scientifiques américains ont découvert des fossiles de ce qui aurait été le plus gros oiseau à voler au-dessus des humains. L'oiseau avait la taille d'un homme et ses ailes, une longueur de 7,6 mètres. La découverte, dévoilée hier par la National Geographic Society, a été faite en Argentine et confirmée par

des hommes de science du musée d'histoire naturelle de Los Angeles. D'après les restes retrouvés, l'oiseau mesurait 3,35 mètres du bec à la queue et pesait entre 72,5 et 77 kilos. Debout sur ses pattes, il pouvait regarder un homme de six pieds directement dans les yeux. Il s'agit là d'une découverte spectaculaire, selon les spécialistes.

EXCUSES

suite de la page A 1

rent les comptes rendus de presse.

Un règlement prochain?

Cela étant dit peut-on espérer un règlement prochain de la crise des otages? Tant à Téhéran que de sources diplomatiques on l'affirme bien que l'on a ajouté comme proviso que les négociations en cours demeurent «très fragiles».

Selon un intermédiaire auprès des autorités iraniennes avec lequel le département d'Etat est quotidiennement en contact, «il importe à tout prix que les Etats-Unis manifestent la plus grande discrétion au cours des prochaines semaines». La même source a ajouté à LA PRESSE: «Le message transmis par le secrétaire Muskie, bien que sa livraison au premier ministre Radjai ait été un accroc au protocole diplomatique, a été, dans son contenu en tout cas, bien reçu.»

Sur quoi les négociations portent-elles en ce moment? Fondamentalement sur la récupération de la fortune du chah (dont on parvient mal ici aux Etats-Unis à établir l'étendue) et à la formulation du protocole qui présidera aux relations futures Etats-Unis-Iran.

S'il ne s'agit dès lors que d'une question d'argent, l'administration Carter est prête à une foule de compromis. Techniquement toutefois il est capital que le gouvernement américain dans ses négociations avec les autorités iraniennes ne manifeste

pas l'ombre d'un passe-droit. Or il s'avère que cela n'est pas si facile. Plusieurs entreprises américaines poursuivent l'Iran pour le dédommagement de leurs investissements saisis au lendemain de la révolution. Or, si le président Carter est en toute hypothèse prêt à convaincre ces sociétés d'abandonner leur poursuite au nom de l'intérêt national, encore faut-il que ces dernières acceptent et cela sans porter ombrage aux Iraniens.

Les excuses

Sur la question des excuses, on n'exclut pas que le président Carter serait prêt à en formuler non pas pour les crimes historiques commis par les Etats-Unis, mais plus immédiatement pour l'opération militaire du 23 avril dernier dans le désert de Dashit-Kavir. De sources sûres ici à Washington on ne voit pas là-dedans d'obstacle majeur.

Les Iraniens souhaitent donc enfin un règlement de la crise d'ici le 4 novembre, date de l'élection présidentielle aux Etats-Unis. L'imam Khomeiny ainsi que ses principaux adjoints partagent cette ambition et cela parce qu'ils redoutent l'arrivée au pouvoir du candidat républicain le gouverneur Ronald Reagan, de souligner l'intermédiaire à LA PRESSE.

Le mutisme qui prévaut à l'heure actuelle à Washington s'explique de toute évidence par la fragilité des pourparlers en cours. Les Etats-Unis dépourvus d'intermédiaires «qualifiés» à Téhéran tiennent à tout prix à préserver les contacts non-officiels qu'ils ont su établir avec les dirigeants iraniens après dix mois d'échec.

OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR

Super Vente d'automne

chez w.h.perron

du 11 au 20 septembre

30% de rabais

SUR TOUS NOS ARBUSTES
Cornouillers
Hydranges
Pruniers déc.
Spirées
Sureau dorés
Weigelia et autres

CONIFÈRES
Génévriers
Cèdres
Ifs
Pins
Épinettes
et autres

ARBRES
Érables
Bouleaux
Maronniers
Pommiers
Sorbiers
Tilleuls et autres

30% de rabais

SUR TOUTES NOS PLANTES DE MAISON

PLUS DE 150 VARIÉTÉS

Aralia	Draceana	Plantes à fleurs	Philodendron
Bromélia	Fougères	Plantes suspendues	Palmiers
Plantes grasses et cactus	Orchidées		Schefflera et autres

20% de rabais

TERRE À JARDIN PERRON
2 SACS DE 50 lb POUR

\$395
ord.: \$5.00



15% de rabais

SUR TOUS LES OUTILS ET ACCESSOIRES DE JARDIN

OUTILS:
Pelles, bêches, râteaux, fourches, grattes, truelles, cultivateurs, sarclours, houes, coupe-bordures, cisailles, sécateurs, émondoirs, haches, scies à émonder, etc.

ACCESSOIRES:
Épandeurs, aérateurs à gazon, brouettes, vaporisateurs, boyaux, arroseuses, dévidoirs, arrosoirs, rouleaux à gazon, thermomètres, taille-bordures, électriques, etc.



20% de rabais

SUR TOUS LES LIVRES DE JARDINAGE

30% de rabais

SUR TOUS LES MÉLANGES DE SEMENCE À GAZON

30% de rabais

SUR TOUS LES POTS DÉCORATIFS, JARDINIÈRES ET MACRAMÉS

Le plus grand centre de jardinage au Québec

w.h.perron

52 ANS DE SERVICE

CHARGEX VISA

515, boul. Labelle, Chomedey, Laval
(1/2 mille au nord du pont de Cartierville 2e intersection à gauche)
Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 9h p.m. Samedi, 5h p.m. 332-3610



RAPPORT D'ENQUÊTE DE LA COMMISSION MUNICIPALE

Lachine: «Le directeur général a laissé le bateau à la dérive»

■ QUEBEC (PC) — Une absence de contrôle et de planification ainsi qu'un manque de leadership au niveau de la gerance sont à la source de la «pagaille» et du «laisser-aller» qui ont prévalu dans l'administration de la Cité de Lachine de 1973 au premier octobre 1978.

C'est la conclusion à laquelle est arrivée la Commission municipale du Québec qui avait reçu, à la fin de 1978, le mandat d'enquêter sur toute l'administration municipale de cette ville à l'exception de son corps policier.

Dans son rapport de 140 pages, la Commission se montre très sévère à l'égard de l'administration de l'époque, affirmant que depuis de nombreuses années, l'ensemble des biens de la ville ont été soit insuffisamment entretenus, soit laissés totalement à l'abandon.

La Commission n'est guère plus tendre pour le directeur de services de la cité. Celui-ci, révèle-t-elle, ne faisait aucun rapport de sa propre initiative et se contentait de répondre aux questions du conseil. Celui-ci n'effectuait aucune planification sur les dépenses autres qu'immobilières, créant ainsi un fossé entre les élus et les fonctionnaires municipaux.

«Le directeur général a laissé pourrir la situation dans des services importants de la municipalité, note le rapport, il n'a pas su redresser une situation inacceptable et il a laissé le bateau à la dérive.»

La gestion du personnel souffrait aussi du manque de contrôle que l'on retrouvait dans l'administration. Ainsi, il n'y avait aucun sur les normes d'engagement ni sur les besoins de services. Ainsi, à la voirie par exemple, on s'est retrouvé avec un surplus évident de personnel, lit-on dans le document.

Quant au processus d'embauche, «il reposait plus sur le patronage que sur le souci de trouver l'employé qui répondait adéquatement à la tâche», révèlent les enquêteurs.

En octobre 1978, plus de 131 hommes étaient à l'emploi du service de voirie de Lachine. Selon l'un des témoins entendus par la Commission, ce service était «camouflé par un nuage épais où l'anarchie, la complaisance, le favoritisme et l'inefficacité régnaient».

Selon le rapport, ce service témoignait en outre d'un manque évident de chefs et d'une efficacité érigée en système; on y trouvait de plus des embauches un «patronage politique intolérable», notent encore les enquêteurs.

Les réparations que l'on effectuait pour rénover les rues et les trottoirs sont un exemple frappant du manque de planification de l'administration, selon le rapport. Les travaux à effectuer étaient déterminés précisément en annexe des règlements adop-

tés et, a révélé l'enquête, «à peine 10 pour cent des travaux prévus étaient réalisés». «Un tel système se prêtait à l'éclosion d'interprétation particulière et de pression», soulignent les auteurs.

Mesurée «à la main»

Quant à l'exécution des travaux, le rapport dénonce l'empirisme et même le ridicule des méthodes employées. Par exemple, pour vérifier l'épaisseur du ciment dans les trottoirs, l'ingénieur de la ville y plongeait la main et on prenait une photo.

Quant à la qualité du ciment utilisé, le rapport révèle qu'elle était contrôlée... par le fournisseur, lequel en communiquait les résultats par téléphone.

Ce service utilisait la plus grande part des achats effectués par la ville. Ces biens toutefois semblaient bénéficier d'une surveillance douteuse puisqu'il n'y avait pas d'inventaire perpétuel ni de magasinier. On faisait toutefois, une fois l'an, la liste pratique des biens qui «restaient en possession de la ville», souligne avec ironie le rapport, ce qui constituait une sorte d'inventaire après usage.

Le garage, un moulin

Le garage municipal montrait aussi des signes de délabrement. Selon les témoins entendus, il ne s'y trouvait pas de magasin et les pièces «traînaient dans une cage à poules» sans ordre ou éparpillées sur le plancher. «De plus, mentionnent les auteurs, n'importe qui pouvait entrer dans le garage le soir et se servir. Il y avait des clés qui traînaient partout».

Dans son témoignage, M. Réal Riopel, le contremaître du garage, a en outre qualifié d'épouvantable la quantité de biens appartenant à la ville qui «sortaient» du garage: des «starters», alternateurs, pointes, bougies, et même des «drill» à main complètes.

L'un des camions de la ville a été réparé au coût de \$1.200, note le document, pour être revendu \$250 trois mois plus tard.

Un autre camion a dû être immobilisé trois semaines dans le garage parce qu'il manquait une pièce de \$2.95 que l'on aurait pu obtenir en quelques minutes.

Autre «extravagance» mise en évidence par l'enquête: l'achat de 72 pneus avant pour les 18 camions de la ville, ce qui fait qu'on en aura pour au moins quatre ans. Bien plus, des chaînes simples ont été commandées qui ne seront jamais utilisées puisque les véhicules sont pourvus de roues doubles.

Les enquêteurs concluent en fournissant une série de recommandations parmi lesquelles se trouvent l'engagement d'un vérificateur interne et d'un magasinier ainsi que la mise sur pied d'un service des achats adéquat.

Comptant ou hypothèque?

Rien ne vous empêche d'acheter votre nouvelle maison au comptant. Mais c'est là, avouons-le, une option assez exceptionnelle.

Si vous êtes de ceux qui veulent acheter une maison de façon pondérée, vous aurez recours aux Services immobiliers du Trust Royal. Ils établiront un programme de financement à votre mesure, selon vos besoins, vos projets et votre mode de vie.

L'on pourra aussi vous être utiles en d'autres domaines; que vous soyez acheteur ou vendeur.



Vous n'aurez qu'à juger de l'ampleur de nos listes de propriétés et de notre façon efficace de les offrir sur le marché. Quant à nos bureaux, ils sont incontestablement à votre portée puisqu'il s'en trouve 30 dans le Grand Montréal.

Faites-nous le plaisir de passer nous voir à l'un de ces bureaux. Nous y sommes toujours à votre service.



Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

... à votre service

Électrices, électeurs, vérifiez si votre nom est inscrit et bien inscrit sur la liste électorale que vous recevez chez vous.

Du 22 au 27 septembre, c'est la révision. Voyez-y!

lundi 22
mardi 23
mercredi 24
jeudi 25
vendredi 26
samedi 27

SEPTEMBRE



Électrices! Électeurs!

Du 22 au 27 septembre, c'est la révision des listes électorales. Prenez le temps de bien vérifier celle que vous recevez chez vous.

En milieu urbain (localités de plus de 2 000 habitants).

Après vérification, si vous devez effectuer une inscription, une correction ou une radiation, vous devez vous présenter au bureau de dépôt le plus près de chez vous. Vous trouverez l'adresse sur une liste publiée dans les journaux ou en communiquant avec le directeur du scrutin de votre circonscription électorale.

Les bureaux de dépôt sont ouverts aux heures et jours suivants: du lundi 22 septembre au samedi 27 septembre de 8 heures à 22 heures.

En milieu rural (localités de 2 000 habitants et moins).

Pour connaître les nom, adresse et numéro de téléphone des réviseurs ruraux, vous devez consulter la liste électorale que vous avez reçue ou communiquer avec le directeur du scrutin de votre circonscription électorale.

Convocations

Il se peut que les réviseurs des listes électorales vous convoquent. Répondez à cette convocation. Sinon, vous perdrez votre droit de vote.

N'oubliez pas que votre droit de vote à tout scrutin provincial, qu'il s'agisse d'une élection générale, d'une élection partielle ou d'un référendum dépend de votre inscription sur la liste électorale.

Pour plus de renseignements, composez sans frais: 1-800-463-4378

Recensement
Québec Le Directeur général des élections du Québec

Pierre-F. Côté, C.R.

TAUX D'INTÉRÊT SPÉCIAL

POUR PROJET

DE RÉNOVATION

10%
PREMIÈRE ANNÉE
SEULEMENT

Explication: Quelle que soit la banque dont vous obtenez le prêt, Métropolitain paiera la différence, la première année seulement, pour abaisser le taux d'intérêt à 10%.

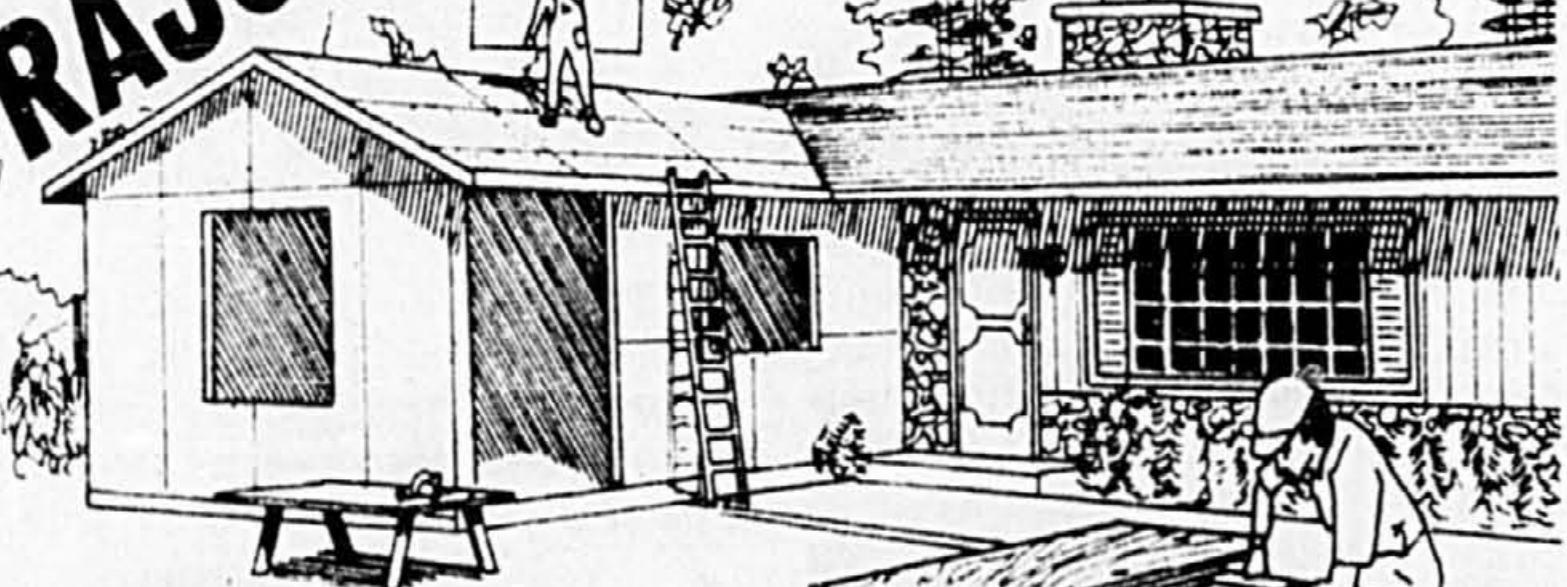
Pour les années subséquentes, le taux d'inflation normal couvrira avantageusement le taux d'intérêt.

RÉNOVATION
UN BON INVESTISSEMENT...

RÉSIDENTIELLE

LA RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE
SURTOUT LORSQU'IL S'AGIT D'UN

RAJOUT



CONSTRUIT PAR
METROPOLITAIN

Ordonnez nos 21 ans d'expérience nous serons contents planifier et réaliser votre projet de A à Z, en vous épargnant les problèmes causés par le réalisateur d'un tel projet.

QUELS SONT VOS BESOINS
• CHÂSSIS • SALLES DE BAIN • TOITURE • BUREAU • CUISINE
• RÉNOVATIONS GÉNÉRALES • SALLES DE BAIN



Heures d'ouverture de notre salle de montre
Dim.: 11h à 5h
Lun., mar., merc.: 9h à 5h
Jeu., ven.: 9h à 8h
Sam.: 9h à 4h

CONSULTEZ NOS EXPERTS À NOTRE FABRIQUE
4058
ouest, rue Jean-Talon
ou composer **482-0600**
pour une estimation gratuite à domicile

Côte droit de l'édifice Cesco
SERVICE DE RÉNOVATION

METROPOLITAIN

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

la presse

ROGER LEMELIN
président et éditeur

FERNAND ROY
vice-président exécutif

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

La promesse qui a déclenché le processus

Pendant le déroulement de la conférence constitutionnelle, une chose importante semblait avoir été oubliée par la majorité des participants mais que le premier ministre Lévesque s'est chargé de rappeler à une couple de reprises: cette nouvelle ronde de négociations constitutionnelles était la conséquence directe du référendum québécois et de son résultat.

En effet, le caractère particulier de cette conférence tient au fait que le camp du non avait proclamé que voter non au référendum c'était dire oui au changement, à la réforme constitutionnelle.

Comme les interventions du premier ministre Trudeau furent les plus spectaculaires, il est bon de rappeler l'essentiel de son dernier discours, qui est le plus engageant pour son gouvernement.

«Je m'adresse solennellement aux autres Canadiens des

autres provinces, nous mettons notre tête en jeu, nous, du Québec, quand nous disons aux Québécois de voter non. Nous vous disons que nous n'acceptons pas qu'un non soit interprété par vous comme une indication que tout va très bien et puis que tout peut rester comme c'était avant. Nous voulons des changements.»

La semaine dernière, voyant que M. Trudeau voulait s'acquiescer de son engagement simplement en faisant enchâsser dans la constitution une charte qui protégerait notamment les droits linguistiques des minorités francophones hors Québec, M. Lévesque a dit à M. Trudeau que ce n'est pas ce que les Québécois avaient compris dans son engagement. Et d'ajouter que celui-ci, aussi imprécis soit-il, laissait entendre que les intérêts et les aspirations du peuple québécois auraient une bonne place dans le renouvellement constitutionnel.

Doit-on en déduire que M. Trudeau a trompé les Québécois? Pour répondre à cette question il faut faire l'exégèse de ses propos à la lumière de l'idée qu'il se fait de la problématique constitutionnelle. Pour lui il y a moins un problème québécois qu'un problème canadien-français. Autrement dit, si beaucoup de Franco-Québécois ont perdu confiance dans le Canada et choisi de ne compter que sur leur gouvernement pour préserver leur langue et leur culture, c'est parce que le Canada anglais n'a pas respecté les règles du contrat original et a brimé les minorités francophones hors Québec, particulièrement au chapitre des droits linguistiques.

En conséquence M. Trudeau croit que si les droits linguistiques de la minorité française de la diaspora canadienne sont reconnus et protégés dans la constitution, les Franco-Québé-

cois pourront enfin avoir un véritable sentiment d'appartenance au Canada et seront moins tentés par un isolationnisme politique qui ne peut que briser éventuellement le pays.

Cette thèse, que j'ai ramenée à l'essentiel, appelle un correctif qui, pour lui, ne se trouve pas dans une dévolution de pouvoirs qui donnerait en quelque sorte au Québec un statut particulier dangereux pour la fédération, mais dans l'enchâssement des droits linguistiques dans la constitution.

C'est le point de vue que défend M. Trudeau depuis toujours. Et c'est sans doute à cette réforme qu'il pensait quand il promettait un changement aux Québécois. Ceux qui ont cru que M. Trudeau avait changé d'opinion à cet égard étaient naïfs ou le connaissaient bien mal.

M. Trudeau aurait-il dû être plus explicite? Sans doute si le débat référendaire avait porté

sur autre chose que l'option péquiste, c'est-à-dire sur la réforme du fédéralisme. Ce qui n'était pas le cas. Le camp du non avait pour mission première de détourner les Québécois du projet souverainiste; et s'adressant particulièrement aux fédéralistes fatigués du statu quo et tentés par la perspective de déblocage qu'offrait le projet péquiste, il leur promit qu'un non signifiait un oui au changement. Or, comme le camp du non était formé de fédéralistes de diverses tendances qui envisageaient diversement le changement, les membres de cette coalition choisirent de ne pas se compliquer les choses en préchant des réformes plus ou moins différentes, chaque prédicant prenant pour acquis que sa clientèle savait ce qu'il entendait par réforme. M. Trudeau comme les autres.

Cette imprécision des vues des fédéralistes de diverses tendances a été rendue néces-

saire, ne l'oublions pas, par la loi 92: en les forçant à s'unir pour combattre l'option du PQ, elle les obligeait à taire leurs divergences.

Ce qu'on pourrait peut-être reprocher à M. Trudeau c'est d'avoir mis en jeu sa tête et celle des membres de son caucus québécois afin de dramatiser l'événement et saisir l'imagination des Québécois et du reste du Canada. Il s'agissait d'un coup de théâtre, efficace dans les circonstances au Québec, mais de peu d'effet dans le reste du Canada, surtout dans l'Ouest, où il a peut-être fait naître plus d'anticipation que d'appréhension.

De plus il s'obligeait à entreprendre la réforme avec une précipitation et une fièvre qui ont peut-être contribué pour beaucoup à l'échec de la conférence.

MARCEL ADAM

L'ex-député québécois: le plus privilégié de tous

Le Québec est très généreux pour ses ex-députés, on le sait. Mais on l'oublie. Espérons que la courte série d'articles des collègues Gravel et Bouchard en aura scandalisé quelques-uns et instruit suffisamment les autres. Car il faudrait bien que l'on cesse, chez nous, d'abuser des fonds publics dans un silence aussi entendu.

Il est normal que celui qui a servi l'État pendant un certain temps et qui a participé à un régime de pension tire profit de ce plan un jour. Mais il est anormal que l'État utilise les fonds publics pour offrir des avantages excessifs, qu'aucune entreprise privée ne pourrait offrir à ses employés sans se ridiculiser elle-même. Et il est anormal que l'administration de tels fonds soit secrète, sans même la possibilité, pour le public, de connaître les noms de ceux qui profitent du système et dans quelle proportion.

Il y a près de quatre ans que des recommandations devant changer la situation ont été fai-

tes au gouvernement. Il est temps qu'on y revienne.

D'abord, la Commission administrative du régime de retraite devrait pouvoir répondre aux questions concernant les bénéficiaires du régime et les montants qu'ils reçoivent. Il paraît que la loi de la Législature et de l'Exécutif les oblige à la confidentialité totale. Alors, c'est une confidentialité excessive. Les salaires sont publics, les pensions devraient l'être. En refusant de les dévoiler on démontre, presque explicitement, une gêne à rendre publics des chiffres qui choqueraient à coup sûr une population trop pure.

Mais surtout, il faudrait changer certains éléments de ce régime qui fait des serveurs de l'État des privilégiés à la suite d'une participation minimale.

On sait qu'au Québec, il suffit d'avoir siégé cinq ans à l'intérieur de deux législatures pour avoir droit à la pleine retraite. Ce qui signifie que plusieurs députés peuvent profiter de ce plan avant même d'avoir 40 ans. L'État paiera longtemps.

Il est anormal que quelqu'un perçoive, pendant 35 ou 40 ans, une pension à laquelle il n'a contribué que pendant six ou sept ans. Anormal qu'il ne reçoive pas, comme presque partout ailleurs, cette pension à l'âge normal de la retraite, soit à 60 ou 65 ans. On sait fort bien que l'ancien ministre ou l'ancien député se trouve toujours une position rémunératrice, quand il a pu prouver sa valeur au temps où il servait l'État.

Il est encore plus anormal que l'ex-député qui reçoit une charge de l'État, serait-ce juge ou quelque autre fonction officielle, ajoute sa pension à son salaire et, plus tard, à la nouvelle pension de sa dernière fonction au service du même employeur.

Bien sûr, il faut protéger l'homme politique contre la tentation de profiter abusivement de son poste pour protéger ses vieux jours. Mais présentement, on lui fournit l'occasion de s'assurer d'un avenir confortable en affrontant tout simplement deux élections. C'est trop facile et trop injuste.

JEAN-GUY DUBUC



Droits réservés

La fin du conflit à la Baie James

Ainsi, la grève des cuisiniers et concierges de la Baie James a pris fin et le gigantesque chantier du Grand Nord québécois sera revenu à son activité normale dans quelques jours. Il sera pourtant difficile d'oublier cet arrêt de travail qui aura duré plus de cinq semaines.

Cette grève n'a pas affecté, dans l'immédiat, l'ensemble de la population québécoise. Les services d'électricité, par exemple, ont continué pendant tout ce temps de fonctionner comme avant. Mais, des milliers de travailleurs que la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) a dû ramener dans le Sud auront perdu des milliers de dollars en salaires. L'opération évacuation aura aussi coûté des millions à la société d'État, millions qui ne manqueront pas éventuellement d'être refiletés aux consommateurs d'énergie que nous sommes tous.

Il appartiendra aux intéressés, tant du côté patronal que syndical, de faire le bilan des gains et des pertes. Toutefois, à première vue et avec les maigres renseignements dont nous disposons, il est bien difficile de justifier pareil débrayage. Il ne semble pas y avoir eu, en effet, de commune mesure entre les avantages recherchés ou finalement obtenus et les torts qu'on a causés aux autres employés du chantier.

Le syndicat des cuisiniers et des concierges a probablement surestimé sa force de négocia-

tion en pleine période d'été. Il a, en tout cas, rencontré une résistance à laquelle il ne s'attendait pas. Les employeurs n'ont pas plié l'échine. Ceux-ci ont sans doute estimé que s'ils l'avaient fait, ils auraient eu bien de la difficulté à contenir, par la suite, les demandes des autres groupes de travailleurs.

Les cuisiniers et les concierges ont obtenu un peu plus que ce que la partie patronale était prête à leur consentir avant la grève, mais ces concessions additionnelles n'auraient-elles pas pu être obtenues par le prolongement de la négociation ou par l'arbitrage? Il est permis au moins de se poser la question.

Au fait, et en pensant à l'avenir, ne serait-il pas dans l'ordre de rechercher de nouveaux mécanismes pour le règlement des conflits sur des chantiers de grande envergure comme ceux de la Baie James? Tout le monde reconnaît que les ouvriers qui s'exilent dans des endroits aussi isolés, ont droit à des conditions de travail et à des avantages spéciaux. On a appliqué ce principe à la Baie James.

Mais, en contrepartie, si le plus petit syndicat sur les lieux est doté, en quelque sorte, du pouvoir de tout paralyser, il importe sûrement d'assujettir l'exercice de ce pouvoir à des règles du jeu qui soient également spéciales. Les spécialistes du droit ouvrier ont une belle occasion ici de formuler des suggestions constructives.

VINCENT PRINCE

L'intégration des droits linguistiques, une menace pour la langue française?

par Storrs McCall
Coprésident du
Comité d'Action Positive

Si les droits linguistiques étaient garantis par la future constitution canadienne, la situation de la langue française et de la culture au Québec en serait menacée. Telle est l'étonnante conclusion d'une étude menée par le Conseil de la langue française du Québec et publiée le 3 septembre dernier. Etant donné le caractère apparemment contradictoire de cette affirmation, nous estimons que le raisonnement du Conseil nécessite un examen plus approfondi.

Voyons d'abord de quels droits linguistiques il s'agit. Les propositions faites cet été par le gouvernement fédéral, et contre lesquelles le Conseil dirige ses attaques, visent: 1) à faire du français et de l'anglais les deux langues officielles du Canada; 2) à étendre les dispositions de l'article 133 de l'AABN au Québec, à l'Ontario, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick, ce qui ferait du français et de l'anglais les deux langues de la législature et de la justice dans ces provinces; 3) à garantir à chaque citoyen l'accès à des services gouvernementaux fédéraux et provinciaux en français ou en anglais, dans la mesure du possible; 4) à garantir le droit des minorités française ou anglaise de chaque province à l'éducation primaire et secondaire dans leur langue, partout où le nombre le justifie.

Il s'agit là de droits tout à fait minimaux. Un grand nombre de

personnes, y compris nombre de Québécois et de francophones hors Québec, aimeraient y voir ajouter: 5) le droit, pour les minorités de langue officielle, d'administrer leurs propres services d'éducation et de santé, ainsi que leurs services sociaux; 6) le droit pour toute personne menacée d'emprisonnement d'être jugée en français ou en anglais, partout au Canada; et 7) le

Libre opinion

droit, pour tous les citoyens, de recevoir des services de radio et de télévision en français comme en anglais. Or, même la liste minimale soulève le tollé du Conseil de la langue française. Pourquoi?

Commençons par la proposition 2; le Conseil déplore le fait qu'elle empêcherait le Québec de proclamer le français seule langue officielle de la législature et de la justice. Mais le Conseil semble toutefois vouloir ignorer qu'elle interdirait également au Manitoba, à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick de faire de l'anglais la seule langue officielle. Par ailleurs, il est difficile d'admettre que l'obligation de publier les lois en anglais aussi bien qu'en français puisse constituer une menace pour la langue et la culture françaises au Québec.

En ce qui concerne la proposition 3, le Conseil fait remarquer que si les citoyens étaient en droit d'exiger les services du gouvernement provincial en français comme en anglais, la Fonction publique du Québec

devrait être plus bilingue qu'elle ne l'est à l'heure actuelle. C'est exact, mais là encore nous ne pensons pas que cette situation présente un danger manifeste pour la langue et la culture françaises. Aujourd'hui, les fonctionnaires de langue anglaise ne représentent que 2,7% de la Fonction publique alors que la population se compose de 18% d'anglophones. L'augmentation de l'effectif anglophone dans la Fonction publique ne serait donc qu'une simple question d'équité.

C'est toutefois contre la proposition 4 (...) que le Conseil s'insurge le plus violemment. Ce droit s'oppose à l'un des éléments les plus controversés de la loi 101, celui qui prive les anglophones nouvellement installés au Québec du droit d'inscrire leurs enfants à l'école anglaise. Les conséquences de ces dispositions de la loi 101 sont maintenant bien connues. Un grand nombre de sièges sociaux installés au Québec envisagent sérieusement de quitter la province, n'étant plus capables d'attirer leurs cadres préoccupés par les restrictions d'admission aux écoles anglophones. Les enquêtes révèlent qu'un tiers des diplômés anglophones quittent la province. Le 23 août dernier, la Gazette affirmait qu'entre 1976 et 1984, les inscriptions aux écoles anglophones du Québec passeront de 230,000 à 100,000. (...)

Le Conseil choisit donc d'attacher par un autre biais la proposition d'accorder aux minorités le droit à l'éducation, et l'accuse d'être ambiguë. La «minorité anglophone» du Québec, dit-il, y est mal définie. En lui accordant

le droit à l'éducation en anglais, ne risquerions-nous pas de relancer les conflits suscités par la loi 22 au nom de laquelle les immigrants dont la langue maternelle n'était ni le français ni l'anglais réclamaient le droit d'inscrire leurs enfants à l'école anglophone?

Il s'agit d'un argument spéculatif. Non seulement la formulation du droit des minorités à l'éducation dans leur langue est elle parfaitement claire mais il s'agit en outre d'un droit que la majorité des Québécois accepte. Aux yeux d'un grand nombre de personnes, aucune autre loi n'est nécessaire à cet égard. Si un gouvernement provincial décidait de légiférer pour contourner ce droit, il lui reviendrait de créer une loi qui a) serait claire et b) n'irait pas à l'encontre du même droit.

Très peu de Québécois approuvent l'idée de laisser la loi décider à quelle école les petits enfants devraient ou ne devraient pas aller, d'autant plus que les deux systèmes scolaires existent. Pourquoi non plus ne pas décider par voie législative des livres à lire ou ne pas lire? Pour qui ce genre de travail intéresse, et je n'en suis pas, il serait certes facile d'en arriver à une version amendée de la loi 101 qui serait parfaitement claire et respecterait le droit des minorités à l'éducation dans leur langue. Nous estimons donc dénuées de tout fondement les craintes du Conseil quant à l'ambiguïté et aux conflits que pourrait susciter l'intégration de ce droit à la constitution. (...)

Pour combattre les accidents de la route

Créer d'abord une MOTIVATION Sécurité routière?

Depuis au moins une dizaine d'années qu'on entend parler de cette épithète «sécurisante», cependant bien peu de choses ont changé dans la vie du citoyen ordinaire, et la plupart du temps ces changements ne sont que des cataplasmes destinés plutôt à pallier qu'à guérir. A ce sujet, voilà le bouquet:

On est au mois de juin 1980; je dis bien 1980.

J'ai un fils qui vient d'avoir l'âge de l'obtention de son permis de conduire (16 ans). Je l'inscris à l'école de conduite la plus proche où il obtient ses 8 heures de cours pratique, après quoi il a droit de passer son examen au bureau des véhicules automobiles. Ce matin-là, je l'accompagne à ce bureau, où après une longue attente et un tas de formalités, on l'amène dans le terrain de stationnement préalablement balisé, on lui fait faire deux simples inversions de marche sur un terrain plat, sur une distance de plus ou moins 100 mètres. Le tout dure une minute à peine et... le tour est joué. On retourne à la maison avec une personne de plus ayant le droit de s'asseoir derrière un moteur si puissant soit-il, et d'une façon si expéditive, qu'on ne se douterait pas que des vies sont en jeu.

Ce cas isolé, admissible dans les années 30, ne peut que semer le doute chez tout individu moyennement intelligent sur la panoplie des efforts faits à date dans ce domaine. Il est grand temps que les autorités concernées s'occupent de ce problème majeur, mais en commençant par le commencement! Mais... où est le commencement?

La refonte du code de la route, l'instauration d'un examen obligatoire et SÉRIEUX pour chaque nouveau conducteur, la surveillance des conducteurs qui

omettent la signalisation (origine d'un grand nombre d'accidents), la formation sérieuse des moniteurs des écoles de conduite, l'exemple d'une conduite parfaite de la part des autos-patrouille, et bien d'autres... pourraient certainement constituer ce commencement. Cependant, tout ceci ne pourra que former une phase préparatoire et non une solution finale. Elle ne sera atteinte que par la MOTIVATION. Je m'explique:

Tout l'engrenage législatif routier est fondé sur deux principes considérés sacrés et inchangeables: LA RESTRICTION ET LA PUNITION. Or c'est là précisément que je ne suis pas d'accord. Je reconnais leur utilité et il ne me passe pas par l'idée de souhaiter leur abolition. Cependant, tout en les gardant, il faut aller beaucoup plus loin, avoir une nouvelle philosophie. Il faut inventer des compensations qui inciteront les conducteurs à VOULOIR s'améliorer continuellement et non seulement pendant leur période d'apprentissage.

IL Y A BIEN MOINS DE MAUVAIS CONDUCTEURS QU'ON SERAIT PORTE À LE CROIRE. Mais une grande majorité de ces conducteurs qui ont le potentiel, ne sont pas suffisamment motivés à mettre en pratique toutes leurs aptitudes. A titre d'exemple:

Un chauffeur de taxi, c'est un individu qui passe une dizaine d'heures par jour derrière son volant. Il est habitué aux petites courses rapides, à l'achalandage, aux variations du trafic, aux changements de voie et à toutes ces milles et une choses qu'il peut accomplir les yeux fermés par son expérience de professionnel. Il est potentiellement un conduc-



teur chevronné hors de tout doute. Alors comment se fait-il qu'un individu si sûr et si expérimenté puisse rouler sur une longue distance à cheval sur la ligne blanche ou faire descendre un passager à une heure de pointe en plein centre-ville sans allumer ses clignotants d'urgence? Comment le même individu ayant la pleine capacité d'une conduite irréprochable peut-il conduire comme le plus pur des débutants et de ce fait même figurer dans les statistiques comme étant un mauvais conducteur?

La raison est primaire. IL N'EST PAS INTERESSÉ, et par commodité et par manque de motivation.

Imaginons pour un moment ce même individu dans un contexte où la restriction et la punition

existent mais où existe aussi la récompense (toute action réfléchie est issue d'une motivation). Je sais qu'à première vue, ça peut paraître bizarre de vouloir donner quelque chose pour que l'on conduise mieux, mais... réfléchissons «on n'a jamais rien pour rien». Est-ce que je ne suis pas en train de donner quand je paie mon assurance-auto depuis 20 ans, moi qui n'ai jamais réclamé un sous d'une compagnie d'assurance? Est-ce que je ne suis pas en train de donner quand les hôpitaux ont dispensé des soins à 42,900 blessés en 1979?

Donner des privilèges par exemple «Ça ne coûte pas cher et ça rapporte bien».

Qu'arriverait-il par exemple si on laissait circuler le conducteur sans accident à chaque 5 ans, 20 km au-dessus de la vitesse

permise? Qu'arriverait-il si on créait un système de points DE MERITE accordés progressivement? Qu'arriverait-il si à chaque année sans accident, les autorités accordaient aux conducteurs un autocollant avec mention? Qu'arriverait-il si les POINTS DE MERITE donnaient des avantages lors d'effractions subséquentes? Qu'arriverait-il si les assurances ou autres baissaient graduellement même au-delà de 5 ans pour les bons conducteurs?

Il arriverait que notre chauffeur de taxi roulerait bien à l'intérieur de sa voie tout en cherchant à obtenir le plus de grâce possible. Il y aurait un certain effort de sa part pour mieux faire, beaucoup plus efficace que ce qui se passe actuellement où l'unique inhibition est le risque

lointain de se faire prendre; celui qui ne fait pas d'excès de vitesse et ne brûle pas les «stops» peut se permettre de faire toutes les atrocités, il ne risque pas grand-chose.

Plus de 80% des contraventions données par les différents corps de police se résument en trois motifs dans l'ordre suivant: stationnement, excès de vitesse, omission d'immobiliser complètement son véhicule au signal de «Stop». La conduite à gauche sans raison valable, le changement de voie (non signalisé), les tortues du volant et tant d'autres sont le plus souvent ignorés.

Ce qui est le plus lamentable dans tout ça, c'est que la législation est en train de s'adapter aux mauvais conducteurs plutôt que d'appliquer ses efforts à améliorer ceux-ci.

Pour qui pensez-vous que sont imposées les vitesses de 18 milles/heures (30 km)? Pour la protection des enfants! Dites-vous. Pour qui la prolifération abusive des signaux de «stop» qui ne se limitent plus à être placés dans les croisements mais qui commencent à FAIRE LEUR APPARITION DANS LES COURBES AUSSI? La sécurité voyons! Pour qui la limitation de vitesse sur les routes? L'économie d'énergie est la responsable! Dites-ils!

Détrompez-vous! Toutes ces mesures, quel qu'en soient les raisons invoquées, ne visent qu'à rapprocher les lois de la capacité moyenne des conducteurs pour éviter les accidents. Or, comme elle est extrêmement basse cette capacité, la législation est obligée de s'adoucir. Et... en s'adouissant, elle entraîne une demande de moins en moins raffinée.

En continuant dans cette philosophie on va se retrouver dans quelques années avec des vitesses de 30 milles/heure sur les autoroutes et des stops à chaque 30 pieds. Cela serait certainement une façon d'éliminer la mortalité mais pas de créer de meilleurs conducteurs.

R. ALMEIDA
Anjou, P.Q.

C'est l'imprudance qui tue, pas la vitesse

Ces temps-ci, au Québec, on parle beaucoup de réforme du Code de la route, des limites de vitesse et de l'opportunité de punir plus sévèrement ceux qui ne les respectent pas. Devant le manque d'objectivité et d'analyse des faits dont on fait souvent preuve, j'ai décidé de porter à votre attention certains faits et certaines vues personnelles concernant la sécurité routière, et en particulier la vitesse.

Du principalement à la propagande gouvernementale, beaucoup de gens considèrent que la vitesse en elle-même est dangereuse. Pourtant, ce n'est pas elle qui tue, mais l'imprudance et ce n'est pas la vitesse qui devrait être sanctionnée mais la mauvaise conduite. Pour démontrer qu'on peut se passer de limite de vitesse sur les grandes routes, prenons le cas de l'Allemagne de l'Ouest. En effet, ce pays n'a aucune limite de vitesse sur ses autoroutes. Et les Allemands ont une réputation de sérieux...

Voyons les faits. Sur les autoroutes allemandes, le nombre de décès par million de kilomètres parcourus a constamment diminué depuis 10 ans et a atteint en 1979 le taux très bas de 1.15. Pour fins de comparaison, ce taux a été beaucoup plus élevé dans les autres pays occidentaux et seuls les Etats-Unis, avec 1.0 décès par million de kilomètres sur les «interstates» et un peu plus sur les autres autoroutes,

peuvent se comparer aux Allemands. Et si on tient compte du fait que la densité du trafic est beaucoup plus grande sur les autoroutes allemandes que sur les autoroutes U.S. (on sait que le risque d'accidents est proportionnel à la densité du trafic), la performance allemande est encore bien plus impressionnante.

Intéressant, non? Les Allemands sont les seuls à avoir des autoroutes à vitesse libre et ce sont les plus sécuritaires avec les autoroutes U.S. Mais les Allemands ont aussi pris la peine de vérifier la valeur des limites de vitesse.

De 1972 à 1975, ils ont instauré une limite de 130 kmh sur diverses portions d'autoroutes. Les résultats furent compilés et on arriva à la conclusion qu'une limite de 130 kmh, si respectée à 100% (ce qui est hautement improbable!) apporterait «possiblement» une diminution de 1.4% du nombre d'accidents sur les autoroutes et de 0.08% du nombre total d'accidents sur les routes allemandes. Et ça ne tient pas compte du fait qu'une diminution de la vitesse diminue la concentration de certains conducteurs, augmentant ainsi le danger d'accidents. Finalement, la conclusion fut que la réduction négligeable du taux d'accidents, qui était peut-être due à la limite de 130, ne faisait pas le poids face à l'inconvénient d'une limite pour ceux qui voyagent sur de longues distances, à la frustration qui pourrait en résulter, à la réduction du sens de responsabilité des conducteurs (il s'agit de la responsabilité de juger eux-mêmes de la vitesse raisonnable plutôt que de se réfugier derrière la loi, en disant par exemple: «J'en allais pas plus vite que la limite, j'étais donc dans mon droit»), face à la surveillance policière coûteuse qu'aurait exigé une telle limite et finalement, face à la détérioration à long terme de la sécurité active des voitures qui en résulterait (un constructeur de voitures qui sait que celles-ci pourront être conduites à fond fait en sorte qu'elles soient sûres même à très haute vitesse. Le constructeur dont les voitures ne sont que rarement conduites à plus de 100 kmh, par exemple, fait bien moins d'efforts. Incidemment, les BMW, Porsche, Audi, Mercedes et autres, toutes des voitures allemandes, sont reconnues pour leur sécurité active et leur comportement routier bien supérieurs à ceux des

voitures de GM, Ford, Chrysler et autres...). Si les autoroutes U.S. sont aussi sécuritaires que les autoroutes allemandes, il ne faut pas oublier tous ces inconvénients de leur limitation. Moins de liberté, pas plus de sécurité...

Egalement, de 1978 à 1979, le nombre de décès diminuait de 11.5% sur l'ensemble des routes allemandes mais augmentait de 3.3% en France, alors qu'on y renforçait les limites de vitesse plus que jamais. Si on étudie plus à fond les statistiques allemandes recueillies de 1972 à 1975, on note des faits intéressants: sur les zones à vitesse libre, 58% des gens roulaient à 100 kmh ou moins, mais ils causaient 72% des accidents. 34.3% des gens conduisaient entre 100 et 130 kmh, causant seulement 22% des accidents. 7.2% des gens conduisaient entre 130 et 160 kmh, causant seulement 5% des accidents. 0.5% des gens roulaient à plus de 160 kmh causant 1% des accidents. En somme, les conducteurs les plus lents étaient ceux qui conduisaient le moins bien... Et c'est ce que j'ai toujours remarqué. Parmi ceux qui roulent vite, on retrouve la

plupart des bons conducteurs. Ceux-ci roulent vite parce qu'ils sont plus sûrs d'eux-mêmes, réagissent mieux dans les situations critiques et choisissent souvent des voitures avec un comportement routier supérieur à la moyenne car ils en connaissent l'importance. Celui qui conduit très lentement fait souvent preuve d'inattention, est souvent peu sûr de lui, et est une source de frustrations et de risques pour les autres conducteurs. Pourtant, qui pénalise-t-on avec les limites de vitesse et le radar? Le groupe de gens où on retrouve le plus de bons conducteurs! C'est normal, ça?

Pour ceux qui ne sont pas encore convaincus de l'inutilité des limites de vitesse sur les grandes routes, précisons qu'une revue américaine fort respectée, «Road & Track», dans son article «The 55 mph Myth» de mai 1980, démontre CLAIEMENT que la limite de 55 mph adoptée par nos voisins ne sauve pas de vies humaines.

Une autre fausseté à corriger est que les limites de vitesse permettent des économies d'énergies appréciables. Ainsi, les Allemands, qui aiment les études sérieuses, ont calculé que l'instauration d'une limite de 130

amènerait une économie de 0.2% et une limite de 100 kmh, une économie de 2.5% mais ce, à supposer le respect à 100% de la limite. Quand on sait qu'au Québec, par exemple, la majorité des conducteurs la bafoue également, que dire! Quant aux Etats-Unis, dans l'article «The 55 mph Myth», John Fomerlin de «Road & Track» démontre que l'économie d'énergie apportée par la limite de 55 mph par rapport aux anciennes limites représente moins de 2% du pétrole consommé par les véhicules routiers et moins de 0.5% de la consommation d'énergie totale!

Cette économie est infime quand on sait qu'il en a coûté 40 millions de dollars en 1979 au gouvernement fédéral américain pour essayer de faire respecter la limite (qui, en fait, est actuellement bafouée occasionnellement par 70-80% des conducteurs) et il en coûtera, selon la «National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA)», 646 millions de dollars durant les 10 prochaines années! Et ce, à part ce qu'il en coûte aux Etats et municipalités.

Si on parle du Québec en particulier, il faut bien se rappeler, tout d'abord, que 60% du millage

se fait dans des zones dites urbaines et n'est donc pas influencé par les limites de vitesse sur les grandes routes. Ensuite, chacun sait qu'ici la majorité des gens bafouent régulièrement les limites et conduisent généralement à la vitesse qui leur plaît, peu importe la loi. Tous ces gens n'iraient donc pas plus vite et ne consommeraient pas plus d'essence s'il n'y avait pas de limite de vitesse.

Quand on parle de l'abolition de celle-ci, certains s'imaginent tous les gens s'en allant la pédaler au plancher! Allons donc! Le principal changement est que les gens seraient dans la légalité plutôt que dans l'illégalité en majorité. Et la police pourrait s'occuper des véritables dangers. Il serait beaucoup plus important de s'occuper des conducteurs ivres du vendredi et du samedi soir que de ceux qui roulent à 120 le jour sur la Transcanadienne. Incidemment, la Transcanadienne est actuellement fortement surveillée par la police alors que le taux d'accidents y est plus bas que sur n'importe quelle autre type de routes de la province! C'est un non-sens!

L'alcoolisme cause au moins 40% des accidents, la vitesse excessive (trop élevée pour les conditions) de 4 à 6% (voir «The 55 mph Myth», arrivant ainsi derrière une dizaine d'autres causes d'accidents. De quoi s'occupe-t-on? Devinez... Un autre effet malheureux des limites de vitesse est qu'elles créent un climat d'antagonisme entre les policiers et les usagers de la route. Aux Etats-Unis, par exemple, on en est rendu à des situations aussi absurdes que de voir d'honnêtes citoyens se faire pourchasser par un hélicoptère parce qu'ils roulent à 65 mph!

Je suis donc, bien sûr, en complet désaccord avec la proposition du ministre de Bellevue de hausser les amendes pour le non-respect des limites de vitesse et je félicite Jean-Guy Dubuc pour son excellent article sur les amendes proposées dans la page éditoriale de LA PRESSE du jeudi 21 août. Personnellement, je prônerais à tout le moins une hausse considérable de nos limites de vitesse irréalistes et inefficaces. Ça demanderait du courage de la part du gouvernement et ça irait à l'encontre de leur propagande récente, mais ce serait faire preuve d'honnêteté et d'objectivité en matière de sécurité routière.

Martin HUDON
Chicoutimi

Ne vous tuez pas à mes frais!

M. Jean-Guy Dubuc
LA PRESSE

Monsieur,
Je pratique la médecine depuis 12 ans déjà: j'ai donc vu au cabinet et à l'hôpital des centaines de blessés lors d'accidents d'automobiles et aussi plusieurs morts. Il suffit de vivre quelques jours seulement à la salle d'urgence d'un hôpital pour constater l'utilité du port de la ceinture de sécurité, malgré son suprême inconfort dans plusieurs modèles d'automobile.

Cependant, le gouvernement du Québec, actuel, passé ou futur, ne pourra jamais forcer la population à utiliser son jugement, à agir avec raison. Aucun gouvernement d'ailleurs ne doit s'approprier le droit de diriger la conscience de ses électeurs. Le gouvernement québécois n'a pas le droit d'exiger des Québécois qu'ils protègent leur santé et leur vie: cependant de nombreuses mesures sociales (lire socialistes) protègent malgré eux de nombreux citoyens contre leurs propres imprudences et irresponsabilités (assurance-maladie, assurance-automobile, régie des rentes, assistance so-

cial). En conséquence, les gens actifs et productifs (dont je suis à titre de gros fournisseur à l'impôt) participent et encouragent de façon bien involontaire à cette inconscience collective. En pratique, mes heures de travail (surtout celles de nuit et de week-end) servent à subventionner l'individu qui est manchot, paraplégique ou aveugle à la suite d'un accident d'automobile, ceci relié directement au fait qu'il a négligé de porter sa ceinture de sécurité.

M. Dubuc, vous mentionnez qu'à peine 25% des conducteurs portent leur ceinture de sécurité: eh bien! j'en ai soupé de la responsabilité collective ou, plutôt, je ne veux plus participer à l'irresponsabilité collective de 75% des usagers de l'automobile qui ne se «bouclent pas». Je leur accorde le droit de se tuer ou de se mutiler, mais pas à mes frais. J'ai le goût que mes taxes et mes impôts servent à éduquer mon peuple, à améliorer sa culture et son bien-être, non à subventionner des irresponsables et parasites sociaux.

Je crois que notre société ne punit plus de la peine de mort

une tentative de suicide, je comprends mal cependant que les suicidés ratés en automobile soient récompensés par une pension à vie.

M. Dubuc, c'est trop simpliste de dire «pour se venger de son insuccès de sa campagne de publicité, le ministre décide de faire passer l'amende à \$100 tout simplement parce que le conducteur n'est pas convaincu par la publicité gouvernementale». Il faut à tout prix respecter la liberté de l'individu et être conséquent. Je suggère que le port de la ceinture de sécurité ne soit plus obligatoire puisqu'il n'engage que la responsabilité du non-porteur.

Cependant la nouvelle loi devrait informer clairement les Québécois que leur gouvernement n'est plus responsable de leur existence lorsque l'intégrité de celle-ci est détruite lors d'un accident d'automobile alors qu'ils ne portent pas leur ceinture de sécurité. Donc, le droit au suicide et à la mutilation, mais pas à même mon compte de taxes.

Pierre POULIN, m.d.
Saint-Bruno

Champions de l'indiscipline

J'ai lu avec un certain amusement les commentaires de messieurs Morin et Duranceau («Tribune Libre» du 26 août) et je ne peux m'empêcher d'arriver à certaines conclusions.

Si ces messieurs croient que porter une ceinture de sécurité est une atteinte à leur liberté individuelle, et bien qu'ils ne la portent pas! En revanche, qu'ils ne s'attendent pas à ce que l'Etat paie leurs frais médicaux en cas d'accident.

Après avoir vécu 20 ans en Californie, je me suis rendu compte du manque flagrant de discipline dans la façon de conduire des automobilistes québécois. Les statistiques sur les accidents routiers le démontrent.

Moi, la ceinture de sécurité, je la boucle!

Jean-Guy VACHET
Boisbriand

LE SOMMET CONSTITUTIONNEL

Bien qu'incertains quant aux moyens à prendre, les libéraux suivront Trudeau

OTTAWA — La plus grande confusion règne au sein des députés libéraux fédéraux à la suite de l'échec de la conférence constitutionnelle de la semaine dernière.

GILBERT LAVOIE
(de notre bureau de d'Ottawa)

Conscients de l'engagement pris par leur parti pendant la campagne référendaire au Québec, la plupart des députés sont convaincus que le gouvernement n'a plus le choix, et qu'il devra à tout le moins poser un geste symbolique en procédant unilatéralement au rapatriement de la constitution. C'est au niveau des moyens et du degré de l'intervention unilatérale d'Ottawa que les députés sont perdus, et attendent impatiemment le mot d'ordre de leur chef, M. Pierre Elliott Trudeau.

Chez quelques-uns d'entre eux, le choix est fait: c'est l'affrontement, l'appel au peuple et une nouvelle constitution. Le député de Mercier, Mme Céline Hervieux Payette, explique que si les premiers ministres ne peuvent pas s'entendre, les citoyens eux devraient savoir ce qu'ils veulent. Citant l'exemple de la France, elle déclare qu'il faut rapatrier la constitution, proposer sa modification en quatre ou cinq points à la population par le biais d'un référendum et faire entériner le tout par la Chambre des communes et le Sénat. «C'était le temps d'accoucher» affirme-t-elle, en signalant qu'elle revient d'une conférence internationale du Venezuela, et que «tout le monde trouve ridicule les pouvoirs que le Canada accorde à ses provinces».



photothèque LA PRESSE
Céline Hervieux-Payette

Le député de Shefford, M. Jean Lapierre, partage le même point de vue. «Aux grands maux les grands moyens» déclare-t-il en se disant partisan d'un rapatriement unilatéral et d'un référendum national. M. Lapierre se dit prêt à mettre de côté la règle de l'unanimité pour amender la constitution: «Si on attend l'unanimité, les poules auront des dents», explique-t-il. Le député estime que les gens sont «écœurés» de ce débat, et que cette situation est la meilleure arme du gouvernement. «On a carte blanche!» Il reconnaît qu'il sera difficile de gagner un référendum national. «Imagine un peu, qui va parler pour nous autres dans l'Ouest?» Néanmoins, M. Lapierre pense que c'est le moment ou jamais. «Ce n'est pas avec un autre leader qu'on fera progresser ce dossier. Trudeau en a fait son bébé, acouchons!»

Même son de cloche chez le député d'Argenteuil, M. Robert Gourd: «Qu'on abolisse le Canada en le partageant en 10 pays différents ou encore que les élus du peuple canadien prennent leurs responsabilités», déclare-t-il, en se disant favorable au rapatriement et au référendum si cela est nécessaire.

Crainte

La détermination n'est pas aussi forte chez tous les députés. La majorité d'entre eux reconnaissent qu'il faut faire quelque chose, mais quelques-uns affichent une certaine crainte devant la possibilité d'un véritable coup de force du fédéral. Le député de Chambly, M. Bernard Loiselle est de ceux-là, en expliquant qu'il veut étudier toutes les possibilités d'une reprise des négociations avec les provinces avant d'appuyer une épreuve de force. M. Loiselle désire tout de même un rapatriement de la constitution, mais sans modification à la formule d'amendement. Le député John Evans, d'Ottawa-Centre est à peu près du même avis. «Je ne m'opposerais pas à un simple rapatriement de la constitution afin de nous permettre de la modifier ici», Le député de Notre-Dame-de-Grâce M. Warren Allmand offre une attitude à peu près similaire: «Je veux de l'action, mais je ne sais pas laquelle» admet-il en se disant découragé devant l'échec de 15 années de négociations constitutionnelles.

Le député de Sainte-Marie, M. Jean-Claude Malépart, déclare pour sa part qu'il faut reprendre le processus de négociation, mais sous une autre approche. «Les Pères de la confédération s'étaient réunis dans le temps



(Photothèque La Presse)
Jean-Claude Malépart

pour bâtir un pays; or la semaine dernière, nous avons convoqué les provinces pour déterminer quels pouvoirs elles auraient». Une telle méthode va à l'encontre du but visé, selon M. Malépart, qui estime que l'opération a permis au ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, de déjouer le fédéral. «Si on veut que ça avorte, on se présente devant Trudeau avec une formule qui ressemble à du chantage, et c'est ce que Morin a fait avec sa proposition de compromis vendredi dernier». M. Malépart estime que le gouvernement central doit maintenant rapatrier la constitution, étudier sa modification en comité parlementaire et au parlement, pour ensuite faire une proposition aux provinces. «Après ça si ça ne marche pas, tu vas en référendum».



M. Trudeau au sortir de la conférence d'Ottawa. (Téléphoto UPC)

Trudeau ne peut se croiser les bras...

On ne peut préjuger de la décision capitale que le premier ministre Trudeau va prendre à la suite de l'échec retentissant de la conférence constitutionnelle d'Ottawa. Mais à moins qu'il ne se contente d'une action symbolique ou d'une reprise des négociations, il faut prévoir des semaines extrêmement houleuses sur la scène politique canadienne.



de notre bureau d'Ottawa
PAUL LONGPRÉ

Au risque de perdre la face comme leader et de faire ses bagages plus tôt que prévu, M. Trudeau ne peut se croiser les bras. Il s'est mis lui-même devant une alternative inéluctable: négocier ou agir unilatéralement. On a vu la semaine dernière ce que pouvait donner la négociation, mais il ne faut pas croire que la voie unilatérale serait tellement plus simple.

Si on se fie au scénario adopté par le cabinet principal au lac Louise, scénario qui a été suivi à la lettre jusqu'à maintenant, le premier ministre annoncerait ces jours prochains, peut-être vendredi, après avoir consulté son caucus et son cabinet, qu'il déposera devant le Parlement une résolution demandant au Parlement de Westminster le rapatriement de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

Si cette résolution se bornait à «rapatrier» la constitution en l'assortissant d'une formule d'amendement basée sur l'unanimité des 11 gouvernements du Canada, il y aurait un baroud d'honneur, mais rien de plus. Mais si la formule est définie unilatéralement par Ottawa et si le gouvernement fédéral ajoute des éléments qui viennent modifier l'équilibre actuel entre les pouvoirs dévolus au fédéral et aux provinces, ce sera la bagarre. Un des débats les plus violents à s'être jamais tenus dans la Chambre des Communes d'Ottawa et dans lequel le parti ministériel n'aura que deux représentants pour l'Ouest du pays.

Pour la vertu, contre le vice

Selon ce scénario, le Parlement serait convoqué plus tôt que prévu pour ne pas retarder indûment les autres travaux, principalement le budget. La résolution serait inscrite au feuillet des Communes cinq jours avant la convocation du Parlement. Le gouvernement pourrait alors choisir de référer l'affaire à un comité parlementaire. Mais les stratégies du ministère de la Justice et des Affaires fédérales-provinciales lui conseillent plutôt de laisser le débat sur le parquet des Communes pour profiter d'une couverture maximale à la télévision. Comme dans ce débat le gouvernement aurait l'offensive, c'est-à-dire la défense de l'intérêt national transcendant les égoïsmes régionaux, tandis que l'opposition serait placée dans la situation inconfortable d'avoir l'air de s'opposer à des principes aussi sains que les droits de l'homme, les droits linguistiques, le renforcement de l'union économique canadienne, l'effet ne pourrait que desservir cette dernière.

Avalisée par les majorités libérales de la Chambre des Communes et du Sénat, la requête serait ensuite acheminée à Londres où il n'est pas du tout assuré qu'elle passerait comme lettre à la poste, surtout depuis que le fossé qui sépare Ottawa et

la majorité des provinces sur ce que doit être le nouveau Canada est apparu on ne peut plus crûment à la conférence constitutionnelle.

Une requête de ce genre, normalement, doit être empreinte d'une certaine dignité et paraître découler d'un consensus parlementaire. Cette condition, pour le moment est loin d'être assurée. Bien plus, les provinces récalcitrantes, tout comme les Indiens l'ont fait, pourraient elles aussi faire connaître leurs sentiments à ces messieurs de Westminster qui se montreront réticents à régler les chicanes internes de leur ancienne colonie. La tradition britannique pourrait les amener à conclure que la colonie n'a pas assez grandi...

Et le référendum

Selon sa théorie qu'il faut bien finir par en appeler au peuple quand les politiciens se font échech et mat, M. Trudeau pourrait recourir au référendum constitutionnel, éventualité qu'il n'a pas écartée, disait-il samedi dernier.

Là encore, les obstacles sont légion et les résultats ne sont pas à portée de main. Le Canada n'a pas de loi référendaire. Il y a dix-huit mois, le précédent gouvernement libéral avait déposé un projet de loi aux Communes, mais il a été combattu farouchement par les conservateurs de M. Clark. Ce dernier prenait peu après le pouvoir et jetait le projet de loi à la poubelle.

Tout indique que la position des conservateurs sera tout aussi inflexible devant le retour du projet de loi libéral. D'autant plus que ces derniers représentent l'Ouest aux Communes, avec les néo-démocrates. Le débat serait acrimonieux et long, puisqu'il porterait sur la vision de «communauté des communautés» de M. Clark et sur l'intérêt national tel que conçu par M. Trudeau. On peut parler facilement de six à huit semaines. Plus longtemps si le gouvernement tient à s'occuper aussi des quelques autres questions urgentes, comme le dépôt d'un budget, la loi des Banques, les prix de l'énergie. Après tout, ce sont genre de choses qui ont leur place dans un Parlement...

Après avoir arraché son projet de loi référendaire aux Communes, le premier ministre devra à nouveau affronter la Chambre pour faire adopter la fameuse question référendaire. Vu la complexité du sujet, elle ne saurait être beaucoup plus brève que celle qu'avait pondue le tandem Lévesque-Morin (aidés par les sondages) en vue du référendum du printemps dernier sur la souveraineté-association. Encore trois semaines ou un mois.

À partir de ce moment, le président général des élections, M. Jean-Marc Hamel, a déjà fait savoir qu'il faudrait au moins quatre mois pour mettre au point la machine référendaire. Cela nous mène au printemps, c'est-à-dire plus loin que ce que nécessiterait une autre ronde de négociations, selon plusieurs des premiers ministres qui ont participé au marathon de la semaine dernière.

Comme les stratégies ne manquent pas dans la capitale fédérale, le document du cabinet dévoilé la semaine dernière le démontre sans équivoque, il se pourrait bien que l'un d'entre eux propose à M. Trudeau une question référendaire qui a fait ses preuves: «...En conséquence, donnez-vous au gouvernement du Canada un mandat pour négocier avec les gouvernements provinciaux un nouveau contrat constitutionnel? OUI ou NON?»

Un référendum pan-canadien serait prématuré, dit Ryan

Le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, estime qu'il serait sans doute prématuré pour le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, de tenir un référendum pan-canadien, afin d'obtenir un mandat de la population pour rapatrier la constitution canadienne.

JACQUES BOUCHARD

En conférence de presse, hier, M. Ryan a commenté les résultats de la réunion constitutionnelle de la semaine dernière à Ottawa, en déplorant l'attitude «revendicatrice des provinces», dont évidemment le Québec, qui n'a formulé aucune proposition concernant ses vues sur un Canada nouveau. Il a toujours refusé de dire ce qu'il était prêt à mettre en commun avec Ottawa, a noté M. Ryan.

M. Ryan, tout en disant regretter «l'impasse» dans laquelle s'est terminée cette ronde de négociations, soutient cependant qu'il n'y a pas lieu «de crier à la catastrophe» car selon lui «tout n'est pas irrémédiablement gâché». Ainsi, poursuit-il, d'autres réunions de ce genre doivent avoir lieu entre les partenaires provinciaux et fédéraux.

Un examen attentif

Mais si les autres rencontres de ce genre devaient aussi se terminer dans un désaccord total entre Ottawa et les provinces, M. Ryan souligne qu'il faudrait alors examiner avec beaucoup de «soin» le genre de consultation qui devrait être entreprise auprès de la population.

Car pour lui, un référendum de ce genre ne «peut pas être une règle de fonctionnement habituel dans un régime fédéral

comme celui qui existe au Canada». C'est pourquoi M. Ryan a soutenu qu'il était toujours partisan de la formule de consensus en ce qui regarde le rapatriement de la constitution, formule qui devrait être accompagnée également d'une formule d'amendement.

En ce qui a trait à la réunion d'Ottawa, M. Ryan en retient aussi des côtés positifs, puisqu'il était «bon que les chefs de tous les gouvernements se rencontrent» après le référendum du 20 mai au Québec.

Des rapprochements

Ainsi, pour M. Ryan, même si cette rencontre a été un échec total, il la considère comme «une nouvelle étape vers la recherche d'un consensus contemporain dans la recherche du renouveau constitutionnel».

Il est évident, a-t-il poursuivi, que des rapprochements se sont faits surtout entre les provinces, mais il y en a eu aussi d'autres avec certains points de vue exprimés par le gouvernement fédéral, «donc il y a aussi un actif et pas seulement un passif».

Le chef du PLQ s'est aussi dit très impressionné par le ton très élevé des débats qui se sont déroulés lors de cette réunion, véritablement une première depuis le début de la confédération, et M. Trudeau «a fait des interventions qui deviendront des classiques de la scène politique».

Du même souffle il a accusé le premier ministre du Québec, René Lévesque, d'avoir de nouveau, à cette occasion, cherché à «biaiser et à fausser» le véritable sens de la réforme constitutionnelle, dans le but évident de faire oublier la victoire du référendum remportée par les tenants du «non», alors que les électeurs ont refusé la thèse de



(Téléphoto UPC)
Claude Ryan

la souveraineté-association par un vote de 60 à 40 p. cent.

Car selon M. Ryan, le premier ministre Trudeau ne s'est jamais engagé, au cours de la campagne référendaire, à faire des changements constitutionnels auxquels il ne croyait pas, et c'est ce que M. Lévesque, par ses déclarations, a tenté de faire croire.

Le chef du PLQ s'est aussi inquiété de l'attitude du gouvernement québécois qui cherche à s'éloigner des positions adoptées par la province de l'Ontario.

Car M. Ryan souligne qu'il ne pense pas qu'il soit possible de faire «évoluer la situation politique canadienne sans une collaboration étroite entre ces deux provinces qui ont été à l'origine de la fondation de ce pays».

Rapatriement

Une alliance entre ces deux provinces, a noté le chef du PLQ,

aurait pu fournir un leadership très serré, ce qui aurait pu entraîner d'autres délégations provinciales dans le but d'en arriver à des accords sur des questions fondamentales.

Dans ce cadre, le chef libéral a dit qu'on devrait continuer à travailler dans le but d'en arriver à un consensus afin d'éviter que personne s'arroge le privilège d'imposer le rapatriement de la constitution «car la règle de ce pays est essentiellement ce principe».

M. Ryan a ajouté qu'il ne fallait pas «encarcener» dans des délais trop courts, car «le temps est un élément essentiel dans ce domaine» et que ce n'est évidemment pas le temps d'abandonner la partie. Il faudra donc, a ajouté M. Ryan, un échéancier plus souple, en tenant compte des contraintes de chacun, ce qui devrait amener davantage les provinces à participer à la définition de l'ordre du jour des futures réunions constitutionnelles.

Des technocrates

Puis il a accusé les bureaucrates fédéraux de machiavélisme en laissant couler en pleine conférence des documents établissant la stratégie, semble-t-il, établie par le bureau du premier ministre Trudeau, tout en se refusant d'accuser ce dernier de s'être laissé manipuler par ses fonctionnaires.

«Moi je n'aime pas ce genre de situation. Si un fonctionnaire m'avait remis un tel document, je lui aurais demandé de le signer et de prendre ainsi ses responsabilités», a affirmé M. Ryan, qui a conclu que toute cette situation n'avait pas aidé à créer une bonne atmosphère.

Des multinationales sont à l'origine de l'échec de la conférence, dit Moscou

MOSCOU (Reuter) — L'agence Tass écrivait hier, que les premiers ministres canadiens n'ont pu se mettre d'accord sur une révision de la constitution parce que les tendances séparatistes de certaines provinces ont été encouragées par des forces extérieures.

Dan: une dépêche datée d'Ottawa, l'agence officielle soviétique écrit que «ce n'est pas par hasard que de tels sentiments de clocher sont les plus forts dans les provinces de l'Ouest, riches en pétrole et en gaz, dont la production est pratiquement contrôlée par des sociétés multinationales, en majorité américaines».

L'échec n'était pas inattendu, poursuit Tass, car «les dirigeants des provinces canadiennes ont déjà à plusieurs reprises montré leur désir de renforcer leurs positions politiques et économiques au détriment de l'autorité et des pouvoirs du gouvernement fédéral».

«Ces tendances séparatistes, relativement importantes dans un certain nombre de provinces, sont cultivées et soutenues de l'extérieur par certaines forces qui ne sont pas intéressées à renforcer l'unité de la confédération canadienne», écrit encore l'agence soviétique.



Aubaines pour votre intérieur



**ENSEMBLE
SALLE DE SÉJOUR**

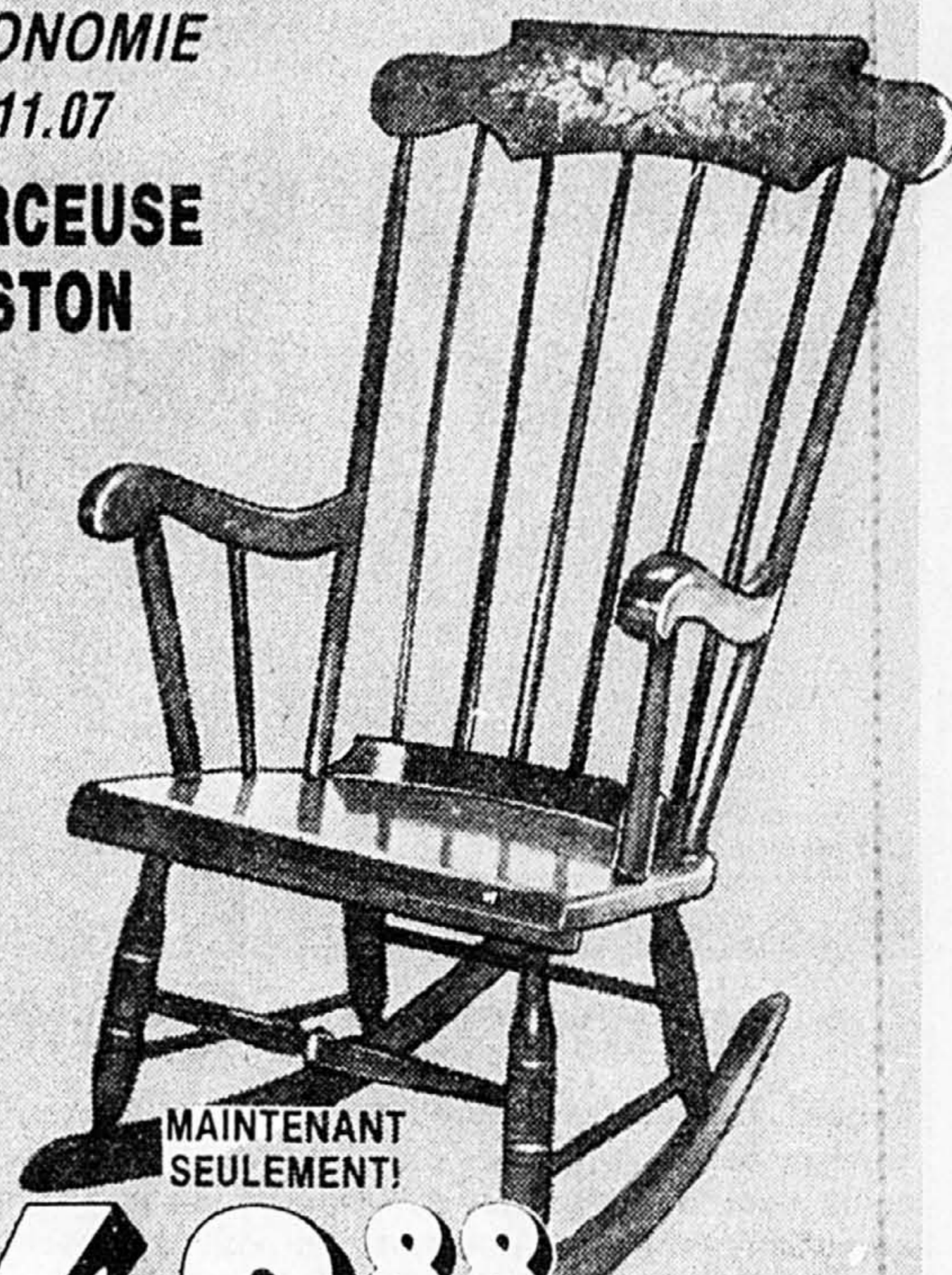
**ECONOMIES
SUPERBES!**

FAUTEUIL
ECONOMIE DE 30.07
Solde **139⁸⁸**

SOFA
ECONOMIE DE 50.88
Solde **209⁸⁸**

CAUSEUSE
ECONOMIE DE 40.07!
Solde **169⁸⁸**

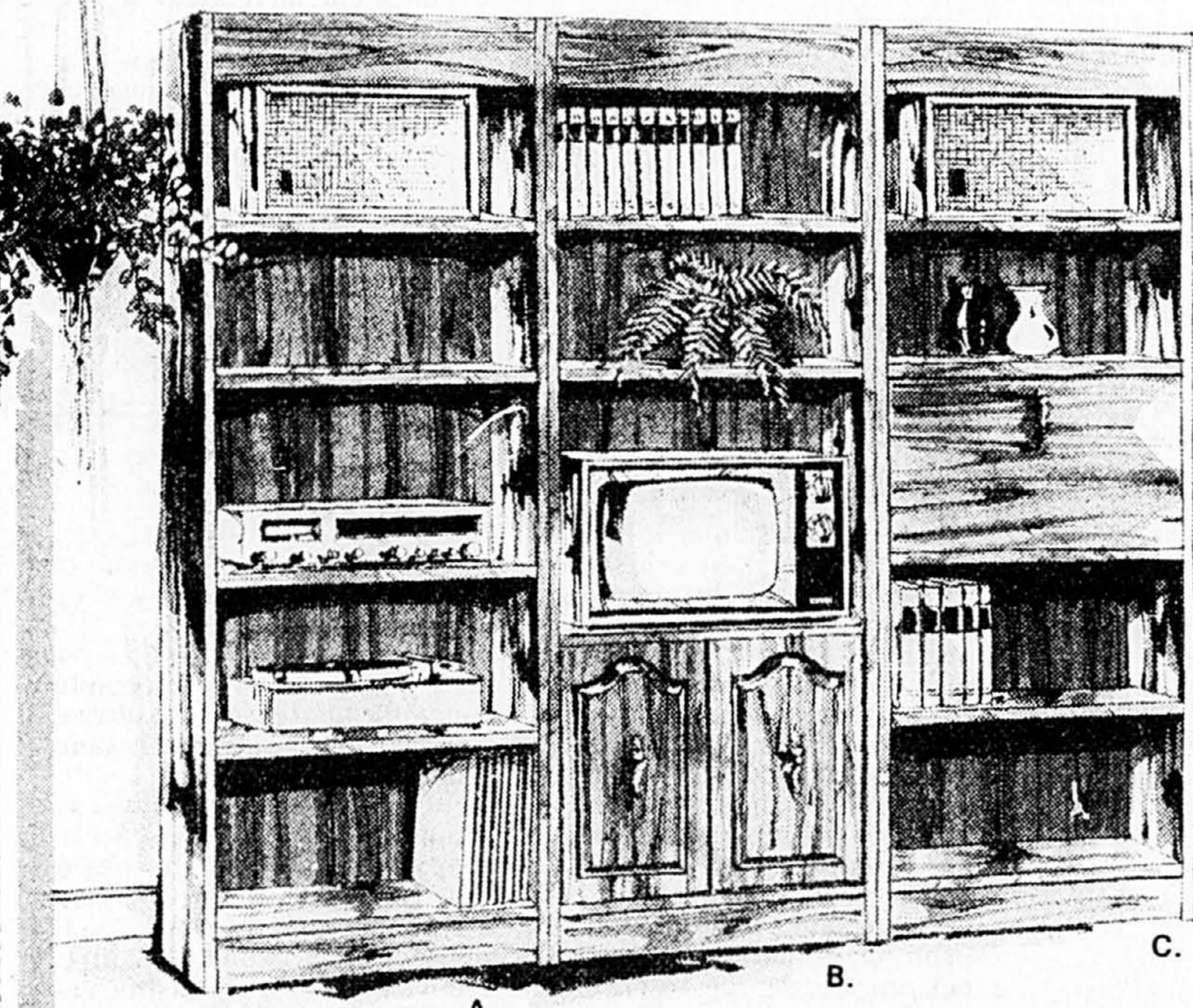
**ECONOMIE
DE 11.07
BERCEUSE
BOSTON**



MAINTENANT SEULEMENT!
48⁸⁸ ch.

La chaise berçante de vos rêves! Une pièce décorative classique, mais avec les touches d'aujourd'hui. La construction robuste en bois dur et le fini érable conserve l'aspect traditionnel. Mais maintenant, ce bois est à l'épreuve des brûlures et les taches se nettoient facilement. Pour rehausser le décor de votre salon, cuisine ou sous-sol. No 2400. Cour. 59.95

L'ensemble de sofa qui complète le décor contemporain... vous offre la beauté, la simplicité et par-dessus tout des économies! Vous aimerez les confortables sièges et dossiers bien rembourrés et capitonnés. Recouverts d'un tissu à carreaux rouille pratique et résistant. Garnis de passepoils "dernier cri" pour faire ressortir l'harmonie. Achetez-les séparément ou investissez dans l'ensemble pour créer un décor sensationnel! Achetez dès maintenant pour de meilleurs prix et de plus grands choix. No 359



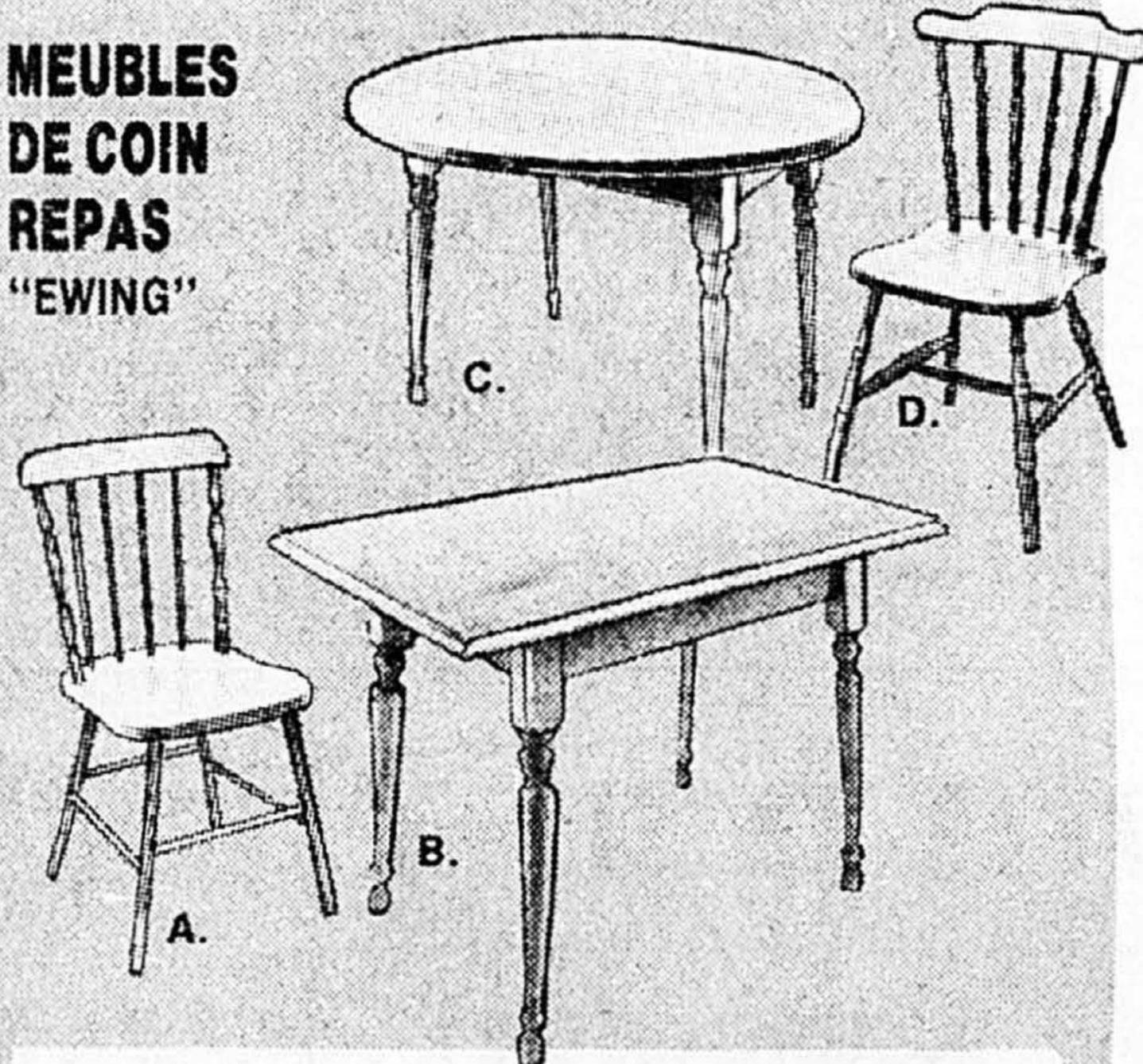
ÉLÉMENTS MURAUX FINI NOYER

A. BIBLIOTHÈQUE 5 ÉTAGÈRES
24" x 12" x 72". No 680. Cour. 94.95
ECONOMIE DE 15.07 Solde **79⁸⁸**

B. BIBLIOTHÈQUE 3 ÉTAGÈRES
Avec armoire inférieure à deux portes. 24" x 12" x 72". No 681. Cour. 114.95
ECONOMIE DE 18.07 Solde **96⁸⁸**

C. BIBLIOTHÈQUE 4 ÉTAGÈRES
Et bar. 24" x 12" x 72". No 682. Cour. 104.95
ECONOMIE DE 15.07 Solde **89⁸⁸**

**MEUBLES
DE COIN
REPAS
"EWING"**



A. CHAISE NON-PEINTE
Chaise attrayante de style colonial en érable massif. Pour être peinte ou teinte. No 9. Cour. 29.95
MAINTENANT SEULEMENT!
24⁸⁸ ch.

B. TABLE DE CUISINE NON-PEINTE
Table de style colonial en bel érable massif. Dim. 23" x 40". Pour être peinte ou teinte. No 774. Cour. 104.95
MAINTENANT SEULEMENT!
84⁸⁸ ch.

C. TABLE RONDE AVEC ABATTANTS
Table en érable massif. Dimensions 40" de diamètre. Fermée 20" x 40". No 776. Cour. 169.95
MAINTENANT SEULEMENT!
139⁸⁸

D. CHAISE EN BOIS TOURNÉ
Chaise en érable massif avec siège concave et dossier arrondi. Fini érable. No 1. Cour. 52.95
MAINTENANT SEULEMENT!
44⁸⁸

REPRODUCTIONS PHOTOS AU LASER

de RENWIL

ECONOMISEZ PLUS DE **30%**

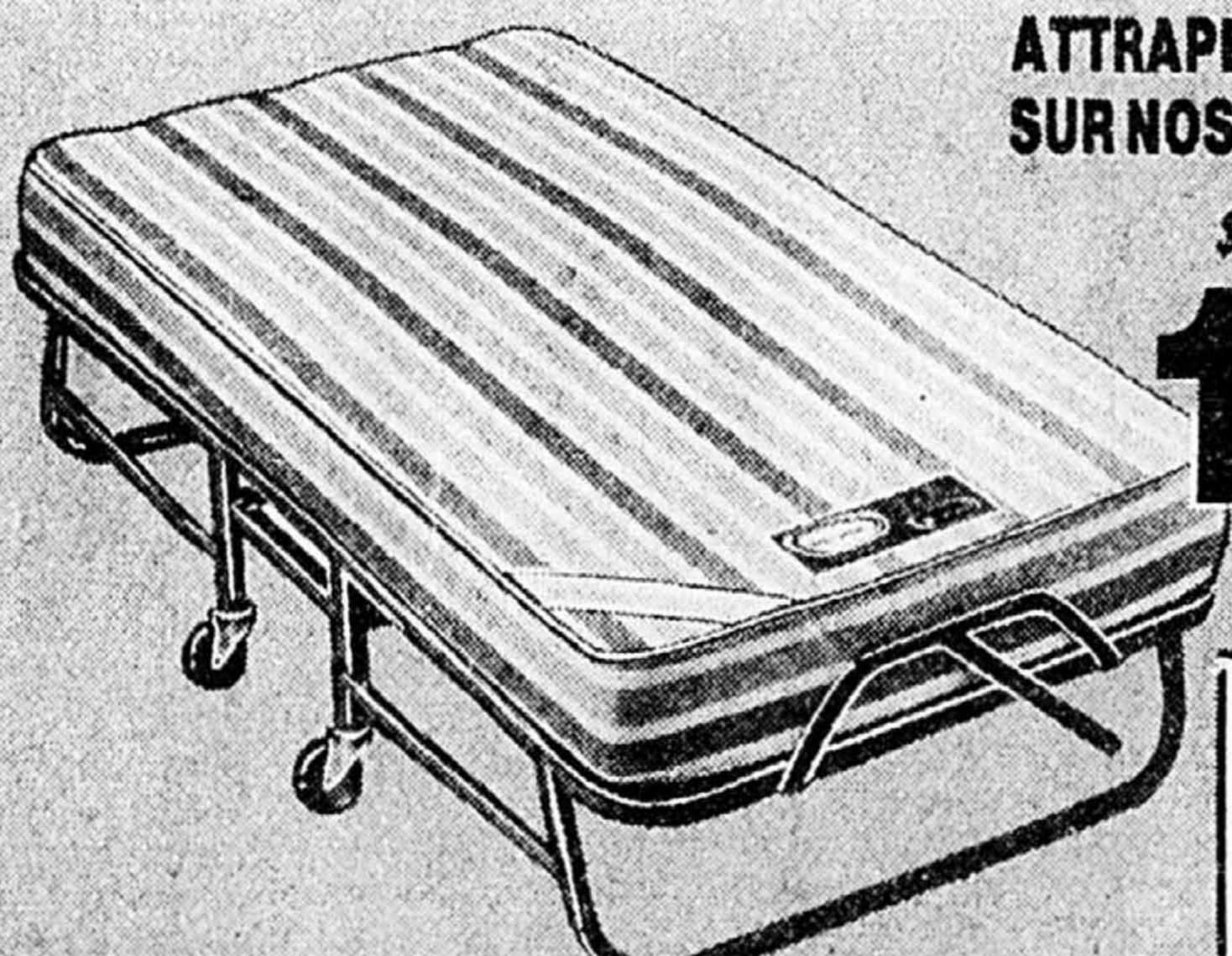
**SUPER OFFRE
DECORATIVE**



Revivifiez votre décor fatigué avec ces nouvelles reproductions éblouissantes. Fond sous-verre neutre avec un cadre fini laiton ou chrome. Choix de sujets et de couleurs assorties qui animeront les murs de votre intérieur.

ECONOMIE DE 8.07! MAINTENANT! **16⁸⁸** ch.
Dim - 16" x 20"

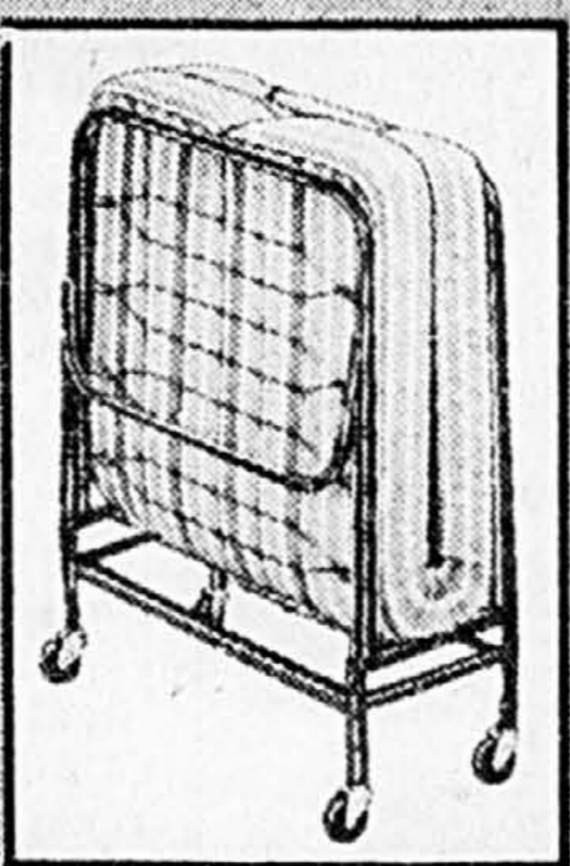
ECONOMIE DE 11.07! MAINTENANT! **21⁸⁸** ch.
Dim - 20" x 24"



**ATTRAPEZ CES AUBAINES
SUR NOS LITS ROULANTS!**

\$20.07 DE RABAIS!
109⁸⁸ ch.

Voici un meuble d'appoint dont vous vous félicitez d'avoir acheté... c'est la solution au problème d'espace de couchage! Qualité hôtel-motel. Châssis en cornières d'acier robuste. Sommier maille à ressorts pour un meilleur support. Matelas épais de 5" en mousse de polyuréthane recouvert de couffin rayé bleu s'assortissant au fini émaillé bleu de l'armature. Monté sur roulettes 3" de qualité. Se replie facilement et s'ouvre automatiquement en un lit confortable de 72" x 36". No 316-16. Cour. 129.95

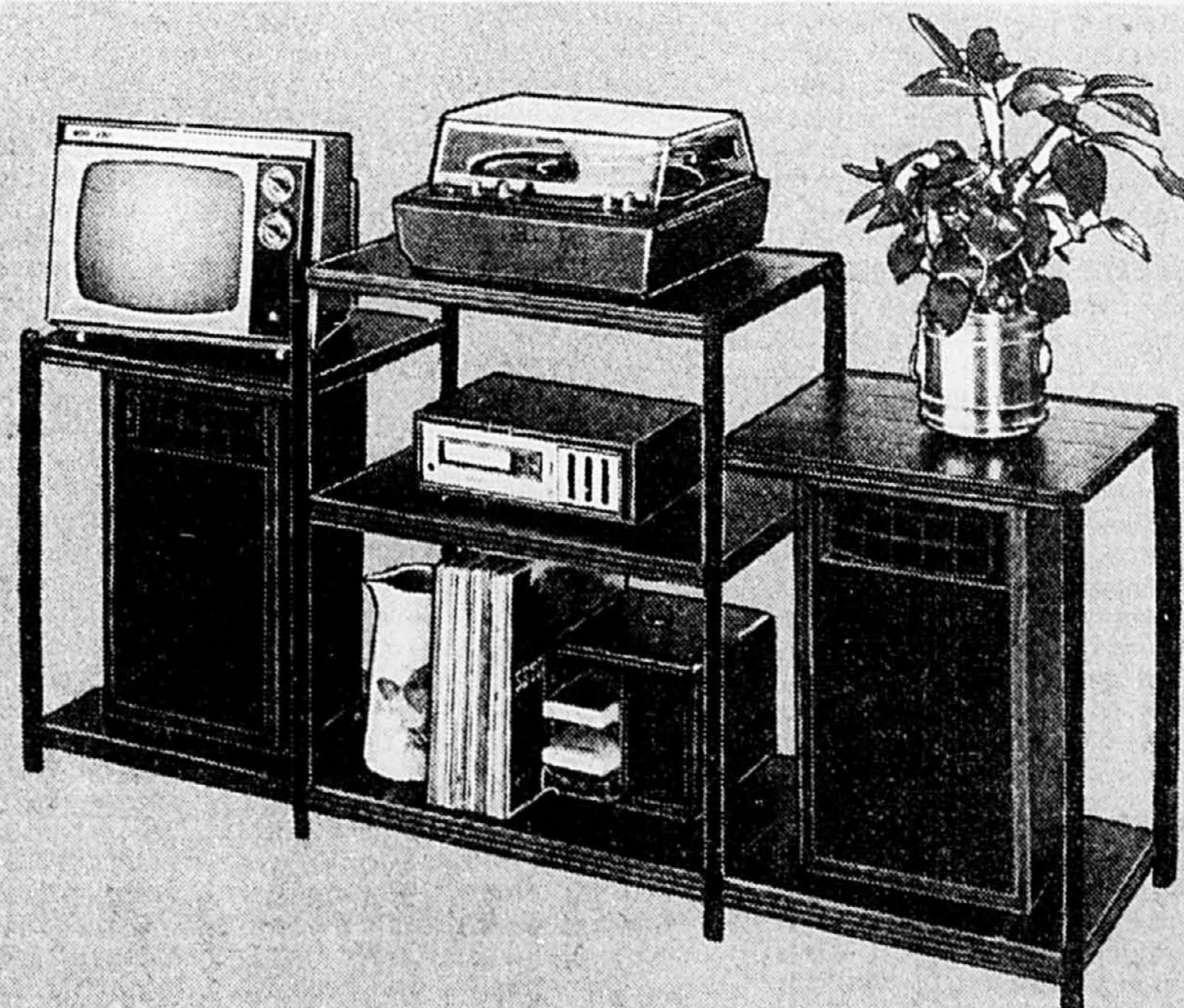


**MEUBLE
STÉRÉO**

MAINTENANT SEULEMENT **19⁸⁸**

**ECONOMISEZ
14.07**

Meuble de luxe conçu pour chaîne stéréo moderne. Sept tablettes à double paroi, 60" de long, 30" de haut et 16" de profond. No 21A169. Cour. 33.95



**IL Y A UNE
SUCCURSALE PASCAL
PRÈS DE CHEZ VOUS**

CENTRES COMMERCIAUX

- Place Versailles — 7505 est. rue Sherbrooke 353-1150
- Boulevard Pie IX — rue Jean-Talon 722-4681
- Normandie — Boul. de Salaberry 334-6311
- Dorval — Herron Road 631-4291
- Fairview — Pointe-Claire 695-6655

- Greenfield Park — Boul. Taschereau 672-1771
- Le Carrefour Laval — Boul. Le Carrefour 687-1220

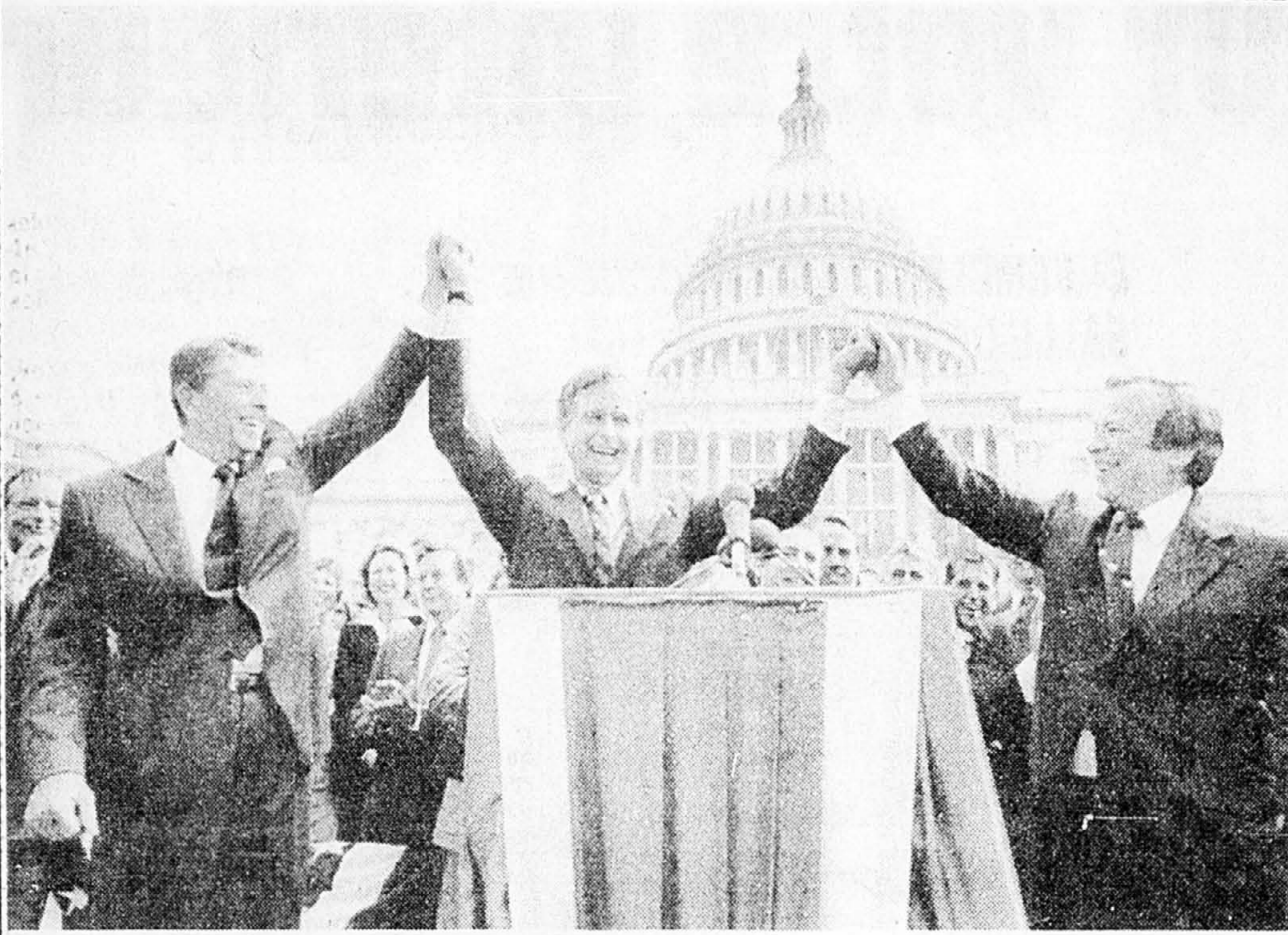
MAGASINS

- 6825 Côte des Neiges 735-2534
- 5742 Avenue du Parc 878-5690
- 4050 rue Wellington, Verdun 878-5611



**CES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'AU
SAMEDI 27 SEPT. INCLUSIVEMENT**

**LIVRAISON MINIMUM
\$25.00**



Le serment du Capitole

Ronald Reagan, candidat républicain à la présidence des États-Unis, à gauche, et son colistier George Bush, au centre, ont dirigé hier une procession des parlementaires et candidats républicains jusqu'aux marches du Capitole, où ils ont juré de réduire les impôts et les dépenses gouvernementales s'ils sont portés au pouvoir le 4 novembre prochain. A droite, sur la photo, le sénateur Howard Baker, leader de la minorité républicaine à la Chambre haute.

téléphoto UPI

LES CONDITIONS DE KHOMEINY

Carter attaque Reagan

d'après AFP

Le président Carter a reproché hier à son adversaire républicain Ronald Reagan, sans le nommer, de s'être prononcé sur les conditions énoncées vendredi dernier par l'ayatollah Khomeiny pour que les otages américains de Téhéran soient relâchés.

Devant plus de 1.000 personnes réunies dans un gymnase de Corpus Christi, au Texas, le président a refusé de préciser sa position parce que, a-t-il dit, «la dernière chose qu'un candidat devrait faire, y compris un président sortant, est d'ouvrir des négociations avec les autorités iraniennes à travers des déclarations publiques ou à travers la presse».

Il a toutefois estimé que les déclarations des dirigeants iraniens pourraient «très bien conduire à une résolution de la crise dans l'avenir», mais il a refusé de se prononcer sur les quatre conditions mises par l'ayatollah Khomeiny.

Le président Carter s'est félicité de ce que «enfin», les Iraniens aient maintenu un parle-

ment élu, un président et un premier ministre.

A Washington, le secrétaire d'Etat Edmund Muskie a déclaré qu'il serait «erroné» de fonder des espoirs excessifs sur telle ou telle déclaration des autorités iraniennes concernant les otages américains de Téhéran.

Au cours d'une conférence de presse, M. Muskie a souligné qu'il est «très important» pour les États-Unis de faire preuve d'une grande prudence dans leurs réactions aux prises de position iraniennes sur l'affaire des otages.

Le secrétaire d'Etat a ajouté qu'aucun processus de négociation en vue de la libération des otages n'était encore engagé avec Téhéran.

A Téhéran même, le président du parlement iranien, M. Hachemi Rafsanjani, affirmait entre-temps, que les députés iraniens «plus loin» que l'imam Khomeiny lorsqu'ils énonçaient la position officielle de l'Iran sur le problème des otages américains.

Au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, M. Rafsanjani a rappelé que le Majlis était, de par la volonté du Guide

de la révolution, autorisé à définir et à exprimer cette position. Il a laissé prévoir que les députés demanderaient aux États-Unis de s'excuser et de condamner leur politique passée en Iran.

Toutefois, note-t-on, il n'a pas explicitement précisé si ce repentir serait exigé par le Majlis comme un préalable à la libération des otages ou s'il ne serait qu'un élément de la discussion en vue du règlement du contentieux irano-américain.

Le quotidien «Teheran Times» indique que deux autres personnalités iraniennes ont estimé que la liste des conditions formulée par l'imam n'était pas limitative. L'ayatollah Moussavi Khomeini, représentant de l'imam auprès des étudiants islamiques auteurs de la prise d'otages, aurait affirmé, selon cette source, que le repentir américain constituait une condition de base à la libération des otages.

L'ayatollah Seyed Ali Khaneini, imam du vendredi de Téhéran, aurait pour sa part, selon le «Teheran Times», estimé que le message de l'imam devait être compris comme une orientation donnée aux députés pour déterminer le sort des otages.

Climat tendu pour la 35e session de l'ONU

d'après Reuter, AFP et AP

La 35e Assemblée générale de l'ONU s'ouvre aujourd'hui dans un climat international tendu, alors que la détente Est-Ouest est au plus bas, que le dialogue Nord-Sud s'enlise et que la course aux armements s'accélère. Elle sera présidée par l'Allemand de l'Ouest Ruediger von Wehmar.

Qui plus est, pour la première fois dans l'histoire de l'organisation, l'un de ses diplomates — un attaché cubain — a été abattu jeudi dernier dans une rue de New York, sans doute par un commando anti-castriste.

Par ailleurs, l'issue des élections présidentielles américaines, le 4 novembre prochain, et l'incertitude actuelle sur les choix de la politique étrangère des États-Unis dans les quatre années à venir seront à l'arrière-plan des préoccupations des délégués.

Selon le calendrier prévu,

ceux-ci devraient en premier lieu décider l'admission du nouvel Etat de Saint-Vincent et des Grenadines, qui deviendra le 154e membre de l'organisation.

La session, qui va durer jusqu'à Noël, comporte comme chaque année un ordre du jour de plus de 120 questions reflétant les activités et les préoccupations de l'ONU dans les domaines politique, économique, humanitaire, social, juridique et budgétaire.

Sur le plan politique, l'attention de l'Assemblée se portera tout particulièrement sur les points chauds en Asie, dont l'ONU fut saisie au fur et à mesure qu'ils survinrent sur la scène internationale: Kampuchea, Iran et Afghanistan.

Contrairement aux prévisions antérieures, il semble que la question du siège du Cambodge sera laissée de côté, au moins pendant les premières séances.

L'an dernier, le Vietnam avait

soulevé la question des la séance inaugurale. Le Kampuchea démocratique (ancien régime des Khmers rouges) avait conservé son siège. Le gouvernement actuel de Phnom Penh ne dispose pas aujourd'hui des voix nécessaires pour remplacer le représentant du KD à l'Assemblée.

Second sujet politique, le problème d'Afghanistan, qui avait fait l'objet d'une session extraordinaire de l'Assemblée en janvier dernier après l'invasion soviétique.

Une initiative des pays nordiques pourrait être élargie à l'élaboration de mesures juridiques visant à appliquer à la saisie de diplomates des sanctions automatiques comme il en existe pour les pirates de l'air.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, une Assemblée extraordinaire sur la Palestine est et d'innombrables réunions du Conseil de sécurité, particulièrement sur la question de Jérusalem, ont épuisé dans une certaine mesure le sujet.

Bien qu'une demande de suspension d'Israël paraît assez peu prévisible, une telle possibilité n'est pas absolument exclue à l'ONU.

48 heures pour sauver l'Europe

GUETERSLOH (Hesse, RFA) (AFP) — Les forces de l'OTAN disposent d'un délai maximum d'alerte de 48 heures pour sauver l'Europe, avant une attaque massive des forces du Pacte de Varsovie, a confié à l'AFP un officier d'état-major allié.

C'est le délai maximum d'alerte qu'ont toujours en mémoire les planificateurs des grandes manœuvres dans lesquelles 300.000 hommes environ sont engagés du début septembre au début novembre, de la Norvège à la Turquie.

Dans ces grandes manœuvres annuelles d'automne que supervise le commandant suprême en Europe, le général américain Bernard W. Rogers, 200.000 hommes — Américains, Britanniques, Néerlandais, Canadiens, Belges et Allemands — participent à 13 exercices en RFA. Douze exercices se déroulent dans les autres pays de l'OTAN.

Le scénario de crise de l'OTAN, a révélé cet expert, est le suivant:

Une série de signaux sont captés par les satellites d'observation, les services de renseignement alliés, les vols de reconnaissance, les écoutes électroniques.

La courbe ascendante d'alerte ne permet plus le doute: une offensive se prépare, révélée par la mise en état d'alerte d'unités soviétiques dans les pays du Pacte de Varsovie, le trafic inaccoutumé en URSS occidentale, le déploiement en campagne de diverses unités, la dispersion des fusées «eurostratégiques». L'OTAN a 48 heures de retard.

Il n'a fallu que 12 heures aux gouvernements de l'Alliance et au Conseil de l'OTAN, réuni en permanence en session extraordinaire secrète avec son comité militaire, pour prendre la décision de déclencher le plan ultra-secret de défense de l'Europe.

Il reste 36 heures aux militaires — à supposer que les respon-

sables politiques aient pu prendre en 12 heures une décision aussi lourde de conséquences — pour effectuer leur déploiement d'Ouest en Est, faire monter leurs troupes et les convois de blindés sur des positions défensives avancées en RFA et mettre en place tous les éléments du dispositif.

«C'est très peu, a estimé cet expert, car il n'existe aucune

ligne de défense pré-établie, aucun bunker, et les soldats arrivent de l'arrière, de garnisons souvent très éloignées, sur un terrain qu'ils ne connaissent pas».

Quatre grandes questions vont en outre dominer les manœuvres, estime cet expert:

1) Y aura-t-il utilisation simulée d'armes nucléaires tactiques?

2) Y aura-t-il utilisation simulée d'armes chimiques?

3—Tiendra-t-on compte de la stratégie de l'adversaire potentiel?

4) Qu'en sera-t-il du problème des réfugiés, qui en cas de conflit, dans une zone aussi peuplée que la RFA, risque d'avoir des incidences incalculables sur le déroulement des opérations?

Pologne: le POUP critique ses cadres

Le quotidien Trybuna Ludu, organe du Parti ouvrier unifié polonais (POUP), s'en prend vigoureusement, dans un éditorial de première page publié hier, aux cadres «corrompus et malhonnêtes» du parti.

Le journal estime que le POUP doit accomplir «la tâche pénible d'éloigner de ses rangs les personnes qui ont perdu leur honnêteté et ont cédé aux tentations d'une vie facile et de la corruption».

Les dissidents polonais ont fait part de leur scepticisme à la suite de la publication de cet éditorial.

«Aucun changement de personnes ne peut garantir l'application des accords» conclus entre le gouvernement et les grévistes de la Baltique et de Silésie, a déclaré le Comité d'auto-défense sociale (KOR).

Dans les milieux dissidents, on affirme qu'au moins 16 syndicats indépendants, régionaux ou locaux, ont été créés en Pologne. Les représentants de ces nouvelles organisations ouvrières se réuniront demain à Gdansk pour mettre au point une structure syndicale nationale.

Par ailleurs, pour la première fois en Pologne depuis l'avène-

ment du communisme, la messe dominicale sera retransmise à la radio, comme elle l'était avant la guerre, en direct de l'église Sainte-Croix, qui fait face à l'université, sur la rue Krakowskie Przedmiescie.

L'agence officielle PAP a annoncé hier soir sans autre détail qu'un accord était intervenu à ce sujet entre l'Église et l'État.

Au bureau de presse de l'épiscopat, on indique que les conversations, auxquelles ont participé, pour l'Église, l'évêque Bronislaw Dabrowski, secrétaire de l'épiscopat, ainsi que le père Alojzy Orszulik, porte-parole, et pour l'État le ministre responsable de l'Office des cultes, Jerzy Kuberski, avaient débuté le 8 septembre et ont abouti à un accord de principe le 13.

L'accord porte sur le lieu et l'heure: 18 à 19 heures, le dimanche, pour permettre aux malades et à ceux qui sont de service le matin de l'entendre. Certains détails, sur lesquels on n'a pu obtenir aucune précision, restent toutefois à régler. Seule certitude: il ne s'agit pas de la censure. La question n'a même pas été abordée, et de toute façon, la messe sera célébré en direct.

EN BREF

EN TURQUIE, la normalisation suit son cours trois jours après la prise du pouvoir par l'armée. Les enfants des écoles primaires ont repris les cours hier et les milieux universitaires ont apporté à leur tour leur appui au coup d'Etat. Plusieurs quotidiens ont pu avoir une brève conversation téléphonique avec les chefs des partis placés «sous la protection des forces armées». Toutes les grèves ont subitement cessé. Turgut Ozal, conseiller gouvernemental, exerce effectivement les fonctions de premier ministre.

UNE COUR d'appel fédérale siégeant à Washington a renversé, hier, la condamnation de trois ressortissants cubains qui avaient été jugés coupables de l'assassinat de l'ancien ambassadeur du Chili Orlando Letelier et de sa secrétaire Ronni Moffitt. A Santiago, tous les ministres et sous-secrétaires d'Etat ont remis hier leur démission collective au général Augusto Pinochet. Le dernier remaniement du cabinet chilien remonte au 25 mars dernier. Selon certaines sources, il s'agirait cette fois d'une crise au sein du cabinet.

NAZAR MUHAMMAD, le ministre afghan des Travaux publics qui, selon les rebelles, avait été tué samedi, a inauguré hier un hôpital, affirme Radio-Kaboul, qui se borne à souligner sa présence à Ghazni, sans dire s'il a pris la parole lors de l'inauguration. La radio afghane n'as pas cité par contre le nom du lieutenant-colonel Faiz Muhammad, ministre des Affaires frontalières qui, selon les rebelles, aurait également été tué samedi, au cours d'une tournée dans la province de Pakhtia.

AU ZIMBABWE, près de 40 personnes ont été blessées pendant le week-end dans des affrontements entre les partisans du premier ministre Robert Mugabe et ceux du ministre de l'intérieur Joshua Nkomo, a annoncé hier un porte-parole de la police. La plupart des incidents ont eu lieu dans les quartiers noirs de Salisbury et les attentats à la grenade ont fait au moins 33 blessés, dont quatre sont dans un état grave, parmi lesquels une fillette de six ans. Les deux dirigeants politiques conservent le mutisme.

LES OPÉRATIONS engagées par l'Irak à la frontière avec l'Iran «en vue de récupérer 1.300 kilomètres carrés de territoire», devraient être terminées à la fin de la semaine, a indiqué hier à Rome le vice-président irakien Izzat al-Doury. Un premier affrontement naval entre les deux pays a été signalé hier et l'Irak affirme avoir coulé une vedette iranienne. A Amman, le roi Hussein a proclamé le soutien de la Jordanie à l'Irak «dans la défense de son territoire».

EN CHINE, le Quotidien du peuple a révélé hier l'existence de deux scandales financiers portant respectivement sur \$1.36 milliard et \$270 millions. Le journal affirme que la construction d'un oléoduc «inutile» a coûté \$270 millions et l'importation d'une centaine de machines par un ministère au coût de \$1.36 milliard s'est avérée «sans grande utilité». Entre-temps, la Conférence consultative politique du peuple chinois invite le nouveau premier ministre Zhao Ziyang à se comporter en héritier de Chou Enlai.

MANILLE va mobiliser 1.6 million de personnes pour lutter contre les attentats à la bombe dont le premier a fait un mort et 32 blessés vendredi dans la capitale des Philippines. Il s'agit de la plus importante opération policière dans le pays depuis la fin de la 2e Guerre mondiale. Une quarantaine de personnes vont en effet être enrôlées dans chacun des 42.000 villages philippins. Ces hommes contrôleront les routes et les immeubles pour prévenir de nouveaux attentats.

ROBERT McCLOSKEY, ambassadeur des États-Unis à Athènes, a remis hier au ministre grec des Affaires étrangères Constantin Mitsotakis un nouveau projet de statut des quatre bases américaines en Grèce. Le fait qu'Athènes ait accepté d'étudier les propositions américaines montre, selon les observateurs, que le gouvernement de M. Georges Rallis a quelque espoir de trouver un accommodement avec le nouveau régime militaire turc permettant la rentrée de la Grèce dans le commandement militaire intégré de l'OTAN.

Cambodge: Washington soutiendra le KD

d'après AFP et Reuter

Les États-Unis soutiendraient le maintien à l'ONU du régime déchu des Khmers rouges au siège du Cambodge, a indiqué le secrétaire d'Etat Edmund Muskie dans une conférence de presse.

Cette attitude, a-t-il souligné, n'implique d'aucune façon la reconnaissance par les États-Unis du «Kampuchea démocratique», mais vise à ne pas légitimer le régime actuel pro-vietnamien de Phnom Penh, «installe par l'agression» et maintenu par la présence de 200.000 soldats vietnamiens.

M. Muskie a souligné que l'attitude américaine coïncidait avec la position de l'Association des nations du Sud-est asiatique (ASEAN) et avait fait l'objet de consultations approfondies avec les pays du Sud-est asiatique amis des États-Unis.

A Pékin, la Chine a exigé, hier, un début de retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge comme condition à son éventuelle participation à une conférence internationale sur la question cambodgienne.

Le premier ministre Zhao Ziyang, cité par l'agence Chine-Nouvelle, a déclaré que «pour s'assurer de la sincérité du Vietnam, il est nécessaire d'exiger de ce dernier qu'il commence le retrait de ses troupes du Kampuchea avant que soit réunie une conférence internationale».

Au cours d'un entretien avec le président kenyan Daniel Arap Moi, M. Zhao a souligné «que le retrait des troupes vietnamiennes constituait une condition essentielle à un règlement de la question du Kampuchea».

«Afin de sonder la sincérité du Vietnam, il est nécessaire d'exiger qu'il commence à retirer ses troupes avant l'ouverture d'une conférence internationale», a-t-il dit.

Cette conférence fixerait une date limite pour le retrait complet des troupes d'Hanoi, et adopterait des mesures propres à assurer un processus d'autodétermination du peuple cambodgien, sans ingérence étrangère, a-t-il déclaré.



Défections au sein des lignes afghanes

téléphoto UPI

Le chef pilote Habibullah Balchi, à droite, entouré de nombreux employés des lignes aériennes afghanes Ariana, a dévoilé hier, lors d'une conférence de presse à l'aéroport de Francfort, comment lui-même et quelque 250 autres employés d'Ariana ont réussi à quitter l'Afghanistan secrètement depuis plusieurs mois parce que les autorités les obligeaient à transporter des armes et des soldats à l'appui de l'offensive militaire du régime Karmal contre les rebelles musulmans.

EN BREF

Emigrés en fraude

La police américaine cherchait toujours hier un groupe d'étrangers entrés illégalement aux États-Unis, à la frontière du Vermont et du Canada. Des neuf personnes recherchées, cinq se trouveraient actuellement dans les bois et les marécages longeant la frontière; quatre ont été arrêtées. Il s'agirait de gitans d'origine polonaise installés depuis peu à Montréal.

Miron et le rapatriement

Selon le poète Gaston Miron, le rapatriement au Canada de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pourrait nuire considérablement aux tentatives du Québec de réaliser la souveraineté. Aussi longtemps que le Canada est régi par une constitution qui se trouve à Londres, le Québec a le statut de colonie, a-t-il déclaré. Il est plus facile au Québec de s'exclure d'un régime colonial que de se séparer d'un pays souverain, ce que le Canada deviendra officiellement une fois la constitution rapatriée. Même les Nations unies ne reconnaissent pas le droit à l'indépendance d'une région dans un pays souverain. Alors tout mouvement indépendantiste peut être déclaré illégal. Dans un tel cas, pour sortir du Canada, les Québécois n'auront pas d'autre choix que d'avoir recours à la violence. M. Miron tenait ce discours hier à l'ouverture d'une librairie dans le centre-ville montréalais.

PQ: Juneau dans Johnson; Girard dans Portneuf

Mme Carmen Juneau, de Windsor, a été choisie, dimanche, candidate du Parti québécois dans la circonscription de Johnson en vue des prochaines élections provinciales. En un seul tour de scrutin, Mme Juneau, très active au cours de la campagne référendaire, l'a emporté contre ses deux adversaires, MM. Gaston Michaud et Camille Racicot, qui se sont ralliés à la gagnante. Comme principaux thèmes de campagne électorale, la nouvelle candidate entend défendre les personnes âgées, le zonage agricole et le développement économique des petites et moyennes entreprises. D'autre part, le maire de Saint-Raymond paroisse, M. André Girard, a été élu candidat du Parti québécois dans la circonscription de Portneuf près de Québec. M. Girard avait été président de la campagne du Oui dans Portneuf le printemps dernier. Il a défait son unique adversaire, M. Mauril Gagnon de Saint-Basile. Le comté est représenté depuis 1973 par le libéral Michel Pagé.

Ceausescu au Canada le 6 octobre

Le président Nicolae Ceausescu de Roumanie effectuera une visite officielle de quatre jours au Canada à partir du 6 octobre, a annoncé hier l'agence de presse roumaine Agerpress. Au début du mois, on avait indiqué de source informée à Ottawa que la Roumanie était sur le point de passer commande d'un deuxième réacteur nucléaire canadien de type «Candu».

Le Dalai Lama protégé

Des mesures de sécurité seront prises à Calgary pour protéger le Dalai Lama, chef religieux de six millions de Tibétains, qui se rendra dans cette ville le mois prochain. On craint que des maoïstes venus de l'extérieur et appuyant la politique communiste chinoise ne fomentent des troubles comme ils l'ont fait l'an dernier lorsque le Dalai Lama s'est rendu à Seattle.

Mémoire du CTC sur les handicapés

Le Congrès du travail du Canada déposera demain, un mémoire devant le comité spécial des Communes concernant les invalides et les handicapés. La présentation se fera à la salle 308 de l'édifice ouest de l'Hôtel du Gouvernement, rue Wellington, à Ottawa. Les représentants du CTC à l'occasion de cette présentation seront Jim MacDonald, directeur du Département des programmes sociaux et communautaires du CTC, Patty Holmes, conseiller auprès du Centre d'éducation et d'études syndicales et Edward G. Abbot, secrétaire exécutif de l'Association des syndicats de cheminots du Canada.

Nouveau responsable de la conservation

M. William Mountain, éminent scientifique considéré comme un chef de file dans le domaine de la recherche, vient d'être nommé sous-ministre adjoint responsable du Service de conservation de l'environnement du ministère fédéral de l'Environnement. Il était à l'emploi du ministère de l'Agriculture depuis 1949.

Bérubé et Duhaime vont à la pêche aux pétrodollars albertains

EDMONTON — Deux ministres québécois ont entrepris dimanche une visite officielle en Alberta qui a pour but principal de venir à la pêche aux pétrodollars.

ALAIN DUBUC
envoyé spécial de
LA PRESSE

Les ministres, Yves Bérubé, de l'Énergie et des Ressources, ainsi que Yves Duhaime, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, entourés d'une brochette de fonctionnaires, se sont rendus à Edmonton à l'invitation du gouvernement albertain, afin de discuter de dossiers d'intérêts communs.

Ces intérêts communs sont essentiellement le recyclage des pétrodollars. Comme l'a expliqué à LA PRESSE M. Bérubé, à mesure que le prix du pétrole augmentera — chose inévitable — une partie croissante des épargnes des Québécois prendra le chemin de l'Alberta.

Les ministres discuteront avec leurs homologues albertains Mervin Leitch, de l'Énergie et des Ressources, et Richard Planche, du Développement économique, des façons d'atténuer les effets de ce drainage.

Recyclage

Pour M. Bérubé, on peut envisager cent façons de recycler au Québec une partie de ces pétro-dollars albertains. Tout d'abord, par les prêts obligataires de l'Heritage Fund. C'est une chose qui se fait déjà puisque ce «fonds du patrimoine», qui gère les profits pétroliers du gouvernement albertain, a déjà prêté à Hydro-Québec.

Mais, plus important encore, M. Bérubé tentera d'intéresser ses homologues albertains à des investissements dans des projets québécois importants, qu'ils

soient énergétiques ou industriels. Pour le ministre, le genre de projets qu'il envisage, mais qu'il ne veut pas dévoiler pour l'instant, seraient ceux qui ne pourraient se produire sans cet apport financier de l'Alberta.

Enfin, un troisième secteur qui intéresse plus particulièrement le ministre Duhaime, c'est celui de la participation des entreprises québécoises aux grands projets énergétiques de l'Ouest. A l'heure actuelle, par exemple, les deux principaux projets d'extraction de sable bitumineux en Alber-

ta coûteront pas moins de \$16 milliards — l'équivalent d'une Baie James —, qui généreront bien sûr une vaste activité économique sous forme d'achat de biens et de services, dont le Québec ne profitera que fort peu.

L'Alberta a adopté une politique d'achat au Canada, mais celle-ci profite nettement plus à l'Ontario qu'au Québec. Et c'est cette tendance que M. Duhaime voudrait voir infléchir. A titre d'exemple de domaine où le Québec pourrait participer activement à

ces projets énergétiques, le projet d'extraction expérimentale de sable bitumineux «in situ» de Amoco, dans la région de l'Athabaska, utilise présentement une importante installation d'air comprimé construite au Québec par Ingersoll-Rand, de Sherbrooke. Si ce projet atteint l'étape de la maturité, les besoins en équipement d'air comprimé de Amoco atteindront les \$200 millions: un contrat potentiellement alléchant pour le Québec.

Il faut par ailleurs noter que ce voyage n'en est pas un de sol-

licitation. C'est en effet le gouvernement albertain qui a invité la délégation québécoise, notamment parce qu'Edmonton est conscient de l'importance de recycler au Canada une bonne partie de ses profits pétroliers.

L'appui politique

Par ailleurs, le Québec détient également un outil de négociation dans ces discussions: son appui aux positions énergétiques de l'Alberta dans le cadre des négociations constitutionnelles et dans ce-

lui des interminables discussions entre l'Alberta et Ottawa sur la détermination des prix du pétrole.

La journée d'hier, surtout consacrée à une visite de la région de l'Athabaska, n'a pas donné de résultats concrets. Toutefois, elle a été ponctuée d'un incident cocasse: le ministre Bérubé n'a en effet pas pu descendre de son véhicule lors de la visite officielle du projet de Sincrupe parce qu'il était barbu; ce qui, semble-t-il, contrevient aux règlements de sécurité de l'entreprise.

Club: une nouvelle collection d'exclusivités masculines H.R. Des vêtements spécialement créés pour l'homme d'affaire, le jeune cadre et l'homme de goût soucieux de l'image qu'il veut être sienne. Habillé classique. Sobre. Distingué. A des prix fort acceptables.



l'homme qui porte 'club'



Notre collection vous apporte le costume Coupés et montés à la perfection. Tous en Club trois pièces; en flanelle peignée pure laine. Et vous pourrez trouver les unies ou rayées, \$275. Le blazer Club en chemises sport ou habillées, et les croisées marine, \$175. Et le pantalon Club, flanelle peignée, en quatre coloris, \$55. vous-même! A notre Boutique Hommes.

HOLT RENFREW

SHERBROOKE ET DE LA MONTAGNE • ROCKLAND • FAIRVIEW • ANJOU • PLACE VILLE MARIE

H.R. OUVERT JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'À 21 H.



Le Canada et la faim

Le ministre philippin de l'Agriculture, M. Arturo Tanco, président du Conseil mondial de l'alimentation, a rendu hommage, hier, au Canada pour sa contribution à la lutte contre la faim dans le monde. Prenant la parole à un dîner en l'honneur du ministre canadien de l'Agriculture, M. Eugene Whelan en visite aux Philippines, M. Tanco a déclaré: «Avec seulement 24 millions d'habitants et à peine cinq pour cent de la population (1,2 million) dans le domaine agricole, l'action du Canada dans le secteur de l'alimentation partout dans le monde est quasi phénoménal. C'est probablement la plus forte contribution par tête d'habitants», a ajouté le ministre philippin.

LA FLORIDE

FORT LAUDERDALE/MIAMI

Vols A B C sans escale de l'aéroport de Dorval et de Québec

\$169

A PARTIR DE

À partir du 6 septembre
Tous les samedis, à 10h15 am. de DORVAL

À partir du 1er novembre
Vol quotidien de Dorval
Vol fin de semaine de Québec

Notre vol comprend:

- le transport aller/retour en Boeing 737
- un nouveau service de classe QUÉBECAIR
- les repas et le service de bar sans frais supplémentaires

- à l'aller, le brunch - champagne
- au retour, les brochettes de boeuf

GARANTIE VACANCES QUÉBECAIR
Si vous avez besoin d'hébergement et d'une voiture, nous pouvons faire les réservations en même temps que votre vol.

DATE	SEMAINE	FAUCON	LONGS	ENFANT	SPECIAL
		SEMAINE	SEJOUR	2-18	ANC
Sept 01 - Oct 14	160	179	170	293	165
Oct 15 - Dec 19	233	227	259	246	309
Dec 20 - Dec 23	309	293	309	293	196
Dec 24 - Dec 31	259	246	259	246	309
Jan 01 - Jan 29	179	170	189	179	309
Jan 30 - Avr 30	219	208	239	227	309

* Réservation minimum 14 jours avant le départ.
 * Dépôt de 10% non remboursable.
 * Paiement final 42 jours avant le départ.
 * Tarif escompte le week-end.
 * Réservez et payez 90 jours avant le départ.

* Tarif long séjour de 30 à 180 jours.
 * Taxes aéroportuaires et sus.
 * Secour minimum, votre retour le premier dimanche suivant votre départ.
 * Séjour minimum, dépendant du tarif de 30 à 180 jours.

VACANCES QUÉBECAIR
 Consultez votre agent de voyages ou votre bureau de réservation de QUÉBECAIR le plus proche.

Détenteur d'un permis du Québec



Machines à écrire «Brother»

Garantie 10 ans sur les pièces et 90 jours de service gratuit sur toutes les machines à écrire «Brother»



Rabais \$40.
«Correct-O-Riter 11»

Prix ord. Simpsons 359.98

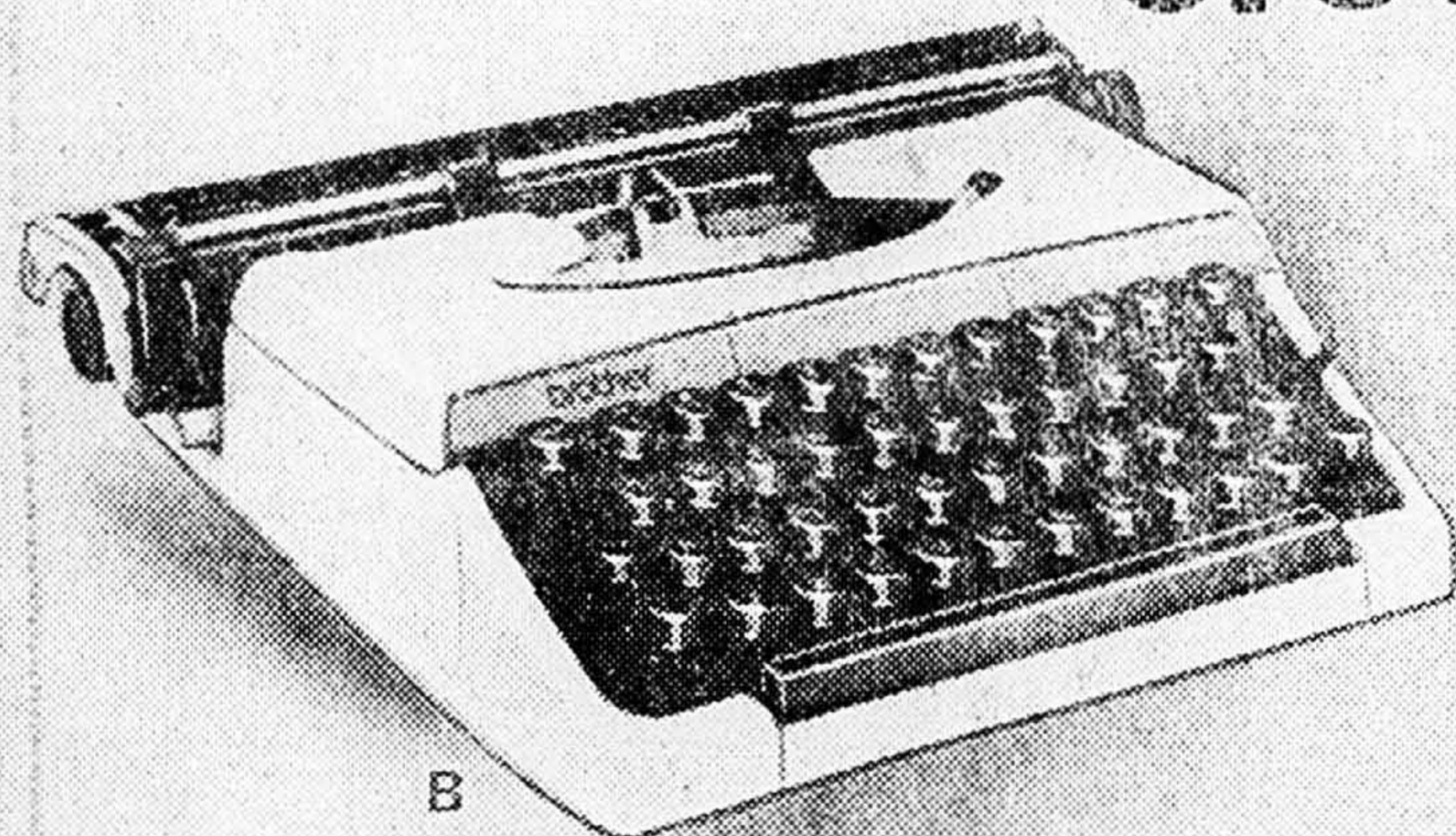
319⁹⁸

A. Avec cette machine à écrire électrique à cartouche, vos doigts n'ont plus à toucher le ruban!

- Chariot 12" avec retour électrique. Marche arrière électrique à répétition. Touche pour tabulateur.
- Clavier 88 caractères, 3 touches électriques à répétition, touche de sélection. Caractère pica.
- Peut être utilisé avec une couleur et correcteur sur le même ruban (inclus) ou 2 couleurs. Mallette de luxe.
- Modèle 4812



brother



Rabais \$20
Modèle «Charger 12»

Prix ord. Simpsons 139.98 **119⁹⁸**

B. Machine à écrire portable tout en acier. Clavier standard bilingue 84 caractères, chariot 12".

- Touche des marges instantanées, touche de dégagement, ruban à 2 couleurs et stencil.
- Env. 19" x 16 1/2" x 6 3/4". Couvercle formant mallette.

Rabais \$20
Modèle portable de luxe

Prix ord. Simpsons 129.98 **109⁹⁸**

C. Clavier bilingue 88 caractères. Touche d'espace, automatique à répétition, tabulateur pré-régulé, touche de dégagement.

- Touche d'interligne variable, touche pour demi-espace, fente guide-papier
- Ruban 2 couleurs. Caractère pica. Couvercle formant mallette.
- Modèle 850 TR

Canon

Vous pouvez compter sur les calculatrices «Canon»!



Rabais \$3
Calculatrice «FC-42»

Prix ord. Simpsons 29.95 **26⁹⁵**

D. Calculatrice format de poche, affichage 8 chiffres, mémoire à accès direct, conversion métrique. Mémoire avec capacité de dépassement, témoin d'erreur. Utilise 2 piles à l'oxyde d'argent assurant 3,000 heures de fonctionnement.

Rabais \$10
Calculatrice «P7-D»

Prix ord. Simpsons 99.95 **89⁹⁵**

E. Calculatrice portable imprimante et à affichage 10 chiffres, fluorescents. Mémoire complète et opérations de base plus pourcentage, calculs de majoration et de rabais, choix de décimale flottante ou fixe. Utilise piles rechargeables incorporées. Adaptateur AC/DC inclus.

Rabais \$10
Calculatrice «F-55S»

Prix ord. Simpsons 49.95 **39⁹⁵**

F. Calculatrice format carte de crédit unique, cette puissante calculatrice a été conçue spécialement pour les problèmes scientifiques et statistiques. Curseur unique pour le choix des groupes de fonctions.

Rabais \$10
Calculatrice «F-54»

Prix ord. Simpsons 59.95 **49⁹⁵**

G. Affichage 8 chiffres, mémoire unique, cette puissante calculatrice a été conçue spécialement pour les problèmes scientifiques et statistiques. Adopte le système d'opération algébrique (AOS).

Rayon 203, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno
Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit

A L'ÉCOUTE D'OTTAWA

Ne dérangez pas votre appareil!

■ Un peu comme à la télévision en plein interlude, c'est le calme plat depuis dimanche à Ottawa, dans l'attente de la reprise du roman-feuilleton constitutionnel.

Mais les téléspectateurs peuvent être rassurés: le grand débat politique auquel ils ont eu droit la semaine dernière reviendra sous peu au petit écran. Les libéraux fédéraux s'y préparent, et ils auront une réunion mercredi pour préparer une programmation automne-hiver. A 13h, le caucus québécois du parti se réunira pour entendre le ministre Jean Chrétien et recevoir le rapport du comité spécial formé au début de l'été sur la réforme constitutionnelle. A 14h, le caucus national se réunira pour discuter de la situation en présence de M. Pierre Elliott Trudeau. On déclare au sein du parti que l'opinion des députés jouera un rôle important dans la décision qu'aura à prendre M. Trudeau. Celui-ci rencontrera son cabinet le lendemain, et certains députés s'attendent à une deuxième rencontre du caucus d'ici à la fin de la semaine, pour informer et consulter à nouveau la députation sur les intentions du gouvernement. Entre-temps, le sénateur Maurice Lamontagne, qui a piloté cet été le travail d'un comité du Sénat sur la constitution, travaille à la rédaction d'un rapport à ce sujet, et soumettra probablement des recommandations au premier ministre jeudi.

Oui au référendum... mais pour l'Ouest!

Le rapatriement unilatéral de la constitution tel qu'envisagé par le premier ministre Trudeau commence déjà à faire les beaux jours de l'opposition, qui n'hésite pas à échafauder des scénarios apocalyptiques sur ses éventuelles conséquences.

Le porte-parole néo-démocrate en matière de relations fédérales-provinciales, Lorne Nyström, déclarait ainsi hier qu'un coup de force de ce genre serait difficilement acceptable aux provinces, à moins qu'Ottawa se contente de rapatrier uniquement le document, sans imposer de charte des droits ni de formule d'amendement.

Et si M. Trudeau en appelle au peuple pour forcer la main aux gouvernements provinciaux, cela risque de disjoindre plutôt que d'unir le Canada dit-il. Le porte-parole du NPD se demande même si ce référendum pancanadien n'amènerait pas les provinces de l'Ouest à tenir leur propre consultation populaire sur des questions où elles ne veulent rien se laisser dicter par le fédéral, comme les ressources ou encore la maîtrise de l'économie.

D'accord avec le principe du rapatriement mais pas dans n'importe quelle condition, le Nouveau parti démocratique se propose de tout faire pour bloquer le projet de loi sur un référendum national qui pourrait précéder aux Communies. D'autant plus, souligne-t-on au parti, que le document secret préparé à la requête du cabinet Trudeau n'endosse pas l'idée d'utiliser la guillotine pour accélérer son passage en Chambre. D'où quelques mois d'un débat corsé à prévoir...

Un Canada surnaturel

Le projet Trudeau n'aura guère plus de succès chez les conservateurs si on se fie au député Roch LaSalle. Celui-ci recommandera à son parti de refuser tout rapatriement qui fasse fi d'une formule d'amendement acceptable par les provinces, lors du caucus tory qui se tient aujourd'hui et demain à Ottawa. «Trudeau est coïncé», affirme le député de Joliette aux Communies: «Il n'a pas réussi à convaincre les provinces qu'il est le seul possesseur de la vérité, ni que sa conception d'un Canada surnaturel et artificiel soit la meilleure.»

Lui aussi s'opposera à un référendum qui «brime la volonté des provinces». Le rapatriement de la constitution d'accord, mais avec une formule d'amendement qui fasse consensus, déclare l'unique député conservateur du Québec.

Et le pétrole dans tout ça...

Ainsi donc, pendant que les partis politiques se préparent à ce qui pourrait être le débat politique de l'année à la Chambre des communes, il en est un autre qui travaille assidûment à ce qui pourrait être une épreuve de force sans précédent entre le fédéral et une province. Le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, voit venir comme un cauchemar la date du premier octobre à laquelle le gouvernement albertain devrait en principe relever à niveau le prix du baril de pétrole. Aucune rencontre n'est prévue actuellement entre M. Lalonde et son homolo-



Le ministre Jean Chrétien: un rôle de premier plan au petit écran...



Roch LaSalle: contre un Canada «surnaturel»... et un référendum.



David Berger, député libéral de Laurier: une grande préoccupation pour le Tiers-monde...

gue albertain Merv Leich à ce sujet, et la possibilité d'une hausse unilatérale d'Edmonton est plus vraisemblable que jamais.

C'est dans ce contexte que M. Lalonde sera à Calgary aujourd'hui pour y prononcer un discours portant sur la «canadianisation» de l'industrie pétrolière canadienne, une promesse électorale des libéraux qui ne rassure guère les compagnies de pétrole. Entre l'incitation et la coercition il y a tout un pas, et on n'est guère rassuré dans les milieux financiers sur les intentions réelles de ce gouvernement.

Les problèmes des uns et des autres

Les âmes charitables et nobles, c'est facile à trouver chez les députés quand on parle de voyage. Ainsi, le bureau du député libéral David Berger vient de faire parvenir un communiqué de presse «crevant» où il annonce avec conviction qu'un «libéral et un conservateur partageant une inquiétude envers le Tiers-monde». On peut y lire que les deux députés en question, M. Berger, de Laurier, et Bob Wennan, un tory de Fraser Valley-Ouest, «vont avoir l'occasion de prendre conscience des problèmes du Tiers-monde, mettant ainsi de côté des problèmes politiques qu'ils jugent mineurs par comparaison». Il se rendent donc en Asie du Sud-Est et en Somalie pour y constater la situation dans les camps de réfugiés. C'est facile d'avoir le cœur grand quand on voyage aux frais du gouvernement. Là où les députés ont le cœur moins grand, c'est quand il s'agit de tirer à boulet rouge sur leur même gouvernement, qui est bien au fait de la situation du Tiers-monde, mais qui n'accroît pas en conséquence les budgets de son assistance à ces pays, et qui reporte d'année en année un débat de fond sur ce qui devrait être une véritable politique vis-à-vis des pays en voie de développement.

**MARIO FONTAINE
GILBERT LAVOIE**

Les avocats de pratique privée de Montréal emboîtent le pas

Depuis hier matin, les avocats pratiquant à Montréal ont décidé de boycotter le système de communication de la preuve au stade des enquêtes préliminaires.

PIERRE-PAUL GAGNÉ

Ce geste s'inscrit dans la liste des moyens de pression utilisés par les avocats de pratique privée contre le gouvernement dans le but d'amener celui-ci à renégocier le tarif d'aide juridique.

Selon Me Céline Lamontagne, porte-parole des avocats, le fait de boycotter le système de communication de la preuve à la Cour des Sessions de la paix de Montréal et de Longueuil, ainsi qu'à la Cour municipale de Montréal, entraînera une lourdeur bureaucratique qui coûtera cher à l'appareil gouvernemental.

D'autant plus, a-t-elle précisé, qu'il y a depuis le 8 septembre dernier un débrayage de tous les avocats des autres régions du Québec qui refusent de plaider toutes causes pénales et/ou criminelles, sauf si les droits des individus sont mis en cause.

De façon pratique, le fait de boycotter le système de la communication de la preuve a eu pour effet des hier matin, selon Me Lamontagne, d'engorger la salle des enquêtes préliminaires et pourrait obliger les autorités judiciaires à ouvrir d'autres salles à cet effet.

Que font les avocats pour boycotter le système de communica-

tion de la preuve? Ils suivent tout simplement la loi en appliquant le code criminel de façon intégrale, c'est-à-dire en exigeant des enquêtes préliminaires complètes dans tous les dossiers même si souvent on passe outre à cette procédure.

«Les juges ne peuvent pas être en désaccord avec cette façon de procéder, a soutenu Me Lamontagne, puisqu'il s'agit de l'application intégrale du code criminel.»

Par ailleurs, Me Lamontagne s'est dit convaincue que la majorité des avocats du Québec appuient les moyens de pression mis en oeuvre par les quelque 3,500 avocats de pratique privée qui sont appelés à plaider des causes en vertu du programme d'aide juridique.

Comme on sait, l'entente entre le gouvernement et ces avocats date de 1974 et n'a jamais été renouvelée même si elle s'est terminée en novembre 1976.

Aux termes des dernières offres gouvernementales, les tarifs des avocats passeraient de \$15 à \$20 lors des comparutions et de \$60 à \$80 lors des enquêtes sur cautionnement.

D'autre part, le gouvernement ne voudrait pas être obligé de payer les honoraires de préparation de cause, sauf s'il y a procès. Dans les cas où il n'y a pas procès, il faudrait s'en remettre à la Commission de l'Aide juridique lorsqu'un avocat voudrait quand même réclamer des frais pour la

préparation de la cause.

Des abus

Selon Me Lamontagne, le gouvernement a pris cette décision en partant du fait qu'il y a eu quelques abus à ce chapitre. Or, estime-t-elle, il y aurait eu moyen de corriger ces abus sans proposer un autre système qui aura les inconvénients suivants:

- en ne voulant plus rémunérer le travail hors cour des avocats, le gouvernement incite ces derniers à procéder;

- de ce fait, il en coûtera plus cher à l'Etat et les cours seront davantage engorgées;

- dans les cas où il n'y aura pas, malgré tout, de procès, ce sera la Commission de l'Aide juridique qui décidera des honoraires, ce qui constitue un arbitraire complet et ce qui aura pour effet d'augmenter les lourdeurs bureaucratiques du système.

Selon Me Lamontagne, les demandes des avocats n'ont rien d'exagéré compte tenu du fait que les augmentations demandées ne correspondent même pas à l'augmentation du coût de la vie et qu'aucune demande de rétroactivité n'est incluse.

Les avocats ne s'attendent pas à ce que l'ensemble de l'opinion publique leur soit favorable dans ce conflit, mais ils estiment que les gens commencent à être sensibilisés au fait que, contrairement à la croyance populaire, la plupart des avocats sont loin d'être «millionnaires».

HÔPITAL GÉNÉRAL

La centralisation des cuisines au coeur du conflit

L'Hôpital général de Montréal a été passablement perturbé tout au long de la journée d'hier, à la suite de l'arrêt de travail spontané de quelque 500 employés non professionnels. Ce geste a d'ailleurs eu pour effet de réduire de 25 pour cent les admissions électives dans cette institution. La situation devait se normaliser ce matin.

GEORGES LAMON

Si la direction de l'hôpital est évidemment très «désappointée» par ce débrayage, elle n'envisage cependant pas, du moins pour le moment, de prendre des mesures disciplinaires à l'égard des «contestataires», si ce n'est la coupure de salaire pour la journée non travaillée.

Ces employés, membres du Syndicat des employés de l'Hôpital général de Montréal affilié à la FAS (CSN) et qui compte du reste quelque 1,100 adhérents, ont déclenché ce débrayage de 24 heures, hier à six heures du matin, pour protester contre la décision de l'administration de centraliser la section de diététique, autrement dit les cuisines.

Par ce projet, l'administration de l'institution prévoit, outre de faire des économies, abolir 89 postes détenus par des syndiqués dans ce secteur de l'hôpital. Selon un porte-parole de l'hôpital, cette centralisation des cuisines, qui existe dans 99 pour cent des hôpitaux, ne devrait pas coûter leur emploi à ces syndiqués. Ils seront recyclés dans d'autres secteurs.

Mme Nancy Chadwick, du Service des relations publiques, a expliqué hier, que ce projet de centralisation des cuisines était connu depuis 1972 et présenté au ministre des Affaires sociales du Québec depuis 1976. Il s'agit, selon elle, d'une modernisation inévitable pour l'hôpital, le dernier à installer ce service moderne, qui devrait coûter quelque trois millions de dollars, selon la

direction de l'hôpital (le syndicat parle de cinq millions).

Cela n'a pas empêché le syndicat d'accuser l'administration de «rétrograde en voulant essayer d'implanter ce système», au cours d'une conférence de presse, hier midi, à la cafétéria de l'hôpital où les cadres et des employés de bureau avaient remplacé les syndiqués.

Pour la présidente du syndicat, Linda Savory, ce projet que les syndiqués veulent faire avorter et dont ils ne connaissent l'existence que depuis trois semaines, signifiera une diminution de services pour les patients, l'abolition de 89 postes et des conditions de travail inacceptables pour les employés.

Mme Savory ne croit aucunement à la possibilité de recycler des employés et de toute façon, au bout du compte, cela équivaldra à la mise à pied de 89 employés au moment où le gouvernement «prétend supporter la création d'emplois», estime-t-elle.

En outre, l'Hôpital général de Montréal, construit en 1821 et qui compte quelque 800 lits, est unique dans sa structure avec ses 19 étages. Le fait de comprendre autant d'étages rend les livraisons «lentes et laborieuses» particulièrement lorsqu'il n'y a qu'environ six ascenseurs pour assurer le service des repas. Selon le syndicat, cette centralisation ne permettrait pas les changements de diète à la dernière minute pour certains malades, ce qu'a d'ailleurs démenti la direction.

Actuellement, c'est la cuisine centrale qui prépare les repas pour tous les patients. A chaque étage, une cuisinette avec quatre employés est chargée de répartir les repas entre les patients de l'étage. Quant à la direction de l'hôpital, elle voit cette centralisation plutôt comme un gain de temps et un meilleur service pour les patients.

VENTE ANNIVERSAIRE SIMPSONS

aux 5 magasins jusqu'au samedi 27 septembre.

Manteaux tout temps pour dames

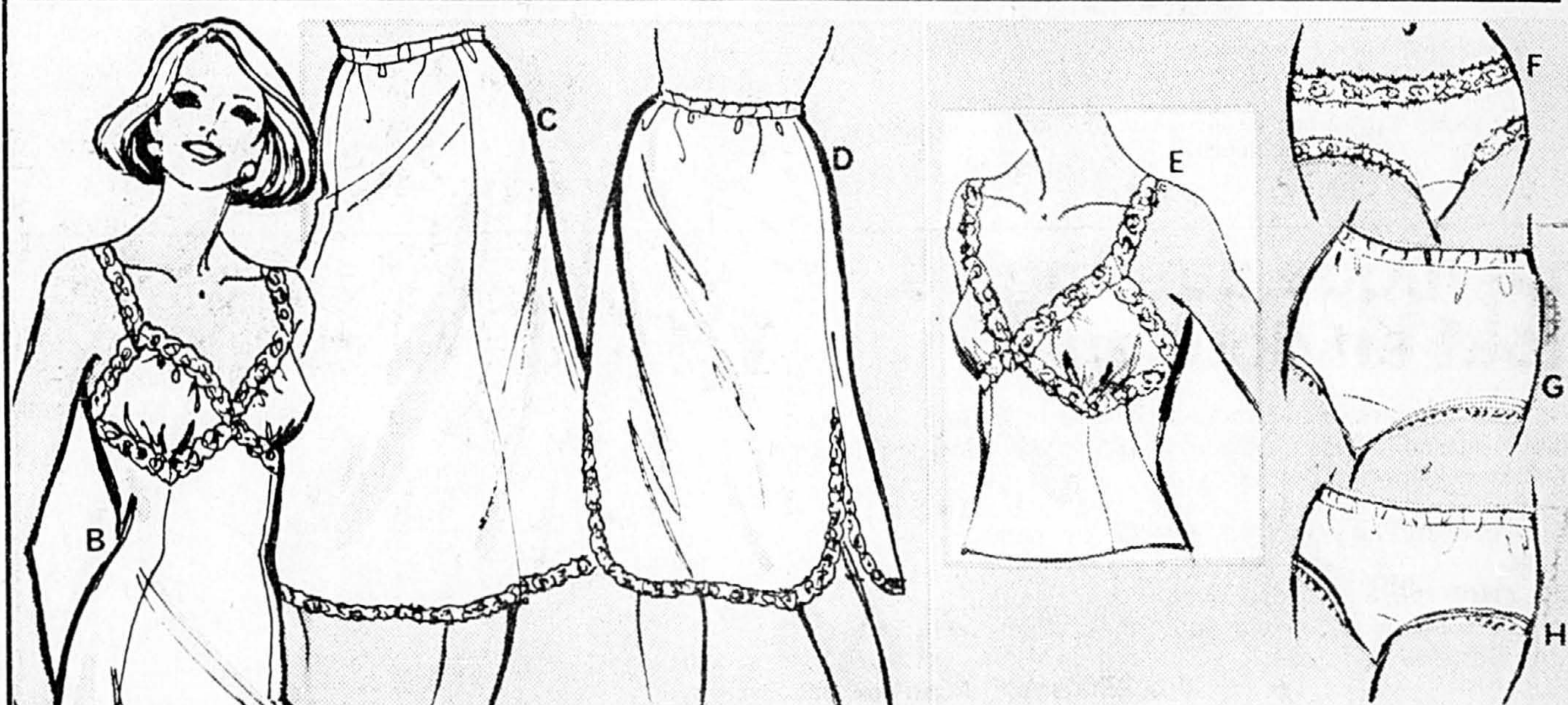
Prix Simpsons

39⁹⁹ à 89⁹⁹

Profitez de ces bas prix pour vous procurer un beau manteau tout temps, indispensable pour l'automne! Faites votre choix parmi une vaste sélection de modèles à devant croisé ou droit, avec ceinture à nouer ou martingale, poches fendues ou plaquées et quelques modèles à capuchon amovible. Confectionnés en polyester/coton, nylon «Qiana» ou coton/nylon «Canadian Mist». Beige, tan, taupe, brun, noir, bourgogne, bleu, vert dans le groupe. Juniors 5 à 15; tailles petites 8 à 16, moyennes 10 à 20. Tous les modèles ne sont pas disponibles dans toutes les tailles et toutes les couleurs.

Pour achat en personne seulement.

Rayon 301, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.



Rabais 20% Dessous nylon

- B. Combinaison en nylon «Antron III». Bretelles et insertions sous le buste en dentelle extensible. Env. 41" de long. Blanc ou naturel. Tailles 34, 36, 38, 40. Prix ord. Simpsons \$15 **11⁹⁹**
- C. Jupou en nylon «Antron III». Taille élastique. Bordure en dentelle délicate. Blanc ou beige. P.M.G. Prix ord. Simpsons \$10 **7⁹⁹**
- D. Jupou en nylon «Antron III». Ourlet arrondi à garniture dentelle délicate. Fentes latérales. Blanc ou beige. P.M.G. Prix ord. Simpsons \$8 **6³⁹**
- E. Camisole assortie en nylon «Antron III». Bretelles et insertions sous le buste en dentelle extensible. Blanc ou beige. Tailles 32, 34, 36, 38. Prix ord. Simpsons \$9 **7¹⁹**

Culottes à bas prix pour dames 3 paires/3⁹⁹

- F. Culotte taille basse en crêpe de nylon à gousset doublé de coton. Blanc ou beige. P.M.G.
- G. Culotte en nylon «Antron III». Gousset doublé de coton, tour de jambes élastique. Blanc ou beige. P.M.G.
- H. Bikini en crêpe de nylon à gousset doublé de coton. Blanc ou beige. P.M.G.

Rayon 326, au quatrième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit



Vente anniversaire Simpsons maintenant en plein essor

Si vous n'avez pas un exemplaire de cette circulaire, venez en chercher un au magasin Simpsons le plus près de chez vous. Commandez dès maintenant, composez 842-7221 jour et nuit.

VENTE ANNIVERSAIRE SIMPSONS

aux 5 magasins jusqu'au samedi 27 septembre



La mode automnale... tout en douceur!

Robes «Kashmarella» douces comme un nuage, idéales du matin au soir. Tissu 80% polyester/20% rayonne lavable. Tailles moyennes 10 à 18.

A. Col claudine, ceinture. Rouille ou sarcelle.

A1. (Non représentée). Encolure favorisant le port d'un bijou, épaule boutonnée, ceinture. Sarcelle ou rouille.

Prix Simpsons **29⁹⁹** ch.

B. Modèle classique à encolure en V en velours. Cette petite robe adorable vous enchantera que vous la portiez le matin ou tard dans la soirée! Velours 80% coton/20% polyester lavable. Tailles moyennes 10 à 18. Brun ou rouille.

Prix Simpsons **36⁹⁹**

Rayon 307, au troisième, centre-ville.
Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez **842-7221** jour et nuit.

1/2 prix! Manteaux tout temps

Vous aimerez les jours de pluie autant que les jours ensoleillés en portant un de ces magnifiques manteaux tout temps. Modèles importés de l'Orient et de France spécialement pour le Salon Vendôme. Préparez-vous dès maintenant pour la saison des pluies et profitez d'un rabais de 50%!

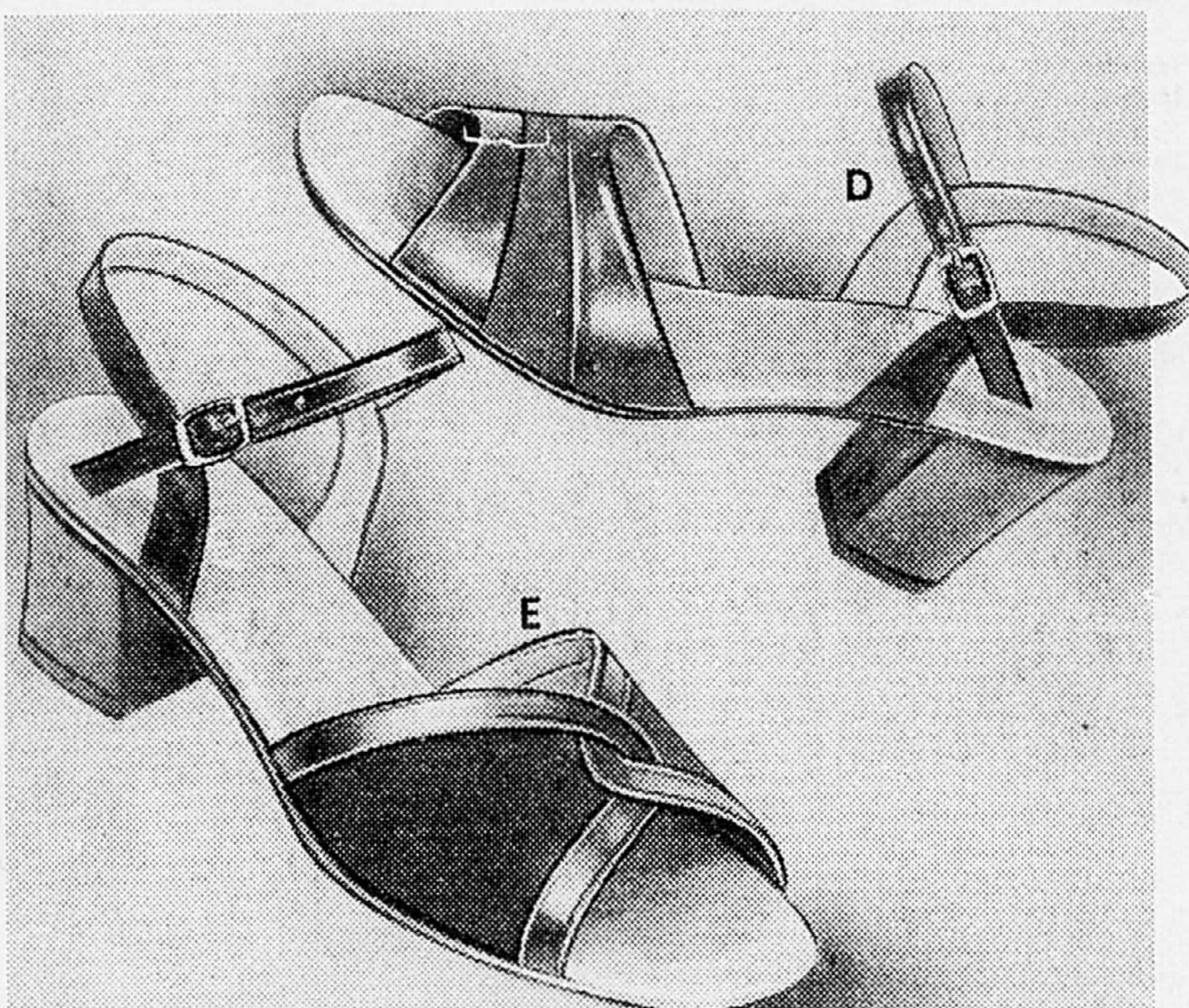
Prix ord. Simpsons \$110 à \$235

ch. **\$55 à 117⁵⁰**

Rayon 308, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement

Salon Vendôme

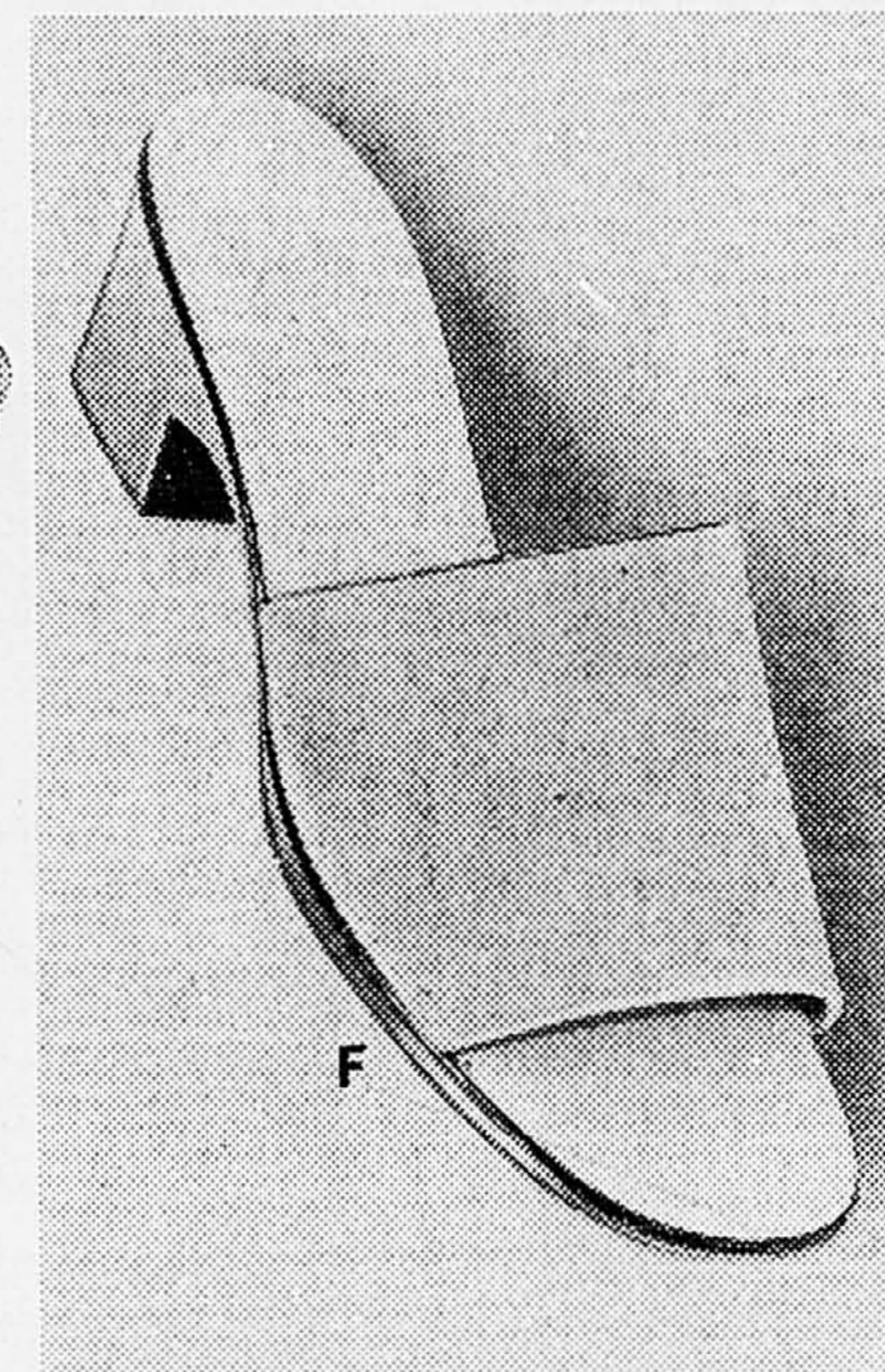


Sandales sport importées d'Italie pour dames

Prix Simpsons **24⁹⁹** pai.

D. Jolies sandales avec empeignes similicuir plissées, pli central en similisuède. Semelle coussinée, talon moyen. Noir, bourgogne ou brun. Pointures 5 à 10 (avec 1/2).

E. Superbes sandales avec empeignes torsadées en similisuède. Garniture similicuir. Talon bas. Noir, gris ou brun. Pointures 5 à 10 (avec 1/2). Rayon 276, au sous-sol, centre-ville.



Sandales pour dames

Prix Simpsons **36⁹⁹** pai.

F. Sandales fourreau importées d'Italie. Empeignes en suède, semelle intérieure coussinée recouverte de jersey. Semelle extérieure et talon monopiece en polyuréthane. Cuir verni noir ou suède brun, gris, bourgogne ou bleu sarcelle. Pointures 5 1/2 à 9 1/2.

Rayon 276, au deuxième, centre-ville



Souliers d'hiver doublés peluche pour dames

Prix Simpsons **36⁹⁹** pai.

Choix de 4 modèles fabriqués au Canada en cuir ou similisuède. Tous avec chaudes et confortables doublures de peluche. Donc n'hésitez plus et passez un hiver sans avoir froid aux pieds. Pointures 6 à 9 1/2 (avec 1/2).

G. Souliers lacés à 3 oeillets. Cuir de veau. Talon compensé, semelle en crêpe. Tan.

H. Souliers sport fourreau en cuir de veau. Talon compensé, semelle en crêpe. Tan ou bourgogne.

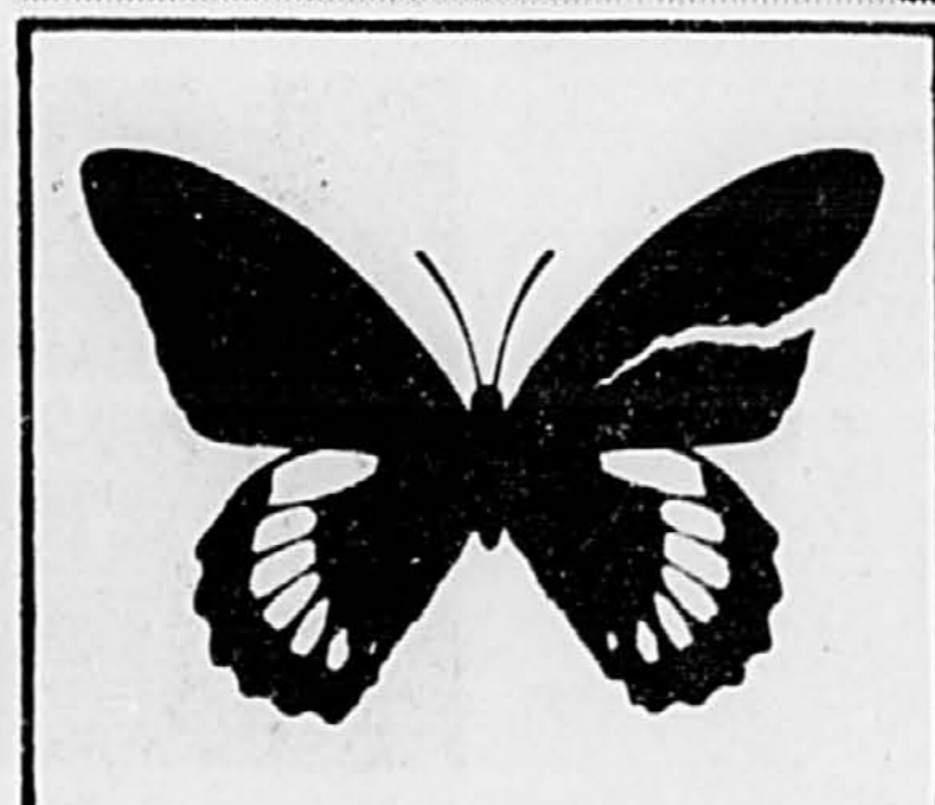
J. Escarpins de ville en similisuède. Empeignes à 1 bouton au côté. Talon bas. Noir ou brun.

K. Escarpins en cuir et similisuède. Talon moyen. Empeignes à 2 boutons décoratifs. Noir ou brun. Rayon 276, au sous-sol, centre-ville.

Tous les articles sur cette page disponibles au centre-ville, à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez **842-7221** jour et nuit.

Simpsons pense
à vous!
Pensez à
Simpsons!



Société pour les enfants infirmes du Québec

La Société pour les enfants infirmes du Québec a besoin de votre aide. N'oubliez pas la campagne «Pensez-A-Nous» du 16 au 30 septembre. Donnez généreusement.